



HAL
open science

Villes nouvelles et desserrement des services aux entreprises

Ludovic Halbert

► **To cite this version:**

| Ludovic Halbert. Villes nouvelles et desserrement des services aux entreprises. 2004. halshs-00201737

HAL Id: halshs-00201737

<https://shs.hal.science/halshs-00201737v1>

Submitted on 2 Jan 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre : "Villes nouvelles et desserrement des services aux entreprises"

Auteur : Ludovic Halbert

Chercheur CNRS rattaché au LATTIS (UMR 8134 : CNRS/ENPC/UMLV), Université Paris-Est.

Coordonnées : ENCP-LATTIS, 6-8 Av. Blaise Pascal, 77455 Champs-sur-Marne

Tél : 01.64.15.38.39

Mail : ludovic.halbert@enpc.fr

Site web: http://latts.cnrs.fr/site/p_lattsperso.php?Id=1092

Mots-clés : villes nouvelles, desserrement, services aux entreprises

Note de l'auteur : Ce rapport a été rédigé en 2004 dans le cadre du Programme d'Histoire et d'Evaluation des Villes Nouvelles du Ministère de l'Equipement, alors que j'étais rattaché au Ladyss.

A partir d'un outil de lecture développé par le laboratoire Strates (Univ. Paris-1), et réactualisé lors de mon travail de thèse, les données du recensement de 1982 et 1999 sont analysées pour souligner la place des villes nouvelles dans les recompositions économiques et spatiales franciliennes. Le rapport évoque d'abord la place des villes nouvelles dans le desserrement des emplois, et plus particulièrement des emplois d'intermédiation et supérieurs, puis qualifie leur profil sectoriel et fonctionnel. Enfin, le rapport pose la question du rôle des villes nouvelles dans l'organisation de bassins d'emplois sous-régionaux.

Pour toute citation de ce travail, je préférerai que soit mentionné l'article publié en forme de synthèse dans les Annales de la Recherche Urbaine :

HALBERT L., 2005, "Les villes nouvelles et les activités d'intermédiation. La polarisation des services aux entreprises en Ile-de-France", in *Annales de la Recherche Urbaine*, 98, oct 2005, pp. 50-59

Si nécessaire, on peut aussi citer le présent rapport comme suit :

HALBERT L., 2004, *Les villes nouvelles et le desserrement des services aux entreprises*, Rapport d'étude pour le Ministère de l'Equipement, Programme d'Histoire et d'Evaluation des Villes Nouvelles, 130 p.

Ludovic Halbert, 13 décembre 2007

*Villes nouvelles franciliennes et desserrement des
services entre entreprises*

Mai 2004

Rapport d'étude réalisé pour le *Ministère de l'Équipement*,
dans le cadre du Programme d'Histoire
et d'Évaluation des Villes Nouvelles
par Ludovic Halbert (LADYSS).

Villes nouvelles franciliennes et desserrement des services entre entreprises

Du réseau des villes mondiales à la recomposition de la géographie économique intra-métropolitaine

La question de la relation entre mutation du système productif et transformation de l'espace urbain est au cœur des préoccupations de la géographie économique. L'essor des échanges commerciaux internationaux après la Seconde Guerre Mondiale et la transformation des stratégies organisationnelles et opérationnelles des entreprises cherchant à s'emparer de ce marché mondial¹ ont interrogé dès les années 1960 la communauté scientifique. Le travail pionnier de P. Hall (1966) ébauche la liste d'une catégorie nouvelle d'espaces urbains qu'il dénomme "villes mondiales" et qui se distingueraient par leur capacité de commandement à l'échelle de la planète, que ce soit en termes politiques, économiques ou culturels. Dotés d'un large bassin de main-d'œuvre qualifiée, d'infrastructures de transports et de communications efficaces, ils regroupent les sièges sociaux des entreprises de rang national et international des grands pays développés. Quelques années plus tôt, J. Gottmann (1962) montre comment la mutation du système productif entraîne la constitution d'entités urbaines d'une grande ampleur, abritant plusieurs millions de personnes, fonctionnant comme un tout unique dans ses échanges économiques avec le monde, articulées autour de pôles urbains largement intégrés par des infrastructures irriguant un territoire en interrelation. On reconnaît bien sûr là les caractéristiques de la Mégalopole nord-américaine s'étendant de Boston à Washington.

Cette articulation entre la constitution de métropoles de rang mondial d'un côté et la recomposition de la géographie urbaine intra-métropolitaine de l'autre, dynamiques toutes deux éclairées par la mondialisation des économies, a constitué le fil rouge des travaux de recherche sur la question. Dans les années 1980, Friedmann propose une analyse

¹ Théorisé sous le terme-valise de globalisation de l'économie

quantitative de la hiérarchie des villes mondiales qu'il compare au filtre de nombreux critères dont ceux de la taille démographique, de la puissance économique, du rayonnement culturel ou de la qualité des infrastructures de transport. L'analyse a été relancée par les travaux de S. Sassen dans la décennie suivante. L'étude de quelques grandes métropoles internationales fut le point de départ d'une lecture renouvelée substituant à une approche hiérarchique l'idée d'un réseau de villes "globales". Limitées à l'origine aux seules New York, Londres et Tokyo dans une vision inspirée d'un découpage du monde économique entre trois macro régions renvoyant au concept de Triade, ces dernières se caractérisent à la fois par leur intégration financière poussée et par l'importance des activités de services aux entreprises d'envergure internationale. La première caractéristique tient à la conjonction entre une tradition historique de concentration des flux de capitaux, des politiques de dérégulation libérale des marchés boursiers ("Big Bang" des années 1980) et l'essor des échanges commerciaux internationaux. La seconde s'explique par la présence de nombreux sièges sociaux dans ces grandes métropoles économiques et par la restructuration organisationnelle des firmes imposée par la globalisation des marchés qui encourage l'externalisation de nombreuses activités de services avancés aux entreprises. Malgré la vigueur des débats qui s'ensuivirent autour du concept de "ville globale" (Sassen, 1996 pour le cas de Paris), nous retiendrons avec l'auteur l'idée que ces grandes capitales économiques constituent un réseau urbain de niveau mondial.

P. Daniels (1991) propose un lien entre ce système urbain international et la géographie intra-métropolitaine :

"A small number of networked (or world) cities at the top of the urban hierarchy are the key players in the global economic system; they act as control points for the flows of information, knowledge and investment that shape the economic and social prospects of distant cities, regions and even nations. The geographic concentration that has accompanied the internationalization of services has also contributed to the internal restructuring of some of the world's leading cities." (DANIELS, 1991, p. XIII).

"Un petit nombre de villes en réseau (ou villes mondiales) situées au sommet de la hiérarchie urbaine sont les acteurs-clés du système économique mondial; elles fonctionnent comme des points de contrôle des flux d'informations, de savoir et d'investissements qui modèlent les caractéristiques économiques et sociales de villes éloignées, de régions et même de nations. La concentration géographique qui a accompagné l'internationalisation des services a aussi contribué à la recomposition interne de certaines des principales villes mondiales" (DANIELS, 1991, p. XIII).

Le desserrement des services aux entreprises : une troisième vague

Quelle est la nature de ces restructurations intra-métropolitaines ? Il existe aujourd'hui un consensus au sein de la communauté scientifique sur un modèle général de cette mutation. Celui-ci décrit le passage d'une agglomération traditionnelle monocentrique à un système urbain régional polycentrique s'expliquant par l'évolution d'un système productif de type fordiste à un régime d'accumulation flexible post-fordiste (théorie régulationniste). Cette dynamique se décline en trois phases (Cervero, 1989).

La première est celle de l'émigration des hommes vers les périphéries de la ville. Durant le XX^{ème} siècle, le centre-ville tout d'abord, la commune centre ensuite, puis bientôt, la Petite Couronne de la région urbaine en cours de constitution se vident de leurs populations au profit de périphéries toujours plus éloignées. Ce mouvement s'est vu attribué les qualificatifs de "périurbanisation" ou "rurbanisation" par différents auteurs, les deux termes renvoyant à des localisations, des contextes et des formes particulières.

Dans un second temps, dès les années 1950 et 1960 dans les villes américaines et européennes, les services aux ménages et les grands établissements manufacturiers suivent les populations dans ce vaste mouvement de "suburbanization"² (Cervero, 1989, Hartstorn, Muller, 1989, Garreau, 1991, Stanback, 1991). De grands espaces commerciaux et de vastes zones industrielles se sont développés au croisement des voies de communication principales irriguant les banlieues.

Dans les deux dernières décennies, peut-être dès les années 1970 dans certaines métropoles comme New York, on assisterait à une troisième phase de desserrement ("third wave", Cervero, 1989) affectant les services aux entreprises et les quartiers généraux des firmes. Ces fonctions délaisseraient un centre ancien peu adapté, trop onéreux et congestionné au profit des parcs d'activités bien aérés et facilement accessibles de la grande banlieue dont les qualités de vie réelles ou perçues séduisent la population active qualifiée.

Implicitement, cette représentation théorique est omniprésente dans les ouvrages publiés à la fin des années 1980 et durant la première moitié des années 1990. Pourtant, ce déroulement linéaire et schématique doit être mis à la lumière de certaines observations contradictoires. Certes, l'étalement des agglomérations est indiscutable tout au long du XX^{ème} siècle. Que l'on observe New York, Londres, Sydney ou Tokyo, il n'est de grande métropole qui n'ait connu une mutation morphologique se matérialisant par l'étalement de son espace urbain et par la proportion croissante des personnes résidant dans les espaces

² Nous emploierons parfois cet anglicisme faute d'équivalent en français. Périurbanisation est impropre, "périphérisation" n'est pas très heureux

périphériques de l'agglomération. Pour autant le déclin démographique des communes-centres est à relativiser. Les chiffres récents de nombreuses métropoles montrent une relative stabilisation de la part des résidents du centre, voire parfois une certaine croissance. Le cas de Paris en Ile-de-France depuis les années 1980 illustrent cette stagnation avec un taux de variation démographique stabilisé à $-0,14\%$ /an sur les vingt dernières années contre des valeurs négatives qui atteignaient $-0,75\%$ /an entre 1975 et 1982 et même $-1,69\%$ /an entre 1968 et 1975 (INSEE, IAURIF, 2000).

De même, la seconde phase, celle du départ en périphérie des services aux populations et des activités manufacturières est problématique. Si dans l'ensemble des grandes régions urbaines du monde "développé", on assiste à cette migration centrifuge, les temporalités et les rythmes ne sont pas les mêmes. Sans insister sur le rôle prépondérant du niveau de développement économique qui peut expliquer certaines des évolutions différenciées dans le temps (la mutation des métropoles sud-est asiatiques est plus récente que celles de l'Europe de l'Ouest ou de l'Amérique du Nord), des écarts au modèle subsistent. La France n'a pas vu ses grands centres commerciaux *suivre* les populations en banlieue comme cela a pu être le cas aux États-Unis. C'est bien souvent au-delà des fronts d'urbanisation que ceux-ci ont été aménagés, devançant, et encourageant, le développement périurbain. Sans entrer dans le détail des facteurs explicatifs, les modalités d'application du modèle métropolitain défini plus avant sont en fait différenciées selon les régions.

C'est pourquoi l'étude de la troisième étape constituant le corps de la théorie est à réaliser de manière critique. Le départ des services aux entreprises et des sièges sociaux loin des centres-villes traditionnels doit se faire au prisme de ces enseignements : les dynamiques ne furent ni irréversibles ni universelles. Un ensemble de questions nouvelles sur les formes de la troisième phase de la métropolisation est alors ouvert : y a-t-il une tendance au déplacement des activités vers les périphériques de l'agglomération ? Si oui, sous quelle forme ?

Les réponses fournies par les géographes et les économistes sont souvent contradictoires. A l'observation des mutations s'opérant dans les grandes villes américaines, les chercheurs des États-Unis se sont emparés de la question en soulignant l'ampleur du mouvement des sociétés de services aux entreprises vers les espaces périphériques. Deux courants se sont opposés sur la forme prise par le desserrement. Une première école, inspirée par les observations réalisées dans les villes californiennes, a souligné le caractère dispersé de ce desserrement. Archétype de la ville du 21^{ème} siècle, Los Angeles refuse ainsi toute référence à la centralité spatiale dans le cadre de la constitution de vastes secteurs de faibles densités associant activités de haute technologie et quartiers résidentiels d'une main-d'œuvre qualifiée (Orange County ou Silicon Valley pour San Francisco). D'autres au

contraire, approfondissant le concept médiatisé du journaliste Garreau (1991) s'engagent dans l'analyse des "edge cities", ces villes de création spontanée, localisées sur le front d'urbanisation de la métropole et qui constituent des pôles d'activités économiques largement connectés au réseau régional (radiale directe vers les Central Business Districts traditionnels) et international (rocade permettant l'accès aux aéroports). Au-delà de ces différences sur la forme spatiale des dynamiques métropolitaines, le consensus demeure tout de même sur le lien entre desserrement intra régional et déclin du centre des affaires historiques.

En réponse à ces travaux, des auteurs canadiens ont cherché à démontrer qu'il n'en était rien dans le reste du monde, affirmant que les observations valables aux États-Unis n'avaient pas valeur de norme. Pour ces derniers (POLESE et alii, 1996a, 1996b), si le départ de certaines activités de services aux entreprises vers des espaces plus périphériques en raison d'une concurrence pour l'espace central vigoureuse n'est pas remise en cause, les cas de Montréal et Toronto montrent dans le même temps un processus de renforcement du CBD avec la concentration sélective des activités à plus forte valeur ajoutée.

Le reste de la communauté scientifique s'est positionnée entre ces deux courants sans les remettre en cause frontalement. A Copenhague par exemple, S. Illeris (1997) atteste d'une déconcentration partielle de certaines activités dans une logique de quadrant. A Sydney, (Pfister et alii, 2000) l'observation d'un desserrement polarisé n'infirme pas le maintien du rôle essentiel du quartier d'affaires central. D'autres auteurs voient fleurir des "edge cities" un peu partout en Europe. Devant l'intensité des dynamiques de recomposition de la géographie économique intra-métropolitaine, P. Hall propose dans le cadre d'un programme Interreg IIIb (POLYNET) une analyse approfondie de ce qu'il appelle la "déconcentration concentrée" ("*concentrated deconcentration*").

La région métropolitaine parisienne, entre concentration et desserrement

Dans ce contexte international, le cas parisien se présente comme un cas dont les spécificités nationales et régionales rendent l'étude du desserrement économique particulièrement intéressante. La géographie physique ne pose aucune barrière à l'extension spatiale de l'agglomération. Tout au contraire, le rôle des vallées est bien connu comme support de l'étalement urbain ici.

Les analyses de la géographie économique régionale (Beckouche, 1996) montrent l'existence d'une recomposition interne soutenue. Même si d'un point de vue spatial elles demeurent limitées aux franges de l'agglomération (Lacour, Puissant, 1999), incapables d'affecter efficacement ces villes que les documents de planification voulaient transformer en

"traits-d'union", les dynamiques de desserrement sont à l'œuvre. Qui plus est, elles touchent les activités de services aux entreprises (Shearmur, Alvergne, 1996).

Pourtant, des facteurs semblent *a priori* pouvoir jouer contre cette évolution centrifuge. En effet, la densité élevée de l'agglomération, la qualité de l'intégration de son système de transport régional, l'étalement somme toute très limité de l'urbanisation parisienne pourrait tendre à rendre impossible l'émergence de toute polarité secondaire au sein de l'espace métropolitain. La puissance et la capacité de rayonnement du centre d'affaires traditionnel sont telles que l'on serait tenté d'évoquer un effet d'ombrage pesant sur les espaces périphériques. Une rapide analyse de la localisation des cent premières firmes multinationales des services aux entreprises dans le Bassin Parisien montre non seulement comment l'Ile-de-France concentre une très forte proportion des implantations, mais aussi comment au sein de la région, les arrondissements occidentaux parisiens sont une porte d'entrée presque exclusive pour certains secteurs d'activités. En d'autres termes, il serait légitime d'émettre l'hypothèse que la métropole francilienne, reprenant en ceci une organisation monocentrique historiquement sous domination du centre économique parisien, est particulièrement résistante aux dynamiques de déconcentration des activités de services aux entreprises.

Cependant, il est nécessaire de prendre en compte les spécificités de l'action publique en matière d'aménagement régional. La politique visant à réduire le poids de Paris au sein du territoire national a bien existé : dès les années 1960, à l'initiative de la Datar notamment, dans le prolongement du débat ouvert par J.-F. Gravier (1947) et grâce à l'appui de certains travaux de géographes (rapport Hatureux-Rochefort, 1964) des mesures parfois spectaculaires comme la demande d'agrément furent prises pour limiter la croissance parisienne jugée alors défavorable au reste du territoire national. Cependant, la politique de "grandeur de la France" gaullienne a toujours nécessité le soutien à une capitale politique et économique dont le rayonnement était impératif en vue d'assurer une reconnaissance internationale dans le concert des grandes nations. Dans ce cadre, une stratégie de développement métropolitain a été mise en place. Les Schémas Directeurs successifs (1964, 1976 et 1994) ont fait du principe d'aménagement polycentrique la devise de l'action publique. Piliers de cette (ré-) organisation régionale, les villes nouvelles devaient servir de foyer de canalisation de la croissance démographique et de pôles d'emplois secondaires au sein de l'aire métropolitaine. D'une manière particulièrement intéressante, en pratique, si elles devinrent bien des noyaux économiques, ce fut d'une manière spatialement encore plus limitée car restreinte au sein de l'agglomération même. Cette caractéristique n'est pas partagée par les villes nouvelles britanniques qui inspirèrent pourtant cette politique. Comment l'expliquer? L'étalement spatial francilien n'ayant pas été plus important que celui de Londres, il faut faire appel au choix de localisation initial. Les Villes Nouvelles

londoniennes sont situées à une distance du centre en moyenne trois ou quatre fois supérieure à celle de l'Ile-de-France. Cette caractéristique explique d'ailleurs en partie l'opposition entre d'un côté la constitution en cours d'une vaste région métropolitaine dans le Grand Sud-Est anglais associant à Londres une trentaine de villes de taille moyenne et l'absence d'un équivalent au sein du Bassin Parisien où l'agglomération parisienne semble non seulement bien seule mais aussi peu en contact avec les villes secondaires importantes (Rouen, Amiens, Orléans, Reims).

Problématique et méthodologie :

Dans ce contexte économique et politique complexe, où forces centrifuges et centripètes constituent un écheveau délicat à démêler, nous nous proposons d'évaluer la place des villes nouvelles au sein du système productif francilien au regard du desserrement général des services aux entreprises. Pour cela, nous nous appuyons sur une méthodologie développée par le laboratoire Strates (BECKOUCHE, DAMETTE, 1990) dans les années 1990 et réactualisée après la parution des premiers résultats du recensement de 1999. La grille structurale-fonctionnelle (ou encore grille Strates) visait à décrire le système productif sous un éclairage renouvelé, capable de rendre compte d'une économie largement transformée tout en s'appuyant sur les sources disponibles sur l'emploi.

Les Sphères d'activités : pour dépasser une approche sectorielle datée :

Le travail a consisté tout d'abord à reprendre les secteurs d'activités de l'Insee, décrits alors en 1990 par la NAP (Nomenclature des Activités et Produits). L'objectif affiché était de rompre avec l'approche classique en grands secteurs d'activités. Issu d'une classification datant de l'entre-deux-guerres (Clark), le découpage du système productif entre primaire, secondaire et tertiaire devint inadapté avec le poids grandissant de ce dernier secteur. En effet, si la codification Insee était très détaillée pour les activités relevant de l'agriculture et de l'industrie, c'est-à-dire pour seulement un tiers des actifs, elle restait assez vague pour le reste des emplois. En ce sens, le secteur tertiaire était une catégorie "fourre-tout" dans laquelle une large part des activités issues de la transformation des systèmes productifs du XXème siècle étaient amalgamées. Le besoin de Gottmann par exemple d'inventer la notion de « tertiaire supérieur » est symptomatique d'une lecture des économies contemporaines en cours de mutation rendue ardue par l'usage d'outils datés. La grille Strates s'efforce de proposer un autre cadre conceptuel pour dépasser ces limites.

Pour cela, elle propose de qualifier les activités au regard de leur place dans la chaîne productive. A un premier niveau de généralisation, on distingue ainsi les activités

qui mobilisent les forces de travail pour assurer la production des biens et des services au temps de l'observation, de celles qui permettent à la population de créer et reproduire ses forces de travail. Le premier ensemble est appelé un peu schématiquement Sphère "Productive", le second Sphère de la Reproduction Sociale. On peut y ajouter tout de suite un autre groupe qui est à part dans le système de production de richesse d'une économie : l'Armée. Par ailleurs, toujours au niveau des grandes distinctions, au sein de la Sphère Productive, on différencie les activités de production des biens de celles qui concourent à leur production : Sphère de la Production d'un côté, Sphère de la Péri-production de l'autre.

En résumé, la grille propose 4 sphères principales au plus haut niveau de généralisation :

- 1) Production** : ensemble des activités de production des biens,
- 2) Péri-production** : ensemble des activités concourant à la production des biens, appelée aussi parfois sphère de la circulation/intermédiation,
- 3) Reproduction Sociale** : ensemble des activités visant à créer ou reproduire les forces de travail,
- 4) Armée.**

On distingue ensuite au sein de chaque sphère des sous catégories permettant une analyse plus fine. C'est le cas pour les activités de la sphère péri-productive qui retiendra notre attention dans cette étude.

Sphère principale (4 modalités)	Sphères détaillées (17 modalités)	Sphères très détaillées (44 modalités)
Péri-Production		
	Services aux Entreprises	
		Presse Commerce Siège Gestion, Compta, Juridique Architecture, Ingénierie Publicité Sélection de personnel Enquêtes et sécurités Nettoyage Services aux entreprises Immobilier Location Informatique R&D
	Finances, banques, assurances	
		Intermédiation financière Assurances Auxiliaires financiers et d'Assurance
	Flux	
		Gaz, électricité, eau Transports Postes et courrier Télécommunications

Sources : L. Halbert / Strates

Des Catégories Socioprofessionnelles aux fonctions :

La recomposition sectorielle, dans le même temps externalisation de certaines activités et imbrication croissante d'autres, rend moins efficace une approche simplement basée sur les secteurs d'activités. Pour palier cette difficulté à saisir dans leur complexité les mutations du système productif, les chercheurs de l'équipe Strates se sont efforcés de créer un indicateur des fonctions économiques en partant de la seule source d'ampleur que représente les PCS de l'Insee. Ces dernières permettent à un niveau fortement agrégé d'informer les grandes catégories socio-professionnelles. La grille fonctionnelle prend soin d'ailleurs de ne pas perdre cette information, tout en proposant une lecture renouvelée.

Après une analyse détaillée des PCS, cinq *fonctions* principales, elles-mêmes divisées en sous-fonctions, sont retenues :

- 1) fonction de Production Abstraite** : métiers assurant la Conception, la Gestion et la Commercialisation
- 2) fonction de Production Concrète** : métiers réalisant les tâches d'Exécution, de Logistique et de Services Pratiques
- 3) fonction Aval à la Production** : métiers de la Distribution, du Nettoyage et de la Réparation
- 4) fonction d'Autorité** : métiers garantissant le maintien de l'ordre (Sécurité Publique, Justice, Administration Publique)
- 5) fonction de développement humain** : métiers de l'Education, de la Santé et de la Culture.

Fonctions principales (5 modalités)	Fonctions détaillées (15 modalités)
Production Abstraite	Conception Gestion Commercialisation
Production Concrète	Exécution Logistique Services Pratiques
Aval	Distribution Nettoyage Récupération / Réparation
Autorité	Administration Publique Justice Sécurité Publique
Développement Humain	Education Santé Culture

Sources : L. Halbert / Strates

L'outil Strates permet en conséquence une analyse fine croisant secteurs d'activités et fonctions économiques à un niveau spatial détaillé à partir des recensements de la population au quart fournis par l'Insee. Ces données ne sont pas exemptes de biais qu'il convient de rappeler ici. Les techniques de collecte de données (administration de questionnaire, correction par des sources secondaires) n'empêchent pas des erreurs. Le taux de sondage au quart génère des intervalles de confiance qui demandent des précautions dans les conclusions lorsque l'on travaille à une échelle spatiale fine. Par

ailleurs, les résultats se limitent toujours à ce que les informations par les effectifs d'actifs apportent : il est périlleux de dégager des enseignements généraux sur l'analyse de cet indicateur unique (une baisse d'effectifs par exemple n'est pas forcément le signe d'une difficulté économique, il peut aussi révéler des gains de productivité soutenus). Enfin, ces données agrégées au niveau communal n'informent pas le détail des transformations des acteurs mais bien un comportement moyen résultant des choix spatiaux de chacune des entreprises et des actifs. Pour autant, les recensements de la population au quart restent une source unique pour mener une étude sur la durée à un niveau spatial fin.

Les questions ouvertes seront regroupées en trois temps qui structureront l'analyse :

Le desserrement et les villes nouvelles :

Après avoir rappelé le poids des villes nouvelles face au desserrement général de l'emploi, nous évaluerons l'importance spécifique de ces dernières face au desserrement affectant les emplois péri-productifs. Il s'agira de montrer ici à la fois l'importance du phénomène pour les villes nouvelles et ses limites en terme de reconfiguration de la géographie économique métropolitaine en raison de l'ampleur des recompositions internes de la zone agglomérée centrale (Paris et les Hauts-de-Seine).

Par ailleurs, grâce à la cartographie par pôle des "emplois supérieurs", nous qualifierons qualitativement le phénomène du desserrement. Les nouveaux emplois des villes nouvelles relèvent-ils d'activités évacuées par la compétition centrale ou bien d'emplois supérieurs du système productif témoignant d'un déplacement de la centralité du cœur de l'agglomération vers les périphéries ?

Spécialisations sectorielles et fonctionnelles : logiques régionales ou spécificité des villes nouvelles ?

Entre les logiques de pôles, de quadrant et de Grande Couronne, la nature du desserrement des emplois reste énigmatique. Pour apporter des éléments de réponse à cette question, nous analyserons le profil économique des villes nouvelles à la fois en termes sectoriels et fonctionnels. Les villes nouvelles se démarquent-elles ? Quels autres pôles partagent les mêmes profils ? Entre les villes nouvelles elles-mêmes, trouve-t-on des spécialisations spécifiques ? Au contraire, les différences l'emportent-elles sur les similitudes ? Faut-il y voir une forme de complémentarité ou de concurrence entre les villes nouvelles et les autres pôles régionaux ?

Villes nouvelles et polarisation régionale :

L'une des conséquences majeures de la reconfiguration polycentrique des grandes métropoles est la fragmentation relative des bassins d'emplois. Dans le cas des emplois de services aux entreprises, nous évaluerons entre les deux recensements de 1982 et 1999 l'importance prise par les bassins de recrutement sous-régionaux. L'essor de polarités secondaires au sein de l'espace métropolitain entraîne-t-il une fragmentation du marché de l'emploi ?

En 1982, le bassin d'emploi métropolitain était relativement unique et largement dominé par Paris. Traditionnellement, dans une ville monocentrique, l'ensemble du bassin de recrutement tend en effet à être polarisé par le centre économique principal (FUJITA, 1989). Dans notre cas, il s'agissait des arrondissements de l'Ouest de la capitale. Il en résultait pour les villes nouvelles une relative incapacité à organiser un bassin local d'emplois de services entre entreprises.

En 1999, la situation est largement changée. La conjonction entre une baisse relative du poids de la capitale et l'essor de pôles en Grande Couronne permet aux villes nouvelles de peser plus fortement. Parviennent-elles pour autant à constituer un bassin d'emplois capable de résister au poids d'un cœur métropolitain certes recomposé (au profit des Hauts-de-Seine surtout) mais toujours dominant ? En somme, il s'agit d'évaluer la réalité et les limites de la fragmentation du bassin d'emplois de services aux entreprises au regard de l'essor des villes nouvelles.

PARTIE I :

Les Villes Nouvelles face au Desserrement de l'Emploi

La cartographie de la localisation des emplois en Île-de-France montre l'intensité du desserrement affectant le système productif régional. L'agglomération monocentrique laisse place une métropole de plus en plus polycentrique. Si l'on connaît assez facilement le poids des villes nouvelles face au desserrement général de l'emploi tous secteurs d'activités confondus, l'importance spécifique de ces dernières dans le cadre de l'hypothèse de la "troisième vague" n'a pas encore été évaluée. Quel est le rôle des villes nouvelles dans la recomposition de la géographie métropolitaine des emplois de services entre entreprises ? Nul, non négligeable, majeur ? Au sein des villes nouvelles, quelles sont les différences qui apparaissent en termes d'effectifs ? Les dynamiques des vingt dernières années montrent-elles des phénomènes de retard, de rattrapage, de dépassement des villes nouvelles face aux autres pôles régionaux ?

Pour décrire ces phénomènes peu connus, on encadrera la réflexion de garde-fous méthodologiques issus de la critique des travaux antérieurs portant sur ces questions (cf. Gordon, Richardson, 1996). Pour cela, aux approches en couronnes ou en départements, nous ajouterons les mesures réalisées au niveau fin de la commune, selon la méthode de définition des pôles par seuillage et agrégation (cf. Annexe 1). Par ailleurs, la démarche analytique privilégiera une étude pas à pas des chiffres fournis par les recensements de la population (1982 et 1999) en mettant en rapport de manière systématique les grandes masses et les dynamiques des vingt dernières années. On se prévaudra ainsi de toute confusion entre des tendances spectaculaires et leurs effets parfois réduits en raison de l'inertie inhérente aux effectifs impliqués.

I.) Les villes nouvelles et la recomposition de la géographie des emplois

A. Le desserrement des emplois

L'exploitation des données des recensements permet de souligner l'ampleur et les limites de la reconfiguration de l'organisation spatiale du système productif francilien.

En 1982, la localisation la population active tous emplois confondus est encore majoritairement dominée par Paris (Tableau 1). Avec plus de 1,7 millions d'emplois, soit 38,3 % du total régional, le centre historique dépasse la Petite et la Grande Couronne (respectivement 1,5 millions d'emplois et 34,8 % du total francilien pour la première, et 1,2 millions et 26,9 % pour la seconde).

Tableau 1 : Répartition de l'emploi tous secteurs confondus par couronne (1982)

Secteurs	Effectifs (en millions)	Part régionale (en %)
Paris	1,7	38,3
Petite Couronne	1,5	34,8
Grande Couronne	1,2	26,9
Région	4,4	100

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

En 1999, la situation est très différente (Tableau 2). Avec 1,6 millions d'emplois, soit 31,7 % du total régional, la part de Paris est désormais inférieure à celles des couronnes (respectivement 1,8 et 1,7 millions et 35,1 et 33,2 %). A ce niveau d'analyse, on pourrait croire que le centre d'inertie du système productif francilien a quitté la région capitale au profit de la Petite Couronne. Dans la réalité, nous montrerons que c'est une conclusion hâtive biaisée par l'approche centre/périphérie partiellement inopérante en raison de la mutation même de la géographie de la métropole régionale.

Tableau 2 : Répartition de l'emploi tous secteurs confondus par couronne (1999)

Secteurs	Effectifs (en millions)	Part régionale (en %)
Paris	1,6	31,7
Petite Couronne	1,8	35,1
Grande Couronne	1,7	33,2
Région	5,1	100

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Cependant, l'affaiblissement parisien et l'essor des deux couronnes périphériques sont quant à eux bien réels. Ils s'expliquent par le phénomène de desserrement des emplois que soulignent les dynamiques observées entre 1982 et 1999. Sans entrer dans le détail de l'analyse, nous pouvons mesurer l'ampleur de la transformation. Face à une croissance régionale positive (+ 13,5 %), le centre historique parisien connaît un déclin en valeur relative et absolue perdant plus de 100 000 emplois, soit une baisse de – 6 %. Dans le même temps, la Petite Couronne égale la moyenne francilienne avec + 14,7 % (soit un gain de 227 000 emplois). Enfin, le rattrapage de la Grande Couronne est spectaculaire, doublant la

croissance de la moyenne régionale (+ 39,8 %, soit + 475 000 emplois). Cette dynamique est bien celle d'un desserrement des emplois selon un gradient centre/périphérie.

Tableau 3 : Évolution des emplois tous secteurs confondus par couronnes (1982-99)

Secteurs	Variation (en milliers)	Taux de variation (en %)	Part régionale (en %)
Paris	-101	-6,0	-16,9
Petite Couronne	227	14,7	37,8
Seconde couronne	475	39,8	79,1
Région	601	13,5	100

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

B. Les Villes Nouvelles, quel poids dans l'organisation du système productif francilien ?

Les 5 Villes Nouvelles font parties des 10 pôles majeurs de la Grande Couronne. Quel est leur poids dans le système productif francilien ? Quel est leur rôle dans le desserrement de l'emploi ? L'effectif cumulé des emplois tous secteurs confondus des villes nouvelles étaient d'un peu plus de 155 000 personnes en 1982, soit à peine 3 % du total régional. En comparaison La Défense comptait 70 000 actifs de plus et pesait 5 % du total. Tous les pôles centraux dépassaient les villes nouvelles cumulées. Les autres pôles de la Grande Couronne quant à eux dépassaient aussi les villes nouvelles avec 160 000 emplois (soit 3,6 % du total francilien).

En 1999, le poids des villes nouvelles est réévalué. Avec près de 360 000 emplois, soit 7,1 % du total régional, les cinq villes réunies sont désormais aux premiers rangs de la région, dépassant La Défense et Boulogne par exemple, rivalisant avec les 408 000 emplois du pôle central Paris Affaires. Dans le même temps, les autres pôles de la Grande Couronne ont enregistré une baisse de leur poids relatif avec "seulement" 240 000 emplois, soit moins de 5 % du total francilien.

Dans le détail, on observe une forte différenciation entre les cinq villes nouvelles. Avec plus de 100 000 emplois, Marne la Vallée est la première des villes nouvelles par le nombre d'actif venant y travailler, représentant un peu moins du tiers des emplois des cinq villes cumulées. Dans des valeurs à peine inférieures avoisinant 85 à 90 000 emplois, Saint Quentin en Yvelines et Cergy-Pontoise atteignent respectivement un quart du total. Enfin, Sénart et Évry se classent aux derniers rangs avec 30 et 50 000 actifs, soit à peine 22 % au total.

Cette importance du poids des villes nouvelles au sein du système productif s'explique par l'intensité des dynamiques des vingt dernières années. Alors que la croissance régionale atteint à peine + 13,5 % sur la période 1982-99, celle des villes nouvelles prises dans leur ensemble dépasse + 130 %, soit le plus fort taux de croissance tous pôles confondus. Au total, les plus de 203 000 emplois gagnés sont à ramener aux 600 000 de plus de la région. Les villes nouvelles pèsent à hauteur d'un tiers de la croissance totale.

Tableau 4 : Evolution des emplois tous secteurs confondus dans les 5 Villes Nouvelles (1982-1999).

Périmètre	Gain d'emplois	Taux de Variation
Villes Nouvelles	203 500	130,3

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Plus finement, on constate que les taux de croissance des cinq villes nouvelles dépassent l'ensemble des autres pôles, Roissy exclu. Elles occupent ainsi les rangs 2 à 6 du classement des plus fortes croissances relatives. Saint Quentin, Marne la Vallée et Sénart se développent de plus de 140 % entre les recensements de 1982 et 1999, Cergy-Pontoise et Évry de 80 à 95 %.

Tableau 5 : Evolution des emplois tous secteurs confondus de quelques pôles franciliens.

Rang	Pôles	Variation absolue (1982-1999)	Variation relative en % (1982-1999)
1	Roissy	60 300	198,3
2	Saint-Quentin-en-Yvelines	57 300	186,0
3	Marne-La-Vallée	66 600	164,4
4	Sénart	16 500	139,1
5	Évry	25 700	95,6
6	Cergy-Pontoise	37 450	81,2
7	Saclay	15 700	58,6
8	La Défense	90 100	40,2
9	Créteil	12 400	34,4
10	Paris-est	38 300	25,3

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

On en conclut que dans le mouvement global de desserrement des emplois affectant la région francilienne, les villes nouvelles affichent un dynamisme remarquable. Qu'en est-il pour le secteur d'activités des services aux entreprises³ ?

II.) Le desserrement des emplois péri-productifs

A. 1999 : Des emplois péri-productifs desserrés mais polarisés

En 1999, les emplois péri-productifs constituent une part importante de la population active régionale avec un tiers des effectifs totaux. Cependant, dans le détail, on mesure le caractère encore relativement central de ces activités.

Avec plus de 38 % des emplois péri-productifs, la Petite Couronne dépasse Paris (moins de 35 %) et encore plus nettement la Grande Couronne (moins de 27 %). Par rapport à la géographie des emplois tous secteurs confondus, ces résultats attestent du caractère relativement plus central des activités de services entre entreprises.

³ Entendus au sens anglo-saxon des "business services" ou encore dans la nomenclature Strates comme les emplois péri-productifs

Tableau 6 : Répartition des emplois péri-productifs par couronnes (1999)

Secteurs	Effectifs	Part régionale (en %)
Paris	635 000	34,8
Petite Couronne	703 000	38,5
Grande Couronne	477 000	26,7
Région	1 825 000	100

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

La ventilation départementale souligne la macrocéphalie régionale. Avec plus d'un million d'emplois péri-productifs, Paris et les Hauts-de-Seine pèsent pour 55 % des effectifs totaux, loin devant les départements suivants dont le nombre d'actifs est compris entre 100 et 180 000, soit 5 à 10 % du total régional.

Tableau 7 : Répartition des emplois péri-productifs par départements (1999)

Départements	Effectifs péri-productifs	Part régionale en %
Paris	635 300	34,8
Hauts-de-Seine	368 500	20,2
Val-de-Marne	177 300	9,7
Seine-Saint-Denis	155 100	8,6
Yvelines	139 100	7,6
Essonne	132 000	7,2
Val d'Oise	117 500	6,4
Seine et Marne	99 300	5,4

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

A l'échelle communale, l'analyse montre une forte polarisation des effectifs. Les 21 pôles d'emplois péri-productifs définis (cf. Annexe 1), qui représentent moins de 10 % des communes franciliennes, comptent pour près des trois quarts des emplois péri-productifs

régionaux (72 %). Cependant, la situation en Grande Couronne est à nuancer : le poids des communes hors-pôles est équivalent à celui des communes appartenant à des pôles (environ 240 000 emplois péri-productifs respectivement). La situation est donc moins polarisée que pour Paris et la Petite Couronne où 80 % des emplois péri-productifs sont concentrés dans les pôles économiques.

Tableau 8 : Répartition des emplois péri-productifs au sein de la Grande Couronne (1999)

Entités spatiales	Nombre de Communes	Effectifs péri-productifs	Part dans le total de la Grande Couronne (en %)
Pôles	69	247 800	50,9
Hors Pôles	1095	239 100	49,1

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Tableau 9 : Répartition des emplois péri-productifs au sein de la Petite Couronne (1999)

Entités spatiales	Effectifs péri-productifs	Part dans le total de la Petite Couronne (en %)
Pôles	1 070 500	80,0
Hors Pôles	267 700	20,0

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

B. Villes Nouvelles et emplois péri-productifs : un poids important en 1999

Avec 6,7 % des emplois péri-productifs, soit 124 000 actifs, les villes nouvelles affichent en 1999 un léger retard par rapport à leur poids dans la région tous emplois confondus (7,1 % du total régional). C'est encore plus vrai face à la Grande Couronne, puisque les villes nouvelles recensent un tiers des actifs totaux mais seulement un quart des emplois péri-productifs de la Grande Couronne.

Tableau 10 : Emploi total, emploi péri-productif dans les Villes Nouvelles franciliennes (1999).

Entités Spatiales	Effectifs péri-productifs	Part régionale en %	Effectifs	Part régionale en %
			totaux	
5 Villes Nouvelles	123 500	6,8	360 000	7,1

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Marne la Vallée, si elle pèse moins fortement, reste au premier rang avec un tiers du total des villes nouvelles, soit 37 000 emplois péri-productifs. Immédiatement derrière, Saint Quentin en Yvelines et ses 34 000 emplois regroupent 27,5 % du total, soit 3 points de plus que pour les emplois tous secteurs confondus. Ensuite, Cergy-Pontoise est distancé avec seulement 21,3 % (- 2 % par rapport aux emplois en général). Évry et Sénart se classent en dernier avec 22 % environ des emplois péri-productifs des villes nouvelles.

Tableau 11 : Emplois péri-productifs dans les Villes Nouvelles franciliennes (1999)

Villes Nouvelles	Effectifs péri-productifs	Part régionale (en %)	Part au sein des 5 Villes Nouvelles (en %)
Marne-La-Vallée	37 000	2	30,0
Saint-Quentin-en-Yvelines	34 000	1,9	27,5
Cergy-Pontoise	26 300	1,4	21,3
Evry	19 100	1	15,5
Sénart	7 100	0,4	5,8

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

La situation des cinq villes nouvelles est moins favorable que pour l'emploi en général face aux autres centres économiques régionaux. C'est vrai par exemple au regard des pôles du triangle métropolitain central (220 000 emplois péri-productifs pour Paris Affaires, 164 000 pour La Défense et 120 000 pour Boulogne) mais aussi des Hauts-de-Seine Sud (44 000 emplois péri-productifs, soit plus que Marne la Vallée, première des villes nouvelles par son

nombre d'emplois péri-productifs). Les deux aéroports d'Orly et Roissy (respectivement 34 et 50 000 emplois péri-productifs), les pôles de Saint-Denis ou Saclay (31 et 20 000 emplois respectivement) font bonne figure face aux villes nouvelles. Enfin, Sénart et ses 7 000 actifs est le plus petit des pôles par le nombre d'emplois péri-productifs.

Le bilan est finalement en demi-teinte, à la fois pôles d'une certaine importance en termes d'emplois péri-productifs, les villes nouvelles pèsent dans cette sphère d'activité moins fortement que pour les emplois en général.

C. Une dynamique de déconcentration polarisée favorable aux Villes Nouvelles (1982-1999)

Les emplois péri-productifs tendent-ils à se déconcentrer comme on l'observe pour l'ensemble des actifs ? S'il y a déconcentration, quelle en est la forme ? Diffuse ou polarisée, affectant de nombreuses communes ou quelques unes seulement ?

La croissance régionale entre 1982 et 1999 est soutenue avec une progression de + 40 %, c'est-à-dire bien supérieure à la croissance moyenne des emplois en général (limitée à + 13,5 %).

Tableau 12 : Variation des effectifs péri-productifs en région francilienne (1982 – 1999)

	Variation en effectifs	Variation relative (en %)
Ile-de-France	515 100	39,3

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

La tendance est bien à la déconcentration : selon les sources INSEE les plus récentes, Paris souffrirait d'une baisse légère des emplois péri-productifs (- 5,2 %), la Petite Couronne en gagnerait + 76 %, la Grande + 103 %. Ceci atteste bien d'un phénomène de déconcentration selon un gradient centre-périphérie qui rappellent les modèles de l'École de Chicago. Il y a bien alors un rattrapage des espaces périphériques face au centre historique

Tableau 13 : Variation des effectifs péri-productifs par couronnes (1982 – 1999)

Couronnes	Variation en effectifs	Variation relative (en %)
Paris	-35 200	-5,2
Petite Couronne	303 100	75,8
Grande Couronne	247 200	103,1

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Au niveau départemental, la répartition de cette dynamique est plus complexe. Certes, Paris tend à voir son poids décliner tant en valeur relative qu'absolue (-35 000 emplois péri-productifs). Cependant, en ce qui concerne les autres départements, on distingue trois groupes.

Le premier est constitué par le seul département des Hauts-de-Seine. Il se caractérise par une croissance en valeur absolue largement supérieure à celle des autres départements puisque les 190 000 emplois péri-productifs gagnés pèsent pour plus d'un tiers de la croissance totale. Il se caractérise aussi par un taux de croissance très soutenu avec plus de 105 % entre 1982 et 1999.

Le second groupe est celui des départements de la Grande Couronne avec une augmentation relative des effectifs particulièrement vive allant de + 90 à + 125 %. En valeur absolue, sans être dans des chiffres avoisinant ceux des Hauts-de-Seine, le gain départemental varie dans une fourchette de 50 à 75 000 emplois péri-productifs, soit de 10 à 15 % de la croissance régionale totale.

Enfin, le troisième groupe est constitué des deux départements de Petite Couronne de la Seine-St-Denis et du Val de Marne, dont la croissance en effectifs avoisinant celle des départements de Grande Couronne ne cache pas pour autant des taux finalement à peine supérieurs à ceux de la moyenne régionale.

Cette typologie souligne l'importance des dynamiques en cours : le centre parisien traditionnel perd de son poids dans un double mouvement : glissement vers l'Ouest immédiat avec le spectaculaire essor des Hauts-de-Seine et développement soutenu des départements de Grande Couronne.

Tableau 14 : Variation des effectifs péri-productifs par départements (1982 – 1999)

Départements	Variation	
	en effectifs	relative (en %)
Hauts-de-Seine	189 700	106,1
Essonne	73 100	124,2
Yvelines	65 100	89,3
Val-d'Oise	59 000	100,9
Val-de-Marne	58 700	49,5
Seine –St Denis	54 700	53,5
Seine – et – Marne	49 900	101,0
Paris	-35 200	-5,2

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Si la déconcentration n'est pas uniforme selon les départements, son existence pose la question de la forme prise par les dynamiques en jeu depuis une vingtaine d'années. Se fait-elle de manière polarisée ou diffuse ? La réponse à cette question s'appuie sur deux constats apparemment contraires.

Tout d'abord, il y a une tendance générale à la diffusion. La croissance du nombre d'emplois péri-productifs des communes situées hors des pôles est deux fois plus fortes que celles des pôles (respectivement 60 % et 32 %).

Tableau 15 : Une diffusion des emplois péri-productifs au sein de la région francilienne (1982 - 1999)

Entités spatiales	Variation des emplois péri-productifs	Variation relative en %
Hors-Pôles	191 600	60,8
Tous Pôles	323 500	32,5

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Cependant, dans les limites de la Grande Couronne, l'observation est strictement différente. Les communes des pôles croissent deux fois plus vite que celles des communes hors pôles (respectivement + 132 % et + 70 %).

Le paradoxe est dépassé en rapprochant ces deux constats : il y a en fait une tendance à la diffusion des emplois péri-productifs dans les communes situées à proximité des pôles dans la Petite Couronne et à la polarisation accrue de ces mêmes emplois dans les pôles de la Grande Couronne. Entre diffusion en Petite Couronne et polarisation en Grande Couronne, la forme de la déconcentration des emplois de services consommés principalement par les entreprises demeure complexe.

Comment les villes nouvelles se placent-elles face aux dynamiques régionales ? Sont-elles affectées par la déconcentration polarisée ? Jouent-elles un rôle moteur dans l'intensification de la polarisation en Grande Couronne ?

Prises dans leur ensemble, les villes nouvelles ont connu entre 1982 et 1999 une très forte croissance relative. En gagnant plus de 85 000 emplois péri-productifs, elles affichent un taux moyen de croissance au-dessus de + 230 %.

Tableau 16 : Variation des effectifs péri-productifs dans les Villes Nouvelles (1982 – 1999)

Entités spatiales	Variation des effectifs	Variation relative en %
5 Villes Nouvelles	86 400	232,9

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

La différenciation par la taille entre ces cinq villes nouvelles tend à maintenir le classement hérité en raison des phénomènes d'inertie. Marne la Vallée enregistre la plus forte hausse en valeur relative avec un gain de 29 000 emplois péri-productifs, soit un tiers de la croissance cumulée des villes nouvelles. Saint Quentin vient immédiatement après avec 28 % de la hausse totale (un gain de 25 000 actifs). Cergy-Pontoise croît moins fortement, ne pesant que pour 18 % de l'augmentation des villes nouvelles avec 15 000 emplois. Évry et Sénart occupent les dernières places, la première représentant tout de même plus du double de la seconde.

Tableau 17 : Variation des effectifs péri-productifs dans les 5 Villes Nouvelles (1982 - 1999)

Entités spatiales	Variation des effectifs	Variation relative en %	Part dans la variation des Villes Nouvelles en %
	Marne-la-Vallée	28 500	336,1
Saint-Quentin-en-Yvelines	24 300	249,5	28
Cergy-Pontoise	15 200	137,8	18
Evry	12 800	201,5	15
Sénart	5 600	371,9	6

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Cependant, le classement est transformé si l'on observe les taux de croissance des cinq pôles. Sénart affiche ainsi la plus forte croissance avec + 370 % entre 1982 et 1999, devant Marne la Vallée (+ 335 %). Un second groupe constitué par Évry et Saint Quentin offre des taux de variation entre 200 et 250 %, alors que Cergy-Pontoise est le pôle le moins dynamique avec "seulement" + 138 %.

Dans le contexte régional, la croissance des villes nouvelles est très soutenue. C'est vrai face aux pôles du quart sud-ouest métropolitain⁴. En incluant Saint Quentin, la variation du nombre d'emplois péri-productifs entre 1982 et 1999 pour ce quadrant "technopolitain" est de + 200 %, soit un peu moins que les cinq villes nouvelles réunies. En excluant Saint Quentin, la croissance des pôles du quart sud-ouest est très inférieure à cette valeur puisque Massy et Vélizy-Villacoublay varient de moins de + 140 %.

Face à l'ensemble des pôles péri-productifs régionaux, les villes nouvelles ont une place remarquable. En valeur absolue, il est compréhensible que des pôles de taille bien plus importante comme ceux du triangle central (La Défense, Boulogne, Paris-Ouest) soient devant. Les 28 000 emplois péri-productifs gagnés par Marne la Vallée par exemple, première ville nouvelle par sa taille, sont loin derrière les plus de 90 000 de La Défense qui occupe la première place en valeur absolue de variation. Cependant, cette même ville

⁴ Saclay, Massy, Vélizy-Villacoublay et Saint Quentin en Yvelines

nouvelle gagne plus d'emplois péri-productifs que Paris-Est par exemple dont le nombre d'emplois péri-productifs était en 1982 de 50 000 contre seulement 9 000 pour Marne la Vallée. La croissance des cinq villes nouvelles est donc limitée par une inertie liée à leur taille initiale. C'est ainsi que Sénart en raison de ses faibles effectifs initiaux reste dans les dernières par le nombre d'emplois gagnés malgré un taux de variation particulièrement fort.

L'observation de la croissance relative illustre l'affirmation des villes nouvelles au sein de la géographie des emplois péri-productifs. Les cinq villes nouvelles se classent en effet parmi les 7 pôles affichant la plus forte variation entre 1982 et 1999, concurrencés seulement par deux ensembles à la croissance aussi spectaculaire : Saclay et Roissy (respectivement + 300 et + 180 %). Ceci souligne à quel point les villes nouvelles (et Roissy) sont les supports de la redistribution des emplois du secteur des services aux entreprises. Dans la limite bien sûr où l'on prend soin de rappeler qu'en valeur absolue, la redistribution se fait tout d'abord au profit des pôles des Hauts-de-Seine (mise en place d'un triangle métropolitain central).

Tableau 18 : Variation des effectifs péri-productifs dans les principaux pôles franciliens (1982 – 1999)

Pôles	Variation des effectifs	Variation relative en %
Sénart	5 600	371,9
Marne-la-Vallée	28 500	336,1
Saclay	15 100	300,0
Saint-Quentin-en-Yvelines	24 300	249,5
Evry	12 800	201,5
Roissy	31 900	182,3
Cergy-Pontoise	15 200	137,8
La Défense	93 800	134,1
Vélizy-Villacoublay	6 200	133,6
Créteil	7 400	102,9
Hauts de Seine Nord	5 800	87,6
Massy	4 200	73,5
Hauts-de-Seine Sud	17 700	67,8
Boulogne	44 100	58,0
Paris est	26 400	52,1
Saint-Denis	8 600	38,8
Paris ouest	36 700	32,8
Paris Centre-Est	13 000	10,9
Paris Sud-Est	6 300	6,2
Orly	-2 800	-7,6
Paris affaires	-77 400	-26,2

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Entre glissement vers les Hauts-de-Seine et polarisation en Grande Couronne notamment par les villes nouvelles, la géographie économique régionale connaît une profonde mutation. Comment interpréter ces dynamiques ambiguës, allant de l'étalement hyper-central à la déconcentration polarisée, au regard du rapport centre-périphérie hérité de la structure monocentrique de l'agglomération ? Y a-t-il déclin du centre d'affaires historique

au profit des pôles anciennement périphériques, comme si la région urbaine se construisait sur ses franges externes désormais (théorie des "edge cities"), ou bien un desserrement partiel de certaines activités évacuées par des logiques centrales sélectives ?

III.) La localisation des emplois supérieurs

Cette interrogation suppose que l'on observe les emplois à plus forte valeur ajoutée, ces actifs qui exercent des fonctions de commandement, de décision, de création, ce que nous appellerons avec d'autres (Damette et Beckouche, ou encore Julien) des emplois stratégiques ou encore "emplois supérieurs métropolitains". En évaluant le poids de ce type d'emplois dans les 21 pôles retenus, nous apportons une évaluation qualitative de l'importance des villes nouvelles dans le cadre de la recomposition de la géographie du système économique.

A. Une géographie encore centrale

Avec près de 700 000 emplois, les emplois supérieurs pèsent pour près de 14 % de l'emploi régional. D'autres définitions incluant la fonction Art par exemple donne une valeur un peu plus élevée.

La répartition par couronne souligne le caractère assez central en 1999 de ces activités. Paris et la Petite Couronne concentrent plus de 75 % des emplois supérieurs. Cette proportion est plus forte que pour les emplois en général et les emplois péri-productifs (respectivement 66 % et 72 %). La Grande Couronne est bien quelque peu sous représentée : les 24,5 % d'emplois supérieurs régionaux sont à rapprochés des 34 et 28 % respectifs en termes d'actifs tous secteurs confondus et péri-productifs.

Tableau 19 : Les emplois supérieurs au sein des couronnes franciliennes (1999)

Couronnes	Effectifs	Part régionale en %
Paris	242 100	34,7
Petite Couronne	284 800	40,8
Grande Couronne	170 700	24,5

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

La ventilation départementale témoigne du poids dominant de Paris et des Hauts-de-Seine qui avec 35 et 29 % respectivement (soit 240 000 et 200 000 actifs) pèsent pour près des deux tiers des emplois supérieurs. Par ailleurs, on constate une dissymétrie est-ouest assez forte puisque les Yvelines viennent se classer en troisième position avec 70 000 emplois supérieurs. Il y a ensuite un seuil quantitatif qui ressemble à un fossé puisque l'Essonne, département suivant par la taille, ne regroupe que 48 000 emplois supérieurs, soit un tiers de moins que les Yvelines.

Par ailleurs, la proportion des emplois supérieurs sur le nombre d'actifs totaux par département permet de corriger les effets liés aux masses en présence. Face à une moyenne régionale de 13,8 %, on constate un clivage très creusé entre les départements. C'est ainsi que la Seine St-Denis, l'Essonne, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne ont une part d'emplois supérieurs, inférieure, voire très inférieure à la moyenne régionale. Au contraire, les Yvelines, mais surtout Paris et les Hauts-de-Seine affichent une relative sur-représentation d'emplois supérieurs parmi les actifs y travaillant. C'est ainsi que les Hauts-de-Seine affichent un taux de 25 %, soit pratiquement le double de la moyenne régionale.

Tableau 20 : Les emplois supérieurs des départements franciliens (1999)

Départements	Emplois supérieurs	Part régionale en %	Ratio Emplois supérieurs / population active en %
Paris	242 100	34,7	15,1
Hauts-de-Seine	198 600	28,5	24,4
Yvelines	70 300	10,1	13,9
Essonne	47 900	6,9	11,9
Val-de-Marne	44 900	6,4	9,5
Seine-Saint-Denis	41 200	5,9	8,5
Val d'Oise	29 000	4,2	7,7
Seine-et-Marne	23 500	3,4	6,1

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Le passage à l'échelle communale souligne par ailleurs l'intensité de la polarisation des emplois supérieurs. Si les pôles concentrent en 1999 quelques 72 % des emplois péri-productifs, ce que nous avons qualifié plus avant de situation fortement polarisée, ils s'octroient pas moins de 80 % des emplois supérieurs.

Tableau 21 : Les emplois supérieurs : une géographie polarisée (1999)

Entités spatiales	Emplois supérieurs	Part régionale en %
Hors-Pôles	144 400	20,7
Tous Pôles	553 300	79,2

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Notons tout de même que c'est moins vrai en Grande Couronne, où le poids des pôles ne dépasse que légèrement celui des communes hors pôles avec 52,5 % des emplois supérieurs (contre 47,5 %). La différence n'est pas beaucoup plus forte que pour les emplois péri-productifs.

Comment les villes nouvelles se placent-elles dans cette géographie des emplois de haut niveau ?

Avec environ 50 000 emplois supérieurs, leur poids est de 7,5 %, soit une valeur légèrement supérieure à leur part en termes d'emplois totaux ou d'emplois péri-productifs. Ceci dit la somme cumulée de leurs effectifs est sensiblement inférieure à un pôle comme celui de La Défense (90 000 emplois supérieurs). Par ailleurs, la part des emplois supérieurs dans la population active travaillant dans les villes nouvelles dépasse la moyenne régionale.

Tableau 22 : Les emplois supérieurs dans les villes nouvelles (1999)

Villes Nouvelles	Emplois supérieurs	Part régionale en %	Part au sein des villes nouvelles en %	Ratio Emplois supérieurs / population active en %
5 Villes Nouvelles	52 000	7,5	100,00	14,5
Saint Quentin en Yvelines	20 700	3	39,9	23,5
Marne la Vallée	12 700	1,8	24,4	11,9
Cergy-Pontoise	10 000	1,4	19,3	12,0
Evry	6 300	0,9	12,2	12,1
Sénart	2 200	0,3	4,3	7,8

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

La comparaison des villes nouvelles entre elles souligne une différenciation qui remet en cause le classement observé pour les emplois péri-productifs. Avec pratiquement le double des emplois supérieurs de Marne la Vallée (soit 20 000 emplois supérieurs), Saint Quentin pèse pour 40 % du total des cinq villes nouvelles. Par ailleurs, les 12 000 emplois supérieurs de Marne la Vallée placent cette dernière finalement à peine devant les 10 000 recensés à Cergy-Pontoise. Évry et Sénart ont un poids très restreints : avec 12 et 4 % respectivement, ils accusent un retard de 5 points sur leur part cumulée au sein des emplois péri-productifs des villes nouvelles.

La présence des emplois supérieurs parmi les actifs venant travailler dans les cinq pôles observés révèle une différenciation très marquée. Avec moins de 7,8 % d'emplois supérieurs dans la population active qui y travaille, Sénart est distancée par les autres villes nouvelles affichant un retard face à la moyenne régionale creusé (6 points de moins). Cergy, Évry et Marne la Vallée ont un taux de présence comparable à celui de la moyenne régionale à 1 % près. On remarquera tout de même que face à la moyenne des 21 pôles définis plus avant (environ 17,5 % d'emplois supérieurs au sein des actifs travaillant dans ces pôles), le retard de ces villes nouvelles est réel. Enfin, Saint Quentin se détache vivement tant face aux villes nouvelles, que face à la moyenne des pôles péri-productifs avec un taux de 23,5 %, ce qui la place à un niveau supérieur aux taux des pôles du triangle métropolitain central (hormis La Défense qui est à 29 %) et dans les mêmes ordres de grandeur que les pôles du quart sud-ouest technopolitain dont la présence des emplois supérieurs est la plus forte de la région.

Tableau 23 : Les emplois supérieurs dans les principaux pôles péri-productifs franciliens
(1999)

Pôles	Emplois supérieurs	Part régionale en %	Ratio Emplois supérieurs / population active en %
Paris affaires	92 500	13,3	22,7
La Défense	90 900	13	28,9
Paris-ouest	69 200	9,9	21,4
Boulogne	58 200	8,3	20,8
Paris Sud-Est	41 000	5,9	11,2
Paris Centre Est	37 700	5,4	9,3
Paris-est	25 100	3,6	13,2
Hauts de Seine sud	23 500	3,4	21,8
Saint Quentin en Yvelines	20 700	3	23,5
Vélizy-Villacoublay	13 200	1,9	34,7
Marne-La-Vallée	12 700	1,8	11,9
Saclay	11 400	1,6	26,8
Saint-Denis	10 300	1,5	13,1
Cergy-Pontoise	10 000	1,4	12,0
Roissy	9 300	1,3	10,2
Evry	6 300	0,9	12,1
Orly	5 700	0,8	11,9
Massy	5 300	0,8	23,8
Hauts de Seine Nord	4 200	0,6	13,9
Créteil	3 800	0,5	7,8
Sénart	2 200	0,3	7,8

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

La différence de poids des villes nouvelles en terme d'emplois supérieurs et d'emplois tous secteurs confondus, révèle la position de ces dernières, face aux autres pôles du système productif régional. On constate que les pôles ayant la différence positive la plus forte, c'est-à-dire une sur-représentation relative de leurs effectifs d'emplois supérieurs par rapport à leur propre poids au sein de l'emploi tous secteurs confondus, se situent soit dans le triangle central métropolitain, soit dans le quart sud-ouest "technopolitain" ce qui inclut par conséquent Saint Quentin avec une sur-représentation relative de + 71 % des emplois supérieurs par rapport à ce qu'est le poids de cette ville nouvelle dans la répartition de l'emploi régional francilien. L'ensemble des autres villes nouvelles est en retard. Cergy, Marne la Vallée et Évry ont des valeurs se situant autour de - 14 %. Sénart s'individualise plus nettement avec un retard très sensible (- 46 %), ce qui la place parmi les deux pôles les moins dotés en emplois supérieurs.

Tableau 24 : Ecart à l'emploi total des parts d'emplois supérieurs dans les principaux pôles péri-productifs franciliens (1999)

Pôles	Part régionale en Emplois supérieurs	Part régionale en Emploi total	Différence des parts	Différence exprimée en taux
Vélizy-Villacoublay	1,9	0,8	1,1	152,8
La Défense	13,0	6,2	6,8	108,5
Saclay	1,6	0,8	0,8	89,6
Massy	0,8	0,4	0,4	80,2
Saint-Quentin-en-Yvelines	3,0	1,7	1,3	71,7
Paris-affaires	13,3	8,1	5,2	64,3
Hauts-de-Seine Sud	3,4	2,1	1,3	58,7
Paris-ouest	9,9	6,4	3,5	54,5
Boulogne	8,3	5,6	2,7	49,3
Hauts-de-Seine Nord	0,6	0,6	0,0	0,0
Saint-Denis	1,5	1,6	-0,1	-4,1
Paris-est	3,6	3,8	-0,2	-4,4
Evry	0,9	1,0	-0,1	-13,7
Marne-La-Vallée	1,8	2,1	-0,3	-15,2
Cergy-Pontoise	1,4	1,7	-0,3	-15,5
Orly	0,8	1,0	-0,2	-16,0
Paris Sud-Est	5,9	7,3	-1,4	-18,8
Roissy	1,3	1,8	-0,5	-27,8
Paris Centre Est	5,4	8,1	-2,7	-33,0
Sénart	0,3	0,6	-0,3	-46,6
Créteil	0,5	1,0	-0,5	-48,0

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Le constat d'un poids finalement en dessous de celui observé dans la géographie générale de l'emploi montre les limites de la déconcentration polarisée dont ont bénéficié les villes nouvelles. Saint Quentin exclue, les emplois de haut niveau sont relativement concentrés. La croissance des emplois péri-productifs dans les espaces traditionnellement périphériques ne serait-il que le fait de l'évacuation sélective des emplois à moins forte valeur ajoutée ? Pour répondre à cela, il est nécessaire d'observer l'évolution des emplois supérieurs durant les vingt dernières années.

B. Les dynamiques spatiales des emplois supérieurs (1982-1999)

La croissance régionale des emplois supérieurs a été soutenue sur la période étudiée avec + 57 %, soit 250 000 actifs gagnés.

Tableau 25 : Variation des emplois supérieurs en Ile-de-France (1982 - 1999)

	Variation des emplois supérieurs	Variation relative en %
Ile-de-France	253 300	57,0

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

La dynamique montre toujours une certaine tendance à la déconcentration, la Grande Couronne croît plus vite que la Petite (respectivement + 115 et + 81 %), qui elle-même se développe à un rythme plus soutenu que la capitale. Notons tout de même que déconcentration n'est pas synonyme de déclin du centre en effectifs puisque Paris gagne + 16 %, soit environ 35 000 emplois supérieurs. Il s'agit plutôt d'une redéfinition des poids relatifs des espaces. En masse, le gradient de déconcentration centre-périphérie est corrigé par les effets d'inertie, c'est ainsi que malgré un taux de croissance moindre la Petite Couronne gagne près de 40 000 emplois supérieurs de plus que la Grande avec respectivement 127 000 et 92 000 actifs supérieurs en plus y travaillant.

Tableau 26 : Variation des emplois supérieurs des couronnes franciliennes (1982 - 1999)

Couronnes	Variation des emplois supérieurs	Variation relative en %
Paris	34 200	16,4
Petite Couronne	127 500	81,0
Grande Couronne	91 600	115,9

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

L'analyse à échelle départementale affine cette première observation. En valeur absolue, les Hauts-de-Seine dominent le reste des départements, attestant bien du glissement de la centralité de Paris vers les Hauts-de-Seine, ou plus exactement le doublement du centre puisque Paris continue de croître en valeur absolue. Derrière les Hauts-de-Seine, trois départements suivent avec une croissance de 25 à 35 000 emplois supérieurs : Paris, les Yvelines et l'Essonne. Ces deux derniers départements reflètent une logique périphérique, alimentant la constitution d'un espace fortement spécialisé dans les emplois supérieurs, dans une direction largement méridionale et occidentale.

Tableau 27 : Variation des emplois supérieurs des départements franciliens (1982 - 1999)

Départements	Variation des Emplois Supérieurs	Variation relative en %	Part dans la croissance régionale en %
Hauts-de-Seine	98 400	98,2	38,9
Yvelines	38 400	120,5	15,2
Paris	34 200	16,4	13,5
Essonne	26 400	123,3	10,4
Val-de-Marne	16 400	57,3	6,5
Val-d'Oise	14 600	102,0	5,8
Seine-Saint-Denis	12 700	44,3	5,0
Seine-et-Marne	12 100	106,5	4,8

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

L'importance de la mutation est soulignée par les taux de croissance départementaux qui soulignent la vigueur de la déconcentration puisque les quatre plus fortes variations relatives sont celles des départements situés en Grande Couronne, mais aussi sur le retard relatif de Paris, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (respectivement + 16 %, + 44 % et + 57 %).

Dans ce contexte de déconcentration à deux composantes (péri-centrale avec l'essor des Hauts-de-Seine et périphérique avec le rattrapage des départements de la Grande Couronne), quelle est la forme de la réorganisation de la géographie des emplois supérieurs ? Y a-t'il une intensification de la polarisation ou bien une tendance à la diffusion ?

Avec un taux de variation de + 58 % contre + 55 % entre 1982 et 1999, la croissance des pôles dépassent légèrement celle des communes situées hors pôles, contrairement à ce que l'on observe pour l'emploi en général ou pour les emplois péri-productifs. Il y a bien une tendance à l'intensification de la polarisation en moyenne régionale.

Tableau 28 : Variation des emplois supérieurs des pôles économiques franciliens (1982 - 1999).

Entités spatiales	Variation des Emplois Supérieurs	Variation relative en %
Hors-Pôles	51 100	54,8
Tous Pôles	202 200	57,6

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

En Grande Couronne, c'est-à-dire dans l'espace de référence des villes nouvelles, la situation est encore plus nette. Sur les près de 100 000 emplois supérieurs gagnés entre 1982 et 1999, plus de 64 % ont été le fait des pôles, ce qui correspond à un taux de variation de + 175 % pour les communes des pôles contre + 67 % pour celles situées hors des pôles. L'intensification de la polarisation en Grande Couronne est bien réelle.

Tableau 29 : Variation des emplois supérieurs en Grande Couronne (1982 - 1999)

Grande Couronne	Variation des Emplois Supérieurs	Variation relative en %	Part dans la variation de la Grande Couronne
<i>Tous Pôles</i>	62 000	177,6	63,8
<i>Hors Pôles</i>	35 200	67,4	36,2

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Dans ce contexte d'une déconcentration polarisée certes par les pôles des Hauts-de-Seine mais aussi par ceux de Grande Couronne, comment les villes nouvelles ont-elles évolué ? Sont-elles associées à cette recomposition de la géographie des emplois supérieurs ? Quels sont les autres pôles à en bénéficier ?

Prises dans leur ensemble, les villes nouvelles ont connu une croissance très soutenue avec + 275 %, soit un gain de 38 000 emplois supérieurs, dépassant la moyenne régionale par un facteur 4.

Tableau 30 : Variation des emplois supérieurs des 5 Villes Nouvelles (1982 - 1999)

Villes Nouvelles	Variation des Emplois Supérieurs	Variation relative en %	Part dans la variation totale des Villes Nouvelles en %
Saint-Quentin-en-Yvelines	17 000	454,0	44,5
Marne-La-Vallée	10 100	396,7	26,6
Cergy	6 000	151,4	15,8
Evry	3 500	124,8	9,2
Sénart	1 500	197,2	3,8
Total	38 200	275,4	100,0

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Toutes les villes nouvelles ont eu une croissance vigoureuse bien que deux sous-ensembles s'individualisent. Les pôles de Saint Quentin surtout et de Marne la Vallée ensuite affichent une croissance en valeur absolue très forte (+ 17 000 et + 10 000 emplois supérieurs respectivement) et un taux de variation avoisinant + 400 %. Ces deux pôles ont été des moteurs du développement des emplois supérieurs au sein de la Grande Couronne. Pour les trois autres villes nouvelles, et avec des variations en effectifs différentes résultant de leur poids initial hétérogène en 1982, la situation est moins tranchée. Cergy, Évry et Sénart ont certes eut une croissance qui dépassait celle de la moyenne régionale, mais sans pour autant connaître une variation aussi spectaculaire que pour les deux villes citées précédemment. Avec des taux allant de + 120 % à + 200 %, il y a bien un seuil dans les rythmes de croissance des deux sous-ensembles. Au total, le groupe constitué par Saint Quentin et Marne la Vallée, capte plus des deux tiers de la croissance totale des cinq villes nouvelles.

Comment les villes nouvelles se positionnent-elles face aux autres pôles régionaux ? En premier lieu, elles affichent une variation qui en valeur absolue comme de manière relative équivaut, voire légèrement surpasse, celle des pôles du quart sud-ouest. Précisons tout de suite que la participation de Saint Quentin aux deux groupes tend à expliquer la relative convergence des dynamiques. L'essor de la Grande Couronne en termes d'emplois supérieurs sur la période 1982 – 1999 tient ainsi à la croissance parallèle entre les pôles du quart sud-ouest technopolitain et des villes nouvelles.

Tableau 31 : Variation des emplois supérieurs comparée entre les Villes Nouvelles et le quadrant sud – ouest technopolitain (1982 - 1999)

Entités spatiales	Variation des	Variation
	Emplois Supérieurs	Relative en %
5 Villes Nouvelles	38 200	275,4
Quart Sud-Ouest	34 600	215,7

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Pour être complet, le constat doit aussi associer le pôle plus isolé de Roissy qui, avec un gain de 8 000 emplois supérieurs et un taux de variation de + 360 % se place remarquablement parmi les pôles de Grande Couronne. Face au reste de la région francilienne, les villes nouvelles demeurent pénalisées par les effets de masse : elles arrivent toujours en retrait par rapport aux pôles du triangle métropolitain en cours de constitution (La

Défense, Boulogne et Paris-Ouest augmentent respectivement de + 50 000, + 25 000 et + 20 000 emplois supérieurs entre 1982 et 1999) et à certains pôles parisiens (Paris Sud-Est, Paris Est). Notons par ailleurs à la marge de notre réflexion que le pôle de Paris-affaires, c'est-à-dire du quartier d'affaires historique de la capitale subit, malgré un contexte de croissance généralisée, un déclin en valeur absolue du nombre de ses emplois supérieurs. Ceci témoigne pour cet espace d'une difficulté réelle (bien que limitée en effectifs) à résister à l'intensité des phénomènes de glissement vers les Hauts-de-Seine centre et sud.

Tableau 32 : Variation des emplois supérieurs des pôles économiques franciliens (1982 - 1999)

Pôles	Variation en Emplois Supérieurs	Variation relative en %
La Défense	50 500	125,1
Boulogne	24 400	72,2
Paris ouest	20 700	42,7
Saint-Quentin-en-Yvelines	17 000	454,0
Paris Sud-Est	12 700	44,8
Paris est	10 700	74,2
Marne-La-Vallée	10100	396,7
Hauts-de-Seine Sud	9 500	67,2
Saclay	8 300	269,7
Roissy	7 300	363,7
Paris Centre Est	7 000	22,6
Vélizy	6 100	85,8
Cergy	6 000	151,4
Saint-Denis	3 700	56,3
Evry	3 500	124,8
Massy	3 200	151,0
Créteil	2 200	132,0
Sénart	1 500	197,2
Hauts-de-Seine Nord	1 000	32,5
Orly	-1 000	-15,3
Paris affaires	-2 100	-2,2

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Si l'on ne retient plus que la vitesse de variation des effectifs d'emplois supérieurs, ce qui a l'avantage (et l'inconvénient) d'évacuer les effets de masse, la place des villes nouvelles dans la réorganisation des emplois supérieurs au sein de la région francilienne peut être mieux évaluée. On constate alors que les cinq villes nouvelles se classent dans les 10 premiers pôles par leur taux de variation, le reste des places étant le fait des pôles du quart sud-ouest technopolitains aux exceptions près de Créteil et La Défense. La puissance de la recomposition des emplois supérieurs est donc le fait pour partie des villes nouvelles, Saint Quentin et Marne la Vallée en premier lieu.

En conclusion, on insistera sur l'importance à la fois bien réelle et dans le même temps limitée des villes nouvelles dans la géographie des emplois supérieurs, porteuses d'une croissance soutenue entre 1982 et 1999, elles ne peuvent rivaliser en masse avec les pôles du triangle central métropolitain.

PARTIE II :

Les villes nouvelles : quels profils, quelles logiques spatiales ?

Les villes nouvelles jouent un rôle important dans la dynamique de desserrement des emplois péri-productifs. Bien qu'en moyenne un peu moins présents dans ces dernières que dans la région, ce secteur d'activités pèse tout de même pour un tiers des actifs. L'objet de cette seconde partie est de comprendre plus finement la nature du profil économique des villes nouvelles. Considérées tout d'abord comme un tout unique que l'on comparera au reste de la région francilienne, les villes nouvelles seront ensuite observées une à une. Ce travail d'analyse servira de base à une conclusion synthétique sur les logiques spatiales en jeu. Peut-on parler d'un profil économique de ville nouvelle dans notre cas, les similitudes l'emportant alors sur les différences ? Y a-t-il plutôt des effets d'appartenance à la Grande Couronne ou à des quadrants ?

Pour cela, nous recourrons à l'outil Strates en privilégiant des méthodes d'analyse statistique et spatiales simples. A partir des tableaux de dénombrement des effectifs en 1999, nous réaliserons des diagrammes en cercle permettant de visualiser l'information en termes de poids relatif. Surtout, nous appuyons la comparaison entre les Villes Nouvelles et les grands espaces de référence sur le Coefficient de Localisation, indicateur simple et robuste permettant d'évaluer l'importance d'un secteur ou d'une fonction d'un pôle face à une situation moyenne de référence. Il se calcule comme le ratio entre la part des effectifs d'un secteur ou d'une fonction de l'ensemble observé dans la population active totale de cet ensemble et la part des effectifs de ce même secteur ou fonction dans la population active de l'espace de référence. Par exemple, soit Sénart ayant 14 % de ses actifs travaillant dans le secteur des services aux entreprises et la région francilienne respectivement 23 %, alors le coefficient de localisation des services aux entreprises de la ville nouvelle de Sénart est de : $14 / 23 \times 100 = 61$. Si la valeur du coefficient de localisation est de 100, les deux profils sont identiques, si il est plus grand que 100, il y a spécialisation relative et inversement, s'il est inférieur à 100, il y a sous-représentation par rapport à l'espace de référence. Ici, Sénart est relativement sous-spécialisée en termes de services aux entreprises par rapport à la moyenne régionale.

I.) Quelle spécialisation économique pour les Villes Nouvelles ?

Commençons cette réflexion à partir de l'hypothèse que les Villes Nouvelles peuvent être considérées comme un espace économique cohérent. Constituées à une même

période, pour répondre aux mêmes besoins et selon des principes d'aménagement identiques, elles partent finalement d'une situation identique : dans un environnement encore rural, l'aménageur décide de créer de toutes pièces des villes qui ne seraient pas destinées à un usage simplement résidentiel, mais ayant pour vocation à devenir des pôles économiques régionaux. Dans ce cadre, elles ont bénéficié et contribué dans le même temps à la constitution d'une géographie des emplois péri-productifs favorisant aussi les espaces périphériques en marge de l'agglomération. Quel est le profil économique de ces Villes Nouvelles en 1999 ?

A. Une lecture sectorielle

1) *Un léger retard en termes d'emplois péri-productifs:*

Les 120 000 emplois péri-productifs des Villes Nouvelles se répartissent en faveur des Services aux entreprises qui représentent environ deux tiers du total alors que les activités des Flux (réseaux techniques, transports et télécoms) pèsent à peu près le double de la Finance, Banque, Assurance.

Tableau 33 : Ventilation sectorielle des emplois péri-productifs dans les Villes Nouvelles (1999).

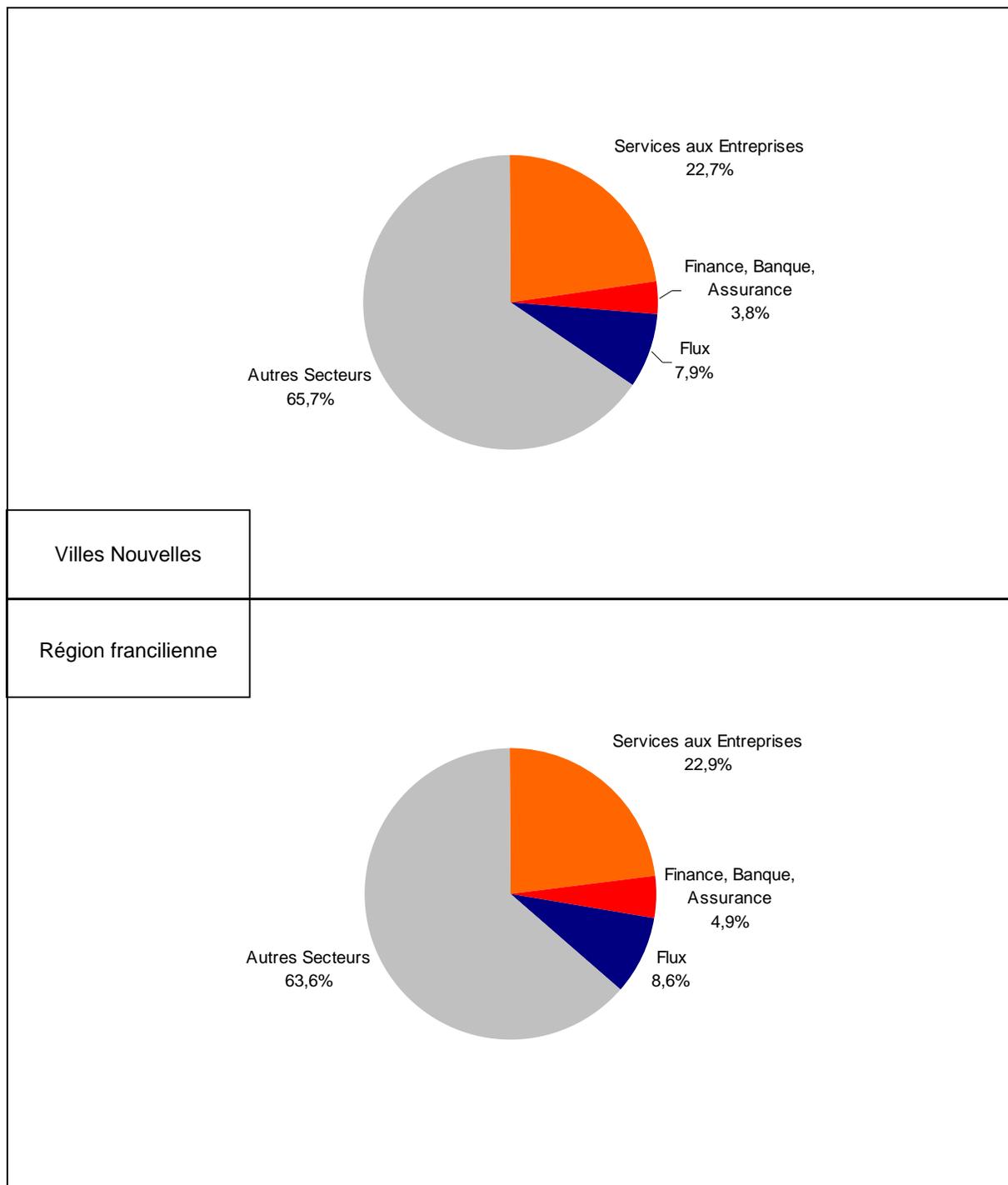
5 Villes Nouvelles	Effectifs en 1999	Coefficient de localisation
<i>Péri-productifs</i>	123 500	94,4
Services aux entreprises	81 500	104,7
Finance, Banque, Assurance	13 600	82,6
Flux	28 400	97,4
<i>Autres Secteurs</i>	236 100	103,2
<i>Total</i>	359 600	100,00

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Le profil régional est légèrement différent comme en témoigne le coefficient de localisation de 94,4 pour la sphère péri-productive prise dans son ensemble. Cependant, le constat appelle d'emblée des nuances. La faiblesse relative des Villes Nouvelles tient surtout à valeur particulièrement basse dans la Finance, Banque, Assurance. En effet, avec

seulement 3,8% des actifs totaux dans ce secteur contre 4,9 % pour la moyenne francilienne, l'ensemble Villes Nouvelles possède un coefficient de localisation de seulement : 82,6. On peut lire ici l'existence d'un réel déficit relatif d'emploi dans ce secteur. Ceci s'explique largement par la situation géographique en périphérie de l'agglomération. En effet, la littérature montre combien ce secteur d'activités est encore fortement concentré dans le triangle métropolitain central, et plus particulièrement dans les arrondissements d'affaires de l'ouest parisien et dans les communes limitrophes des Hauts-de-Seine centre. Certes, des implantations ponctuelles ont pu se faire dans des situations plus éloignées notamment le long du RER A. Cependant, au total, cette géographie financière spécifique ne semble pas être en passe d'être remise en cause. Malgré l'hypothèse de la déconcentration de certaines fonctions (back-office), les implantations bancaires dans les Villes Nouvelles et plus largement en Grande Couronne n'ont pas été nombreuses. Les projets en cours tendent à alimenter cette tendance : le succès du pôle de la ZAC Rive Gauche ou les projets d'implantation dans le pôle de bureau émergeant de St-Denis en témoignent.

Graphique 1: Ventilation sectorielle des emplois péri-productifs dans les Villes Nouvelles ainsi qu'en Ile-de-France (1999).



Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Les profils sectoriels : Les Villes Nouvelles et la région francilienne

Au total, nous retiendrons que la légère faiblesse des emplois péri-productifs des villes nouvelles prises dans leur ensemble tient surtout à la concentration spatiale encore importante du secteur de la Finance, Banque, Assurance. Ceci ne veut pour autant pas dire que les villes nouvelles sont bien représentées dans tous les secteurs détaillés des emplois péri-productifs.

2) Des secteurs spécifiques aux Villes Nouvelles ?

Pour se familiariser avec le profil économique des Villes Nouvelles, on peut distinguer quelques ordres de grandeur. En effectifs, les emplois dans le Commerce de Gros arrivent en tête avec près de 21 % des emplois péri-productifs (soit autour de 26 000 actifs). Ils devancent assez nettement le groupe suivant constitué par les secteurs de la Finance-Banque-Assurance, des Transports et Télécoms et d'un ensemble réunissant Direction et Gestion d'entreprise (autour de 11 000 à 14 000 emplois chacun). Quelques secteurs de taille moindre viennent ensuite comme les services opérationnels de la R&D, de l'Informatique ou de l'Ingénierie et des services d'accompagnement comme l'Immobilier et la Location, le Travail Temporaire (agences d'intérim) et les Services aux entreprises banaux (entretien, surveillance).

Tableau 34 : Ventilation sectorielle détaillée des emplois péri-productifs dans les Villes Nouvelles (1999).

5 Villes Nouvelles	Effectifs en 1999	Coefficient de localisation
<i>Services aux Entreprises</i>	81 460	104,7
Commerce de Gros	26 090	146,7
Presse/Publicité	1 210	37,1
Direction	7 560	136,6
Gestion	5 230	54,5
Ingénierie	9 640	167,8
Travail Temporaire	6 960	129,4
Autres Services aux entreprises	8 970	90,4
Immobilier, location	6 760	84,1
R&D	2 100	54,9
Informatique	6 940	80,5
<i>Finance, Banque, Assurance</i>	13 640	82,6
<i>Flux</i>	28 430	97,4
Eau, Gaz, Électricité	3 310	102,9
Transports	14 040	79,1
Postes et Télécoms	11 080	135,0

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

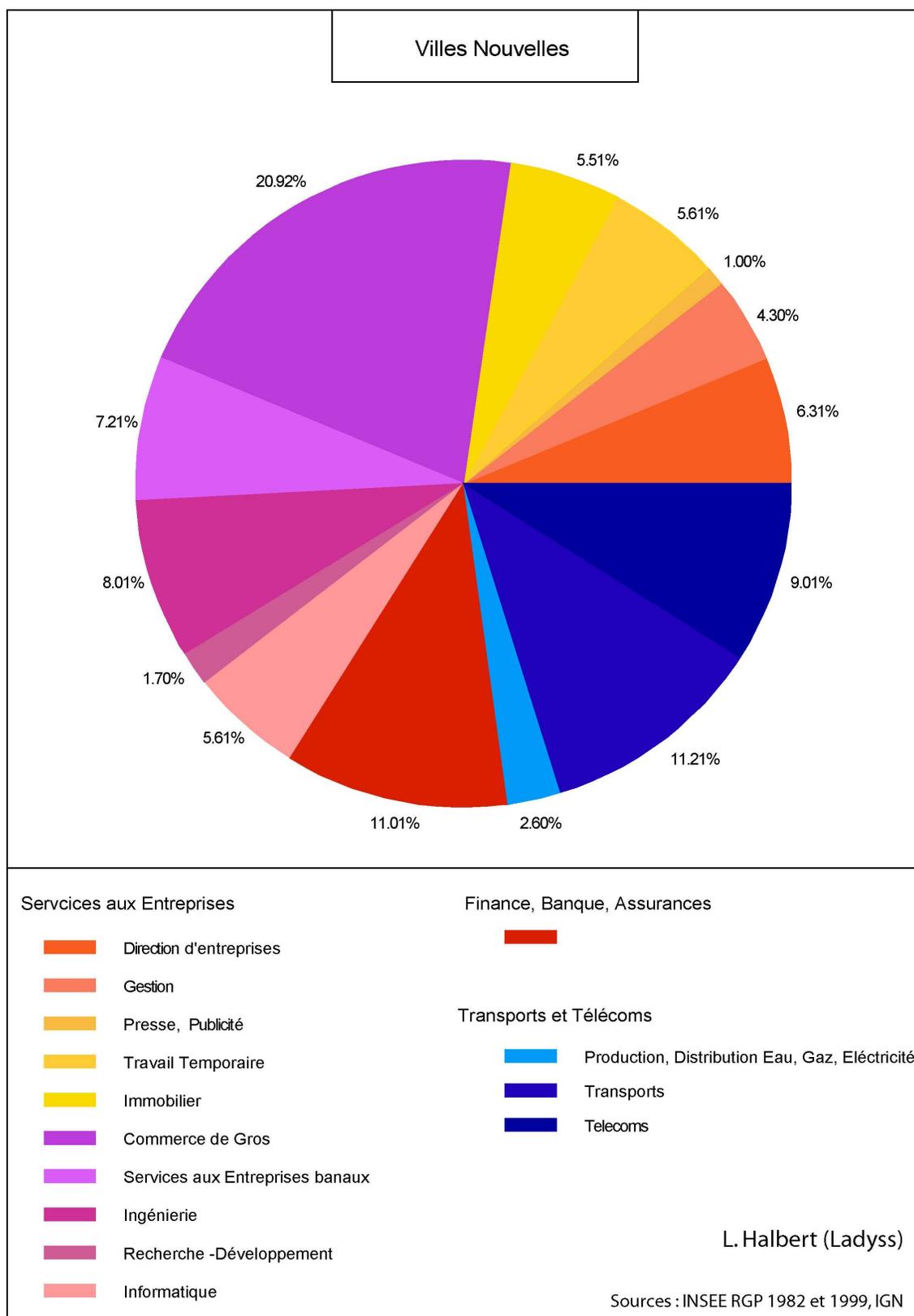
La comparaison avec le profil régional souligne les spécificités sectorielles des villes nouvelles. Si dans l'ensemble, les activités de Flux sont à peu près aussi importantes entre les villes nouvelles dans leur ensemble et la moyenne régionale, dans le détail, il n'en est rien. C'est ainsi que l'on observe la relative faiblesse des activités liées au transport et au contraire, la forte présence de celles relevant des Télécoms.

Les écarts au profil régional sont nombreux aussi pour ce qui est des emplois de services aux entreprises. On observe sans surprise la faiblesse de certaines activités comme la Presse, la Publicité ou encore la Gestion tant on sait que les professionnels de ces secteurs économiques privilégient une localisation centrale au sein de l'espace métropolitain pour des effets d'adresse et de milieu notamment. Cependant, d'autres valeurs sont plus étonnantes. Avec un coefficient de localisation de 90,4 seulement, les services bancaux aux entreprises par exemple sont finalement assez sous-représentés. On aurait pu s'attendre à d'autres résultats : ces entreprises dont l'équilibre repose sur la minimisation des coûts ne

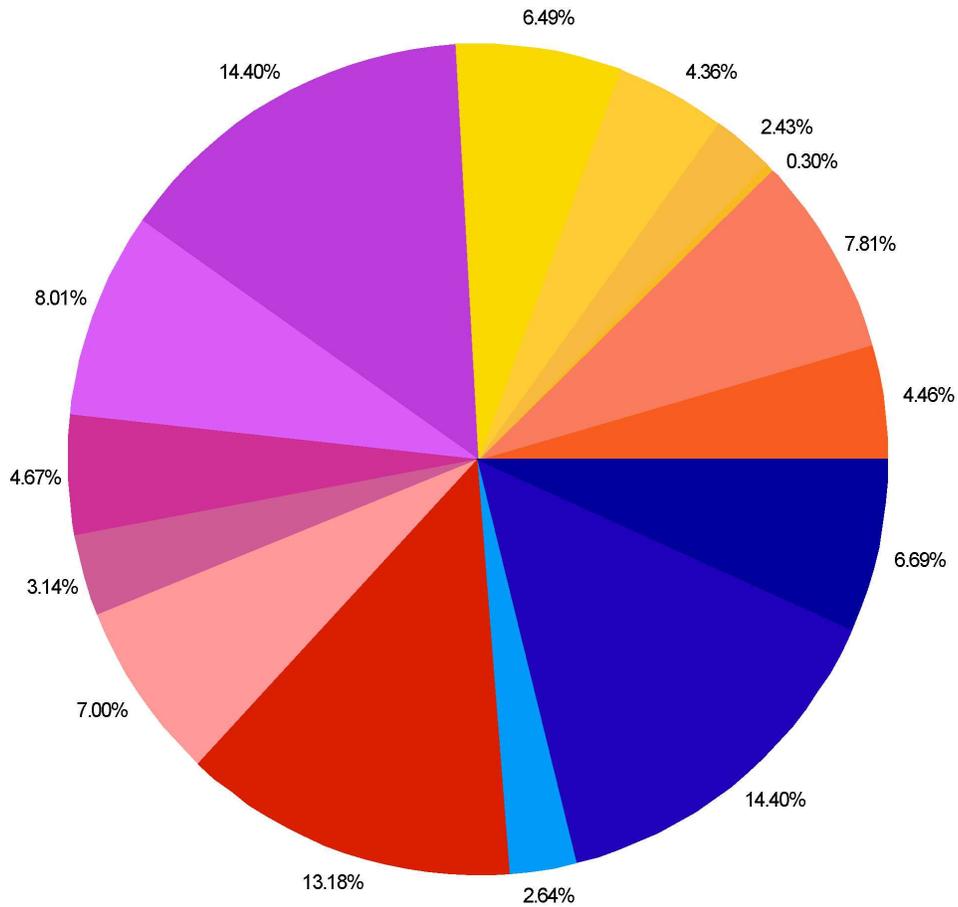
semblent pas privilégier des espaces périphériques au foncier moins onéreux. La proximité aux clients passe manifestement avant. Par ailleurs, la concurrence de certains pôles plus proches du centre d'affaires (St Denis ou les arrondissements du Nord Est parisien par exemple) est vive. Le foncier y est certes plus cher mais la main-d'œuvre disponible plus importante.

En retour, quelques spécialisations s'individualisent. C'est le cas tout d'abord des activités de Direction d'entreprise : avec un coefficient de localisation de 136,6, la présence des effectifs rattachés à ce domaine d'activité est importante. L'explication nous le verrons est à chercher plus dans le détail des profils de chaque ville nouvelle que dans une spécialisation commune. Il en va de même sur la part importante du secteur de l'Ingénierie (études techniques et opérationnelles) dont le coefficient de localisation avoisine 168. Enfin, dernière spécialisation importante, celle dans les activités liées au Commerce de gros. Avec un coefficient de localisation de 146,7, les villes nouvelles sont largement au-dessus de la moyenne régionale. Cette fois la disponibilité et le coût du foncier peuvent être mobilisés pour expliquer cette sur-représentation relative. En effet, les activités du Commerce de Gros (entreposage, conditionnement) réclament de vastes surfaces de travail bien connectées aux infrastructures de transport. A ce titre, les villes nouvelles ont pu apparaître comme des compromis intéressants entre connectivité et minimisation des coûts de localisation. Il conviendra de préciser si ceci est propre aux villes nouvelles où s'il relève d'une manière plus générale d'une logique de Grande Couronne.

Graphique 2 : Profils des emplois péri-productifs des Villes Nouvelles et de la région francilienne.



Région Francilienne



Services aux Entreprises

- Direction d'entreprises
- Gestion
- Presse, Publicité
- Travail Temporaire
- Immobilier
- Commerce de Gros
- Services aux Entreprises bancaux
- Ingénierie
- Recherche -Développement
- Informatique

Finance, Banque, Assurances



Transports et Télécoms

- Production, Distribution Eau, Gaz, Électricité
- Transports
- Telecoms

L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

B. Quelles fonctions pour les Villes Nouvelles ?

Au sein des emplois péri-productifs, il est nécessaire de réaliser un travail qualitativement plus fin en distinguant les grandes fonctions réellement exercées par les actifs. Dégager de grands types de secteurs d'activités est une étape nécessaire mais pas suffisante pour caractériser la nature des emplois.

La majorité des actifs péri-productifs des villes nouvelles relève de la fonction de Production Abstraite, c'est-à-dire pour mémoire de tous les métiers de Conception, Gestion et Commercialisation. La surprise de ce constat tient plutôt par la faiblesse du taux. Avec seulement 60 % des emplois péri-productifs relevant de la fonction de Production Abstraite, on comprend bien comment toute assimilation hâtive entre secteur et fonction est biaisée : travailler dans les services aux entreprises ne signifie pas mécaniquement exercer un métier "intellectuel", bien au contraire. C'est ainsi que plus de 15 % des emplois péri-productifs relèvent de la Production Concrète (Fabrication ou Logistique) et que près de 10 % reviennent aux fonctions Aval à la Production (Entretien, Nettoyage).

Au-delà de ces quelques ordres de grandeur, il est intéressant d'étudier le positionnement des villes nouvelles face au profil fonctionnel de la région francilienne. L'enseignement principal est la sous-spécialisation très forte des emplois péri-productifs dans tous les métiers qui ne sont pas directement liés à la Production Concrète. C'est vrai par exemple des fonctions d'Autorité et de Développement Humain qui relèvent plus du domaine de compétence public mais aussi des fonctions Aval et de la Production Abstraite. En d'autres termes, d'un point de vue fonctionnel, nous retiendrons en première intention que les villes nouvelles sont relativement sur-représentées dans la Production Concrète, elles fonctionnent donc tendanciellement comme des centres d'exécution plus que de commandement au regard du reste de la région francilienne.

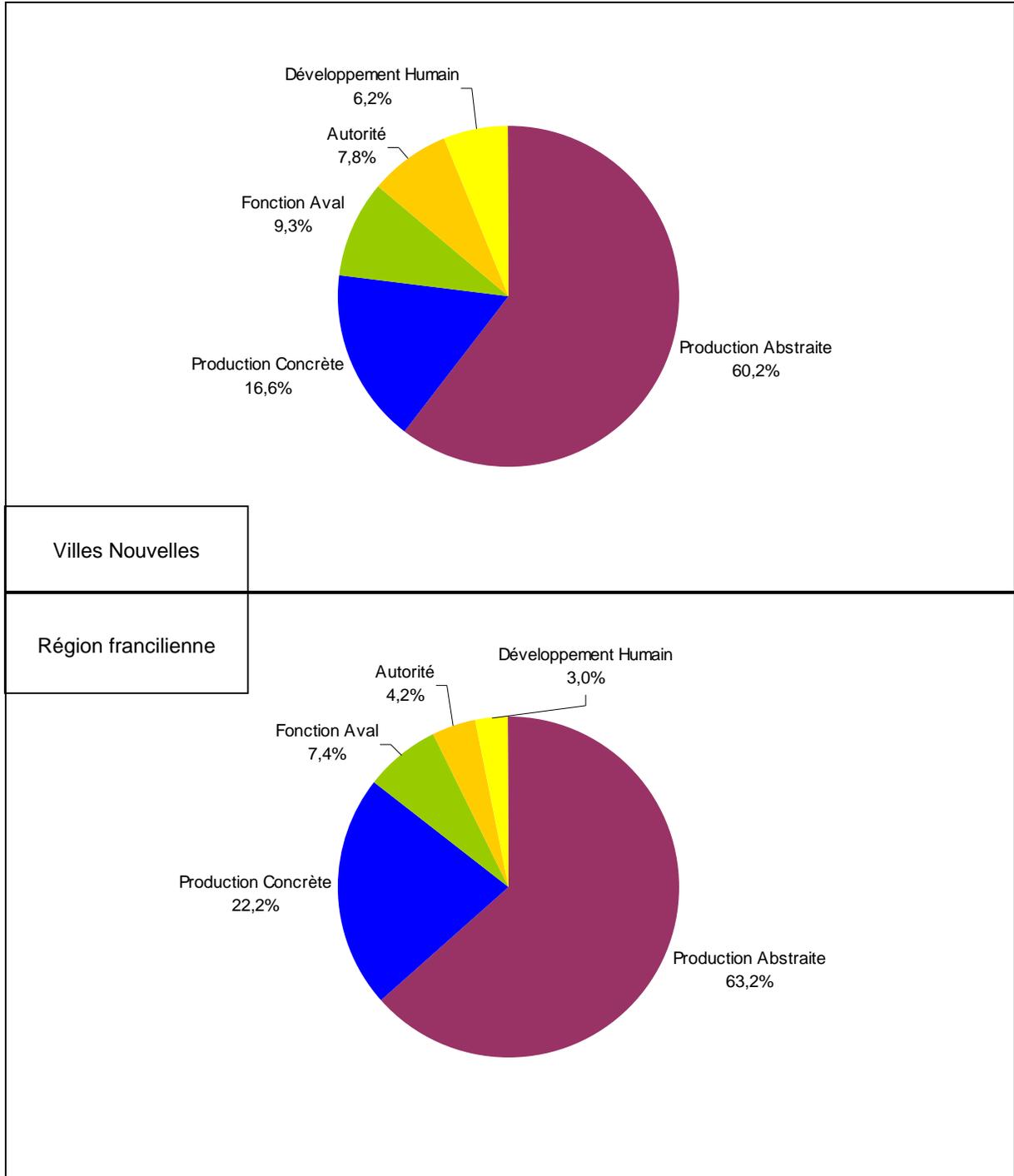
Notons par ailleurs que cet enseignement n'empêche pas une place plutôt positive dans le reste de la métropole en termes d'emplois très qualifiés. Le coefficient de localisation des emplois supérieurs des villes nouvelles est de 104,5 par exemple. Nous verrons que la spécificité de Saint Quentin en Yvelines explique cette caractéristique que l'on ne généralisera pas à toutes les villes nouvelles.

Tableau 35 : Ventilation fonctionnelle des emplois péri-productifs dans les Villes Nouvelles (1999).

	Effectifs en 1999	Coefficient de localisation
Production Abstraite	65 730	94,8
Production Concrète	18 110	108,7
Fonction Aval	10 120	73,9
Autorité	8 460	58,0
Développement Humain	6 730	94,8

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Graphique 3 : Ventilation sectorielle détaillée des emplois péri-productifs dans les Villes Nouvelles (1999).



Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Ce dernier constat montre les limites d'une approche considérant les villes nouvelles comme une entité économique homogène. Leur distance relative les unes des autres, l'inscription dans des environnements territoriaux qui leur sont spécifiques, une croissance et un poids démographique hétérogènes laissent place à des différenciations fortes.

II.) Des Villes Nouvelles :

Dans cet exercice, il s'agit d'observer les différences de profil entre chacune des villes nouvelles. Pour cela, le calcul du coefficient de localisation est désormais réalisé non plus en référence à la moyenne régionale mais par comparaison avec la moyenne des cinq villes nouvelles. Par conséquent, une valeur supérieure à 100 indique que la ville nouvelle est en moyenne plus spécialisée dans un secteur que l'ensemble des 5 Villes Nouvelles.

Le poids des emplois péri-productifs au sein de chaque ville nouvelle est assez variable. La gamme des situations varie ainsi de Sénart à Saint Quentin en Yvelines d'une manière parfois importante : pour la première, les emplois péri-productifs constituent à peine un quart des actifs totaux, pour la seconde, ils atteignent près de 40 % du total, dépassant largement la valeur de la moyenne régionale.

Dans la ventilation simple en trois sous-secteurs péri-productifs, on remarquera des différences là encore sensibles dont témoignent les coefficients de localisation. En termes de Services aux entreprises, la situation est peu discriminante sauf pour Sénart qui est moins dotée en actifs dans ce secteur. En contrepartie, cette dernière affiche des taux de spécialisation dans les activités de Flux qui dépassent largement la moyenne (coefficient de localisation à 146,3). Au total, on observe un gradient de profils différenciés plus que des cas bien individualisés. Il est par conséquent nécessaire d'entreprendre une analyse plus fine pour mieux comprendre les spécificités de chaque ville nouvelle.

Tableau 36 : Ventilation sectorielle des emplois péri-productifs dans les 5 Villes Nouvelles (1999).

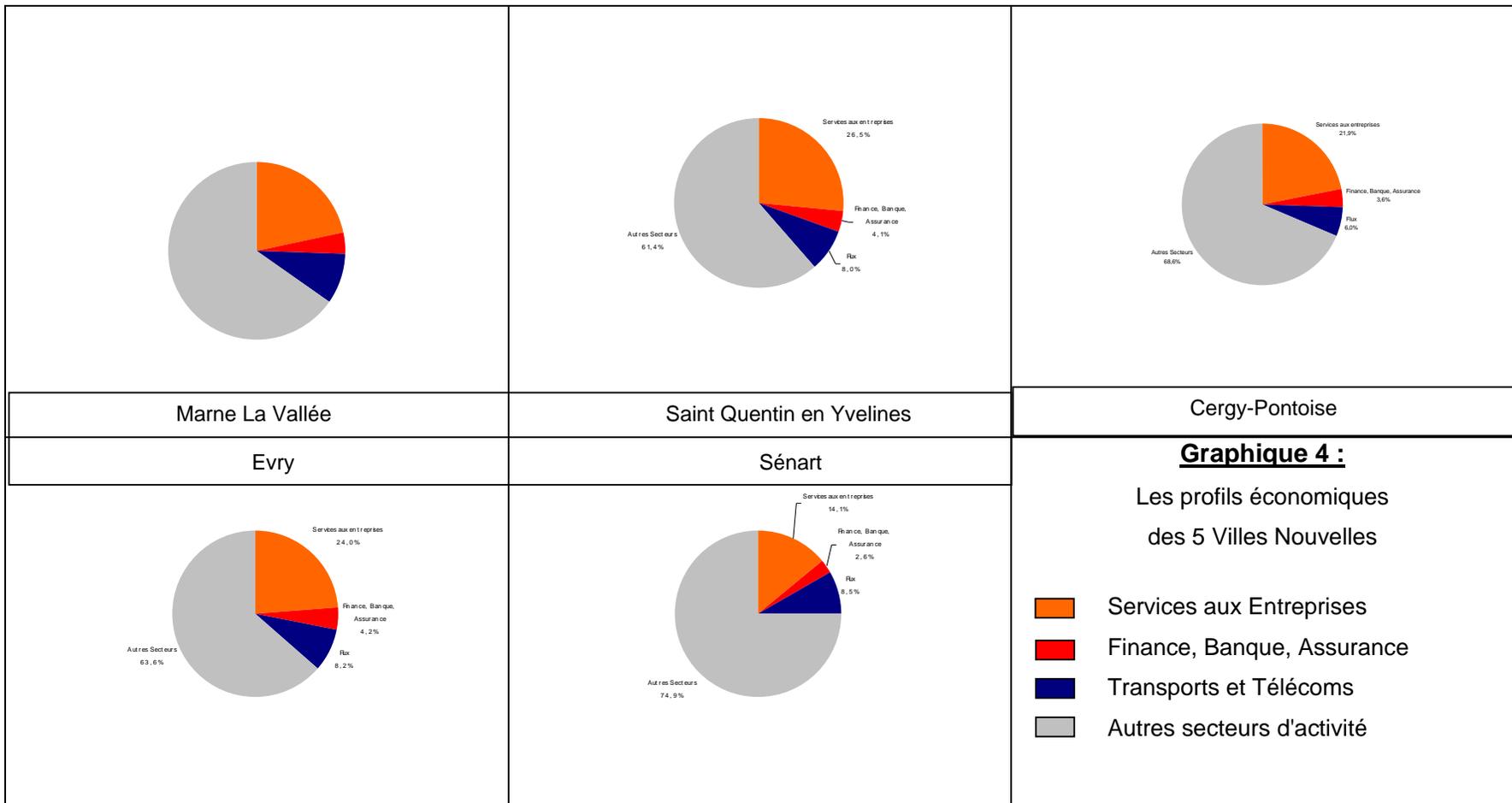
5 Villes Nouvelles	Marne La Vallée		Saint Quentin en Yvelines		Cergy-Pontoise		Evry		Sénart	
	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %
Péri-productifs	37 040	34,6	34 000	38,6	26 260	31,4	19 130	36,4	7 120	25,1
Services aux entreprises	23 240	21,7	23 370	26,5	18 270	21,9	12 600	24,0	3 990	14,1
Finance, Banque, Assurance	4 110	3,8	3 590	4,1	3 010	3,6	2 200	4,2	730	2,6
Flux	9 700	9,1	7 040	8,0	4 980	6,0	4 330	8,2	2 400	8,5
Autres Secteurs	70 010	65,4	54 100	61,4	57 310	68,6	33 460	63,6	21 230	74,9

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Tableau 37 : Les coefficients de localisation des grands secteurs d'activités péri-productifs dans les 5 Villes Nouvelles (1999).

5 Villes Nouvelles	Marne La Vallée	Saint Quentin en Yvelines	Cergy-Pontoise	Evry	Sénart
Péri-productifs	100,7	112,3	91,5	105,9	73,1
Services aux entreprises	95,1	104,2	105,5	99,9	85,1
Finance, Banque, Assurance	100,5	95,7	103,9	104,2	92,3
Flux	113,7	89,9	82,4	98,4	146,3
Autres Secteurs	99,6	93,5	104,5	96,9	114,1

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003



Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Tableau 38 : Ventilation sectorielle détaillée des emplois péri-productifs dans les 5 Villes Nouvelles (1999).

5 Villes Nouvelles	Marne La Vallée	Saint Quentin en Yvelines	Cergy-Pontoise	Evry	Sénart
Services aux Entreprises	23 240	23 370	18 270	12 600	3 990
Commerce de Gros	9 070	6 140	5 270	4 010	1 610
Presse/Publicité	310	380	220	210	100
Direction	1 170	3 280	1 970	1 070	70
Gestion	1 360	1 360	1 560	820	130
Ingénierie	1 220	4 250	2 860	1 060	250
Travail Temporaire	2 170	1 490	1 800	850	650
Autres Services aux entreprises	2 980	1 720	2 040	1 580	650
Immobilier, location	2 140	1 860	1 290	1 130	340
R&D	740	340	50	960	20
Informatique	2 080	2 560	1 220	910	170
Finance, Banque, Assurance	4 110	3 590	3 010	2 200	730
Flux	9 690	7 040	4 980	4 330	2 400
Eau, Gaz, Électricité	1 180	510	790	640	200
Transports	5 130	2 810	2 260	2 110	1 740
Postes et Télécoms	3 380	3 720	1 930	1 590	450
Péri-productifs	37 040	34 000	26 260	19 130	7 120

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Tableau 39 : Coefficient de localisation des emplois péri-productifs dans les 5 Villes Nouvelles (1999).

5 Villes Nouvelles	Marne La	Saint	Cergy-	Evry	Sénart
	Vallée	Quentin en Yvelines	Pontoise		
Services aux Entreprises	95,1	104,2	105,5	99,9	85,1
Commerce de Gros	116,0	85,5	95,1	99,1	107,1
Presse/Publicité	175,8	374,8	85,3	115,7	141,0
Direction	51,4	157,9	122,4	91,4	16,7
Gestion	86,8	94,5	140,2	101,6	42,2
Ingénierie	42,4	160,1	139,4	70,8	45,7
Travail Temporaire	103,9	77,7	121,7	79,2	162,2
Autres Services aux entreprises	110,7	69,8	106,8	113,6	126,5
Immobilier, location	105,8	99,8	90,1	107,9	86,1
R&D	116,9	58,5	10,6	294,3	17,6
Informatique	100,2	133,8	82,5	84,8	43,5
Finance, Banque, Assurance	100,5	95,7	103,9	104,2	92,3
Flux	113,7	89,9	82,4	98,4	146,3
Eau, Gaz, Électricité	119,2	55,4	111,7	123,8	105,9
Transports	121,7	72,7	75,7	97,0	215,2
Postes et Télécoms	101,8	122,0	82,1	92,6	71,1

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Tableau 40 : Ventilation fonctionnelle des emplois supérieurs dans les 5 Villes Nouvelles (1999).

Fonctions	Marne La Vallée	Saint Quentin en Yvelines	Cergy-Pontoise	Evry	Sénart
Production Abstraite	22 360	23 320	17 030	12 720	3 000
Production Concrète	10 200	7 470	6 230	4 320	3 320
Fonction Aval	2 250	1 690	1 650	1 060	470
Autorité	1 360	930	940	680	230
Développement Humain	850	590	400	350	100

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Tableau 41 : Coefficient de localisation des emplois péri-productifs dans les 5 Villes Nouvelles (1999).

Fonctions	Marne La Vallée	Saint Quentin en Yvelines	Cergy-Pontoise	Evry	Sénart
Production Abstraite	95,1	108,0	102,2	104,7	66,4
Production Concrète	107,9	86,0	93,0	88,4	182,5
Fonction Aval	105,7	86,2	108,9	96,1	114,4
Autorité	109,7	81,6	106,9	105,7	96,5
Développement Humain	123,5	93,6	82,3	99,1	76,0

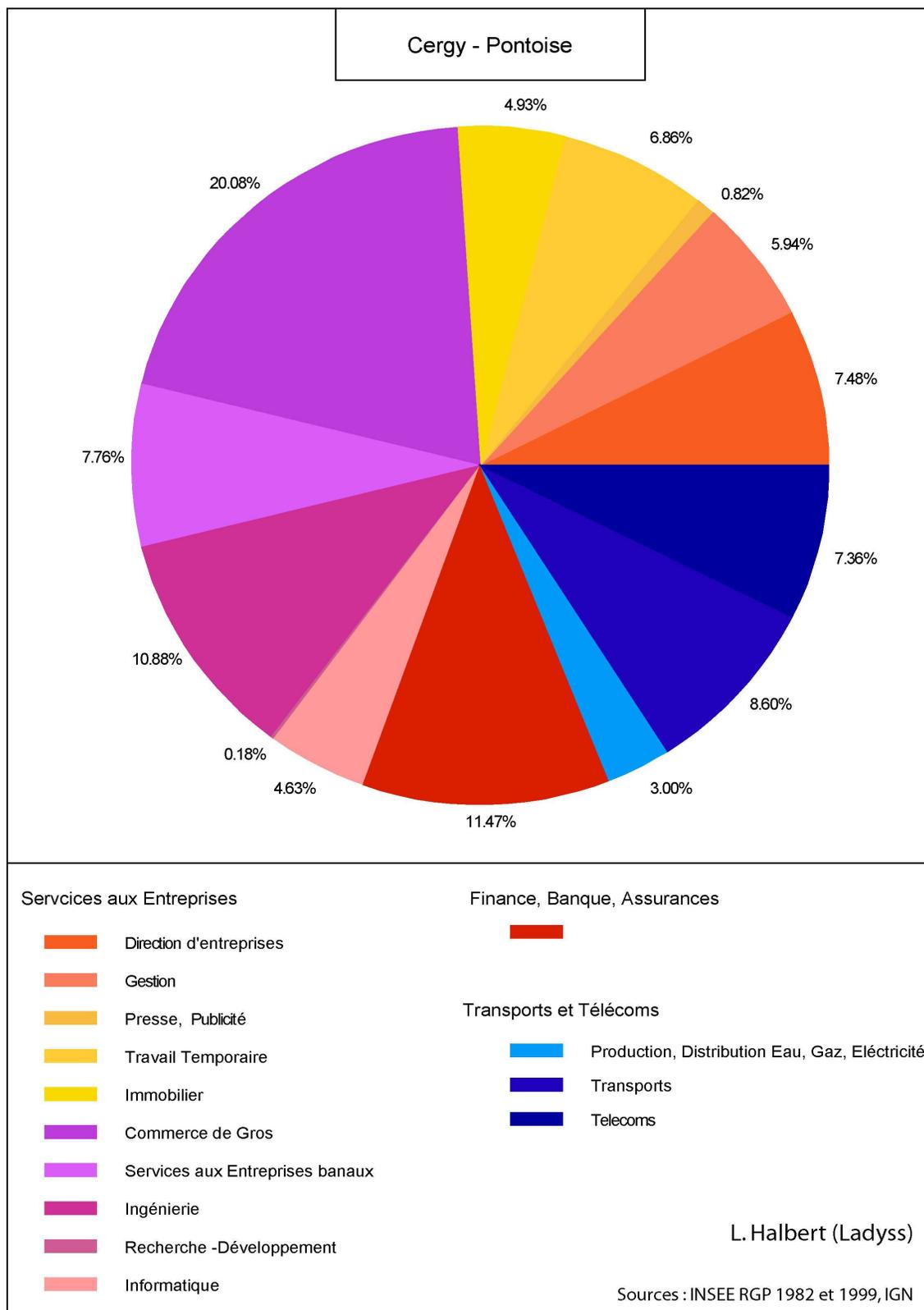
Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

On distingue trois grands types de profils. Le premier est le cas un peu à part de Saint Quentin en Yvelines. Cette dernière se démarque des autres villes nouvelles non seulement par l'importance des activités péri-productives en général, mais aussi dans le détail par le poids relatif de certains Services aux Entreprises. On pense par exemple aux secteurs de la Direction d'Entreprise, de l'Ingénierie, de l'Informatique ou des Télécoms (coefficient de localisation de 157,9, 160,1, 133,8 et 122 respectivement). Il s'agit en fait ici d'une double inscription entre les caractéristiques d'un centre de commandement avec le secteur de la Direction d'entreprise d'un côté, et un centre plus technopolitain avec des secteurs orientés vers l'industrie des hautes technologies de l'autre. Ceci s'exprime fonctionnellement par une sur-représentation des actifs évoluant dans la Production Abstraite. Dans le cadre d'une économie en cours de dématérialisation, où les activités de fabrication et d'exécution tendent à voir leur poids diminuer, Saint Quentin en Yvelines est un exemple d'un pôle économique qui incarne cette caractéristique nouvelle du système productif métropolitain. Le coefficient de localisation des emplois supérieurs particulièrement élevé de la ville nouvelle témoigne de cette spécialisation dans les activités les plus qualifiées (162,8).

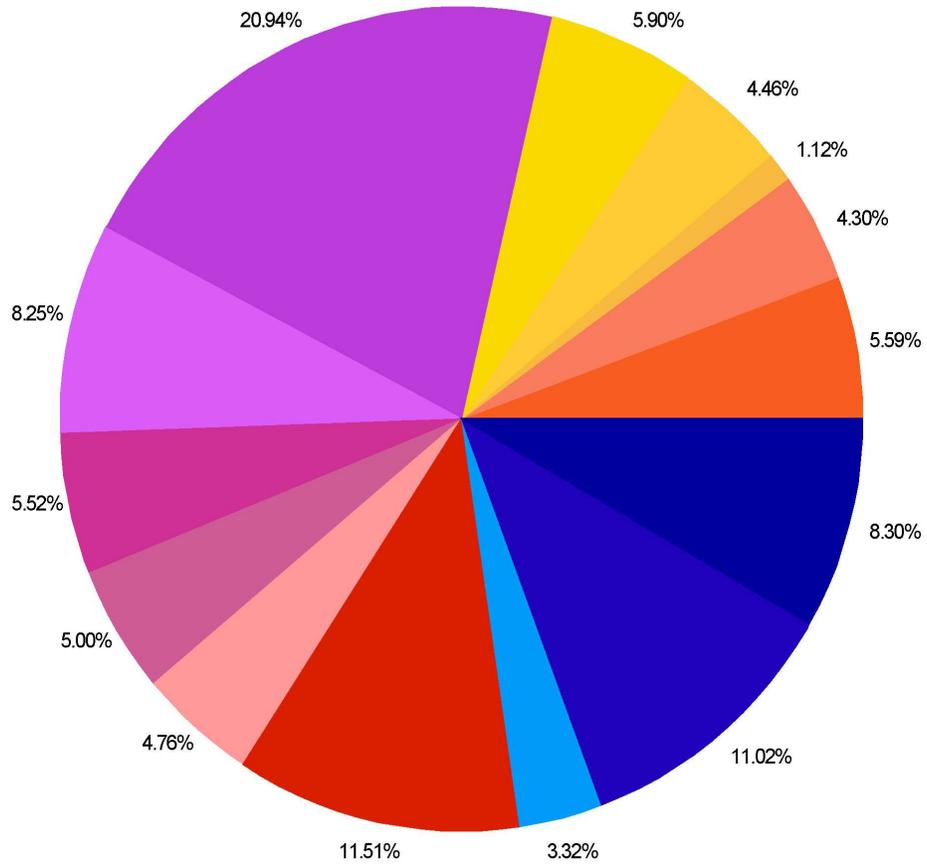
Face à ce premier profil, Sénart, et dans une moindre mesure Marne la Vallée se distinguent par le poids relatif de secteurs considérés bien souvent dans la littérature économique comme moins "nobles". Il s'agit notamment des Transports (coefficient de localisation de Sénart et Marne la Vallée respectivement à 215,2 et 121,7), des Services aux entreprises banaux (126,5 et 110,7) ou encore du Travail Temporaire (162,2 pour Sénart). Les fonctions dominantes en relation à leur poids en nombre d'actifs et à leur indice de spécialisation sont surtout celles de la Production Concrète et des fonctions en Aval à la Production. Il s'agit donc ici plutôt de pôles spécialisés dans des tâches d'exécution matérielle qui renvoient à la mise en place d'une division fonctionnelle du travail au sein même de la région métropolitaine parisienne.

Enfin, les deux dernières villes de Cergy-Pontoise et Evry constituent un groupe dont la caractéristique tient surtout à l'absence de spécialisation économique nette. En effet, dans les deux cas peu de secteurs ressortent de l'analyse avec vigueur, si ce n'est quelques écarts assez ponctuels et concernant des effectifs parfois réduits. C'est ainsi par exemple qu'Evry est dotée d'un secteur de Recherche & Développement important relativement aux autres villes nouvelles (coefficient de localisation à 294,3) qui rappelle la présence de plusieurs laboratoires de recherche. Pour sa part, Cergy possède des emplois de Direction et Gestion un peu plus importants qu'ailleurs (122,4 et 140,2 respectivement). Le caractère finalement faiblement spécialisé de ces villes nouvelles par rapport à la moyenne tient surtout à l'absence d'orientation forte d'un point de vue fonctionnel.

Graphique 5 : Ventilation sectorielle détaillée des emplois péri-productifs dans les 5 Villes Nouvelles (1999).



Evry



Services aux Entreprises

- Direction d'entreprises
- Gestion
- Presse, Publicité
- Travail Temporaire
- Immobilier
- Commerce de Gros
- Services aux Entreprises banaux
- Ingénierie
- Recherche - Développement
- Informatique

Finance, Banque, Assurances



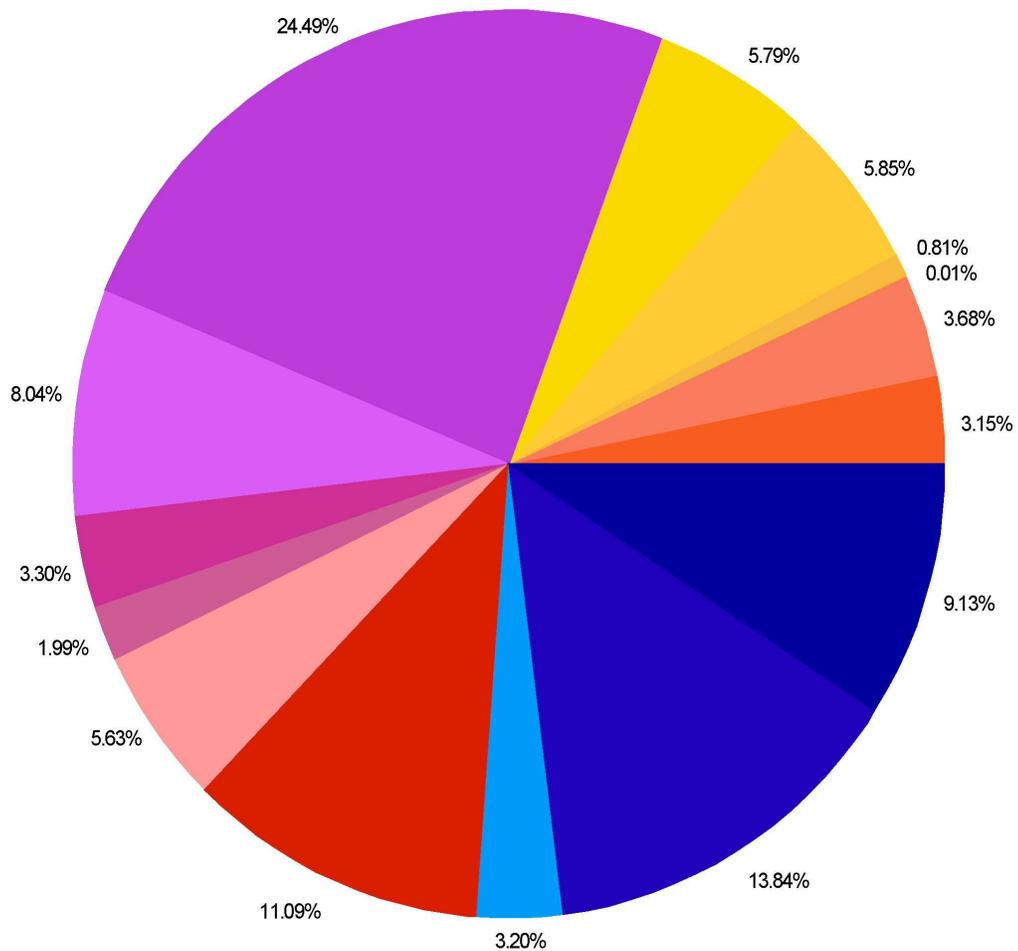
Transports et Télécoms

- Production, Distribution Eau, Gaz, Électricité
- Transports
- Telecoms

L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

Marne la Vallée



Services aux Entreprises

- Direction d'entreprises
- Gestion
- Presse, Publicité
- Travail Temporaire
- Immobilier
- Commerce de Gros
- Services aux Entreprises banaux
- Ingénierie
- Recherche -Développement
- Informatique

Finance, Banque, Assurances



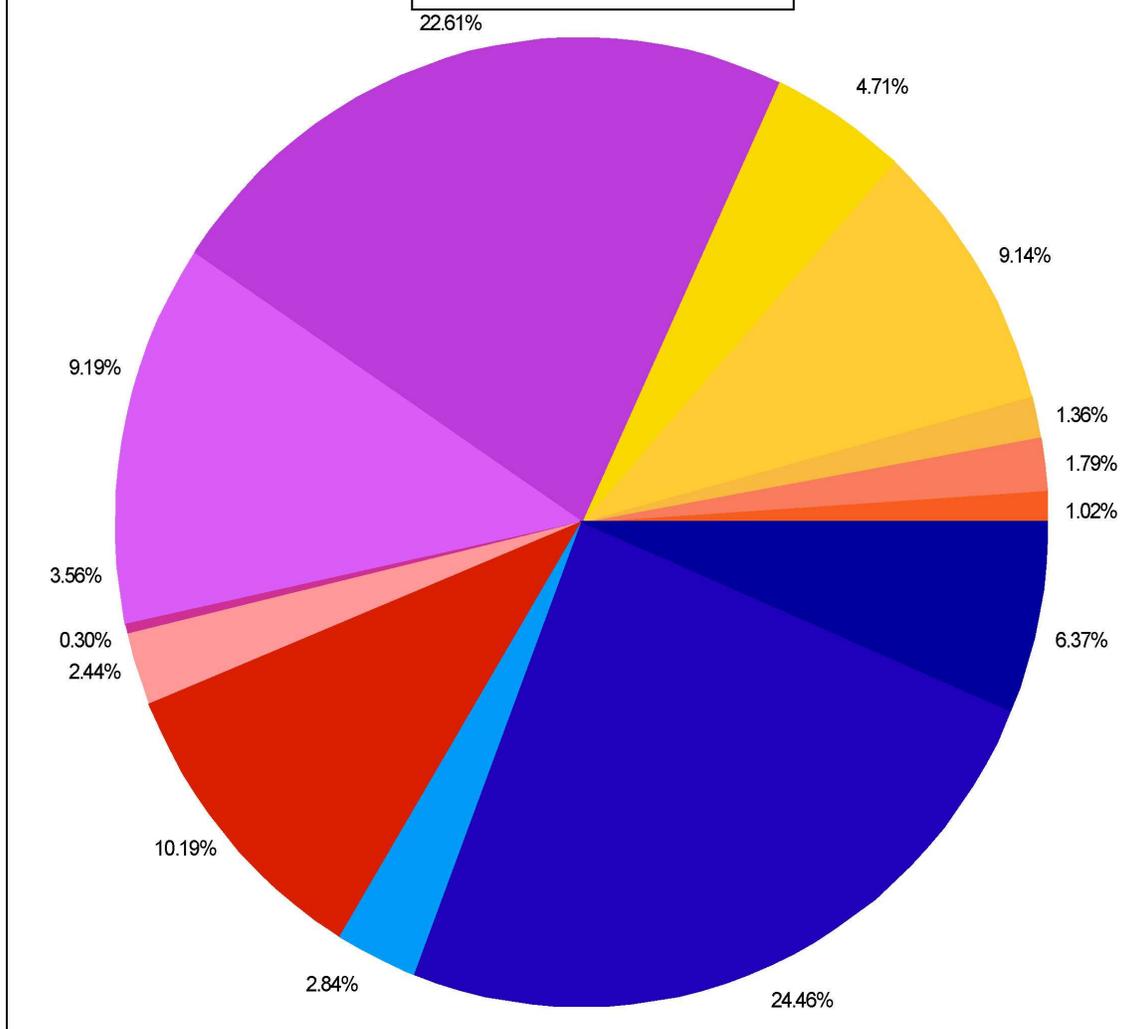
Transports et Télécoms

- Production, Distribution Eau, Gaz, Électricité
- Transports
- Telecoms

L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

Sénart



Services aux Entreprises

- Direction d'entreprises
- Gestion
- Presse, Publicité
- Travail Temporaire
- Immobilier
- Commerce de Gros
- Services aux Entreprises bancaux
- Ingénierie
- Recherche -Développement
- Informatique

Finance, Banque, Assurances



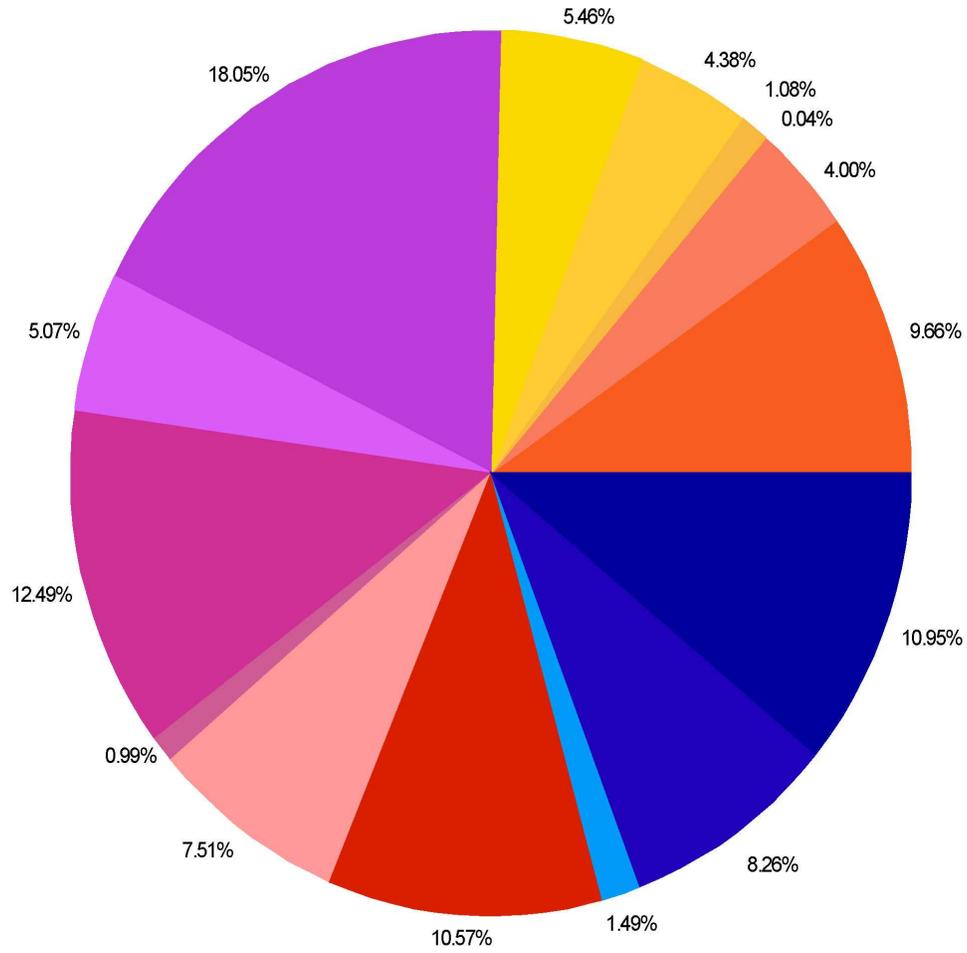
Transports et Télécoms

- Production, Distribution Eau, Gaz, Électricité
- Transports
- Telecoms

L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

Saint Quentin en Yvelines



Services aux Entreprises

- Direction d'entreprises
- Gestion
- Presse, Publicité
- Travail Temporaire
- Immobilier
- Commerce de Gros
- Services aux Entreprises bancaux
- Ingénierie
- Recherche - Développement
- Informatique

Finance, Banque, Assurances

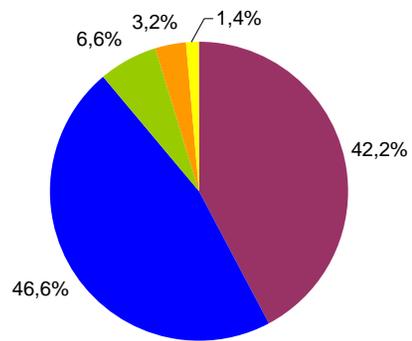
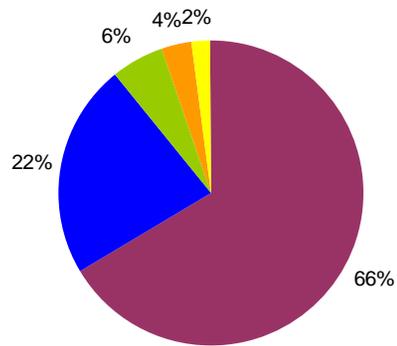
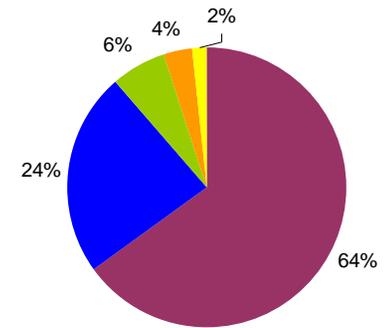
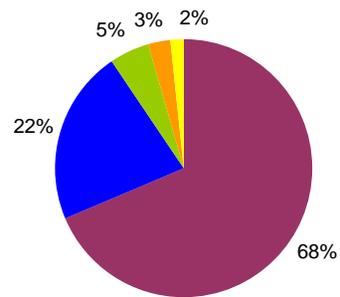
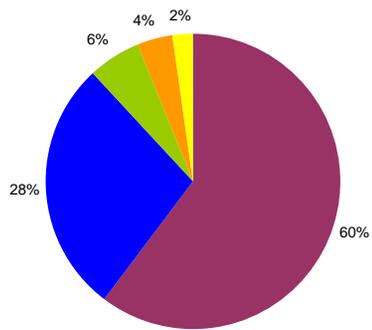


Transports et Télécoms

- Production, Distribution Eau, Gaz, Électricité
- Transports
- Télécoms

L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN



Graphique 6 :
Le profil fonctionnel des
5 Villes Nouvelles

- Production Abstraite
- Production Matérielle
- Fonction Aval
- Autorité
- Développement Humain

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

III.) Quelles logiques spatiales ?

Ce travail de présentation générale des villes nouvelles à la fois comme un ensemble unique et comme des espaces hétérogènes invite à tester quelques hypothèses pour évaluer les logiques spatiales dans lesquelles elles s'inscrivent. Entre des logiques de Grande Couronne, de quadrant et plus particulièrement de villes nouvelles, essayons d'apporter quelques éclairages au cas par cas.

Pour cela, nous mobilisons de nouveau l'indicateur simple que représente le coefficient de localisation rapporté à l'espace régional dans son entier. Cette fois, nous fondons notre travail sur la lecture d'un tableau synthétique ne tenant plus compte des effectifs en masse mais simplement du rapport de ces derniers pour chaque secteur (ou fonction) à leur poids dans la moyenne francilienne. Afin de permettre une analyse enrichie, nous ne nous contenterons pas d'observer uniquement quelques grands cadres spatiaux de référence (la Grande Couronne, le Quadrant Sud-Ouest par exemple) mais aussi d'autres pôles d'emplois péri-productifs de la région parisienne (cf. Annexe 1).

Une lecture cursive des tableaux des coefficients de localisation permet de dégager quelques grandes lignes de comparaison.

En premier lieu, les villes nouvelles dans leur ensemble affichent des caractéristiques finalement assez proches du profil moyen de la Grande Couronne. Les départements extérieurs de la région francilienne montrent une part d'emplois péri-productifs moins importante que la zone centrale de la métropole (coefficient de localisation des emplois péri-productifs à 78,2). Dans le détail, les emplois de services aux entreprises et de flux y sont sur-représentés relativement alors que ceux de la Finance, Banque, Assurance sont peu nombreux. Les secteurs détaillés de spécialisation sont ceux du Commerce de Gros, de l'Intérim et des Transports quant au contraire ceux de la Gestion, de la Presse, de la Publicité et de l'Informatique sont très peu présents. Certaines de ces caractéristiques fortes sont bien aussi le fait des villes nouvelles, notamment pour ce qui est des activités du Commerce de Gros, de la Gestion ou de la Publicité. Dans le détail tout de même, ceci n'empêche pas des divergences : Sénart est plus proche de la moyenne de la Grande Couronne que Saint Quentin en Yvelines.

D'un point de vue fonctionnel, notons que l'adéquation n'est pas parfaite. Si la part des fonctions de Production Concrète est élevée tant pour les villes nouvelles que pour la Grande Couronne, celles de Production Abstraite diffèrent puisque les coefficients de localisation des villes nouvelles (Sénart exclue) dépassent ceux de la Grande Couronne. Cette différence est ressentie aussi en matière d'emplois supérieurs. La sous-représentation

relative de ces derniers en Grande Couronne n'est finalement partagée vraiment pour les villes nouvelles que par Sénart.

Au total, on retiendra l'influence de l'appartenance à la Grande Couronne comme facteur explicatif partiel du profil sectoriel des villes nouvelles tout en soulignant les écarts non négligeables en termes fonctionnels.

Au-delà de cette simple logique relevant d'une relation centre-périphérie, il est intéressant d'effectuer certains rapprochements entre telle ville nouvelle et tels autres pôles. Le cas de Cergy est assez complexe. Cette dernière est tout d'abord assez mal dotée en emplois péri-productifs (coefficient de localisation de 86,4), ce qui renvoie à l'importance des secteurs d'activités relevant du domaine de la Reproduction sociale (Education, Administration publique, Santé, Services aux particuliers). Un peu comme c'est le cas de Créteil, l'économie de Cergy-Pontoise n'est pas celle d'un pôle du tertiaire aux entreprises. Ceci dit, au sein des activités péri-productives effectivement recensées, sa position est assez peu commune. Certaines caractéristiques la rattachent au profil moyen de la Grande Couronne comme par exemple la sur-représentation relative du Commerce de Gros ou la faiblesse de la Presse et de la Publicité. Cependant, elle s'en détache aussi avec le poids finalement remarquable des activités de commandement, que ce soit pour la Direction d'Entreprise (coefficient de localisation de 167,2) comme pour la Gestion (le coefficient de localisation à 76,4 classe la ville nouvelle au 5^{ème} rang, juste après les quatre pôles du triangle métropolitain central). En d'autres termes, Cergy-Pontoise bien qu'influencée par son appartenance à la Grande Couronne a développé des activités d'affaires importantes. Cette observation peut être étendue aussi aux cas de Saint Quentin en Yvelines et d'Evry. Pour cette dernière, la similitude avec Cergy est assez nette tant pour la présence forte du Commerce de Gros que pour celle des activités de Direction et de Gestion d'entreprises. Cette proximité est d'ailleurs confortée par l'analyse fonctionnelle. La relative sur-représentation des fonctions de Production concrète et abstraite est spécifique à ces deux villes nouvelles au sein de la région francilienne.

Le pôle de **Saint Quentin en Yvelines** est quant à lui assez franchement éloigné de la moyenne de la Grande Couronne. L'indice le plus marquant est celui du coefficient de spécialisation des emplois supérieurs : pour la Grande Couronne la valeur est de 57,8, pour Saint Quentin en Yvelines, il atteint 170,1. L'intensité de cette spécialisation dans les emplois très qualifiés du système productif place en fait la ville nouvelle dans une situation économique à mi-chemin entre le triangle métropolitain central et le quadrant sud-ouest. La sur-représentation relative des activités de commandement est considérable : la Direction d'entreprise se classe parmi les plus fortes valeurs régionales, à hauteur de La Défense. Dans le même temps, des divergences majeures apparaissent : les activités financières, la

Publicité, la Gestion, la Presse bien développées dans le triangle central sont peu présentes à Saint Quentin en Yvelines. Réciproquement, le Commerce de Gros fait partie des points forts de la ville nouvelle contrairement au centre économique métropolitain. Dans le détail, on s'aperçoit en fait que de nombreux traits renvoient au profil du quadrant sud-ouest incluant Massy-Palaiseau, le plateau de Saclay et Vélizy-Villacoublay. C'est ainsi que des activités plus orientées vers les industries des nouvelles technologies (Informatique, Télécoms, Ingénierie) surreprésentées à Saint Quentin en Yvelines le sont aussi dans cet espace. De la même manière, le parallèle en termes fonctionnels est efficace. La fonction de Production Abstraite est caractéristique de ce quadrant sud-ouest métropolitain. C'est d'ailleurs ici que les taux d'emplois supérieurs sont les plus forts, dépassant même ceux du triangle central pourtant connu pour le haut niveau de qualification de la main-d'œuvre. Sans parler d'une Silicon Valley à la française comme certains le souhaitent, il est manifeste qu'il s'exerce ici une logique de quadrant au sein de laquelle la ville nouvelle se positionne comme un centre de commandement d'une industrie tournée vers la Recherche & Développement et les technologies de pointe.

La position de **Marne la Vallée** est bien différente. Sa situation géographique la place finalement entre deux types d'espaces : celui de la Grande Couronne et ceux des pôles de proche couronne au passé industriel. Dans les deux cas, ceci se matérialise par une même spécialisation dans des secteurs d'activités où la fonction de Production Concrète est importante (coefficient de localisation de 124) puisque seuls St Denis et Gennevilliers d'un côté et Roissy, Orly et Sénart de l'autre ont des valeurs aussi élevées dans cette fonction. La sur-représentation de certaines activités comme le Commerce de Gros ou la Production et Distribution d'Eau, Gaz et Électricité atteste de cette orientation générale de l'économie de Marne la Vallée. Finalement, ces quelques éléments témoignent en fait d'un profil assez peu saillant en termes de secteurs d'activités. Avouons que la faiblesse des activités de Direction et de Gestion ainsi que le poids finalement moyen des emplois de la Finance, Banque, Assurance ne correspondent guère à l'image d'une ville nouvelle attirant des emplois de services de haut niveau. La fonction de Production Abstraite n'est pas sur-représentée, les emplois supérieurs demeurent dans des valeurs médiocres. Ce constat est certainement à relativiser en raison de la forme même de Marne la Vallée. On sait qu'elle traverse plusieurs types d'espaces urbains et que le profil économique moyen de la ville nouvelle ne reflète que très imparfaitement des orientations sectorielles et fonctionnelles différentes. On peut s'imaginer à ce titre que la spécificité du pôle de Noisy-le-Grand est atténuée.

Sénart, plus petite des villes nouvelles, offre un profil économique dont la première des caractéristiques est la faiblesse des emplois péri-productifs. Avec un coefficient de

localisation de 69, elle est la plus sous-représentée des 21 pôles de référence. Dans le détail, l'orientation économique renvoie à celui de la Grande Couronne prise dans son ensemble, et dans une mesure remarquable aux plates-formes aéroportuaires de Roissy et Orly. En termes sectoriels, Sénart est ainsi relativement peu dotée en emplois tant des Services aux Entreprises que de la Finance, Banque, Assurance. A l'image de Roissy et d'Orly, même si avec des valeurs un peu moindres, Sénart est avant tout sur-représentée dans les activités de Flux, et plus précisément, dans celles des Transports (coefficient de localisation de 170). Cette activité importante est secondée par une spécialisation dans le Commerce de Gros qui renvoie non seulement aux caractéristiques de la Grande Couronne mais aussi dans le détail à celle d'Orly (MIN de Rungis). Par ailleurs, Sénart affiche le plus fort coefficient de localisation dans le secteur du Travail Temporaire, les besoins d'une main-d'œuvre peu qualifiée et flexible tant pour le secteur du Transport que celui du Commerce de Gros n'y étant pas étrangers. Cette spécialisation sectorielle renvoie sans surprise à une importance soutenue des fonctions de la Production Concrète. La convergence avec Orly et Roissy est particulièrement nette. Le coefficient de localisation de 210 retrouve la valeur de 212,9 de la moyenne des deux plates-formes aéroportuaires. Bien sûr les emplois supérieurs y sont sous-représentés. Au total, Sénart apparaît comme un cas extrême pour les villes nouvelles de spécialisation dans les activités de la Logistique, les emplois y sont assez peu qualifiés et relèvent plus fortement qu'ailleurs de tâches d'exécution.

Tableau 42 : Coefficient de localisation des pôles franciliens par secteurs économiques (1999).

<i>Pôles</i>	<i>Péri productifs</i>	<i>Services aux entreprises.</i>	<i>Commerce de Gros</i>	<i>Presse</i>	<i>Direction</i>	<i>Gestion</i>	<i>Publicité</i>	<i>Ingénierie</i>	<i>Intérim</i>	<i>Services aux entrepr. bancaux</i>	<i>Immobilier</i>	<i>R&D</i>	<i>Informatique</i>
<i>Centre métropolitain</i>	134,8	98,4	63,2	172,4	150,6	153,4	157,7	82,1	72,2	79,4	98,9	55,2	119,7
Paris Affaires	146,8	80,0	52,2	286,9	100,5	175,4	121,1	40,8	73,3	65,9	83,9	18,7	64,5
Paris ouest	126,4	113,3	59,4	158,9	156,2	225,6	214,3	83,0	82,2	93,8	144,1	49,1	96,6
La Défense	143,2	105,7	89,3	59,1	248,7	77,8	78,1	124,8	64,0	82,5	68,2	59,6	186,3
Boulogne	117,7	103,1	52,1	135,7	100,6	127,5	262,7	97,8	69,2	81,7	111,9	123,1	157,6
<i>Reste de Paris</i>	90,9	99,2	76,0	151,9	63,8	103,7	105,2	111,3	95,7	118,8	115,6	142,5	97,7
Paris est	111,6	83,2	69,5	67,4	91,3	76,1	69,0	116,7	70,2	100,5	76,5	34,9	113,6
Paris centre est	89,5	107,1	98,9	206,7	59,3	104,2	135,4	100,4	124,1	144,9	118,2	53,4	107,5
Paris sud-est	81,8	101,0	52,9	145,1	49,9	122,6	94,1	120,7	79,4	100,2	140,0	326,5	74,6
<i>Pôles de Petite Couronne proche</i>	105,3	102,8	116,0	82,4	78,0	57,0	81,1	117,7	88,3	99,2	84,1	128,3	160,7
Saint-Denis	107,3	96,3	162,0	63,9	37,7	60,0	120,2	52,8	128,5	114,4	76,3	10,5	76,3
Hauts-de-Seine Nord	113,3	95,2	164,6	10,3	72,0	25,4	76,2	64,0	95,1	73,9	80,7	64,6	127,4
Créteil	83,0	98,1	111,0	0,0	41,4	58,1	31,6	52,5	68,1	99,3	99,8	70,9	238,2
Hauts-de-Seine Sud	111,6	111,2	71,7	143,4	120,2	63,6	71,6	200,2	64,9	95,7	85,2	248,2	203,4
<i>Villes Nouvelles</i>	94,4	104,7	146,7	4,8	136,6	54,5	39,6	167,8	129,4	90,4	84,1	54,9	80,5
St. Quentin en Y.	106,1	109,1	125,4	12,5	215,8	51,5	44,2	268,7	100,5	63,1	83,9	32,1	107,7
Marne la Vallée	95,1	99,6	170,1	4,4	70,3	47,3	33,3	71,1	134,4	100,1	89,0	64,2	80,6

Cergy-Pontoise	86,4	110,4	139,5	0,0	167,2	76,4	33,8	233,9	157,5	96,6	75,8	5,8	66,4
Evry	100,0	104,5	145,4	0,0	124,9	55,4	45,8	118,7	102,5	102,7	90,7	161,6	68,2
Sénart	69,0	89,1	157,1	0,0	22,8	23,0	55,9	76,6	209,9	114,3	72,4	9,6	35,0
Quart Sud-ouest	107,8	120,8	138,8	12,6	146,7	38,5	32,4	198,8	91,8	65,3	56,4	294,7	207,9
Massy	122,2	102,9	119,8	0,0	72,5	22,1	10,7	228,7	104,5	46,2	50,5	13,3	283,7
Orsay	129,9	147,0	182,6	19,2	23,7	22,2	29,7	107,9	69,8	60,4	24,6	1013,9	242,1
Vélizy-Villacoublay	78,3	125,7	117,2	12,0	226,6	43,1	20,1	120,6	93,8	98,6	34,5	41,1	389,7
Plates-formes aéroportuaires	165,3	54,5	99,4	4,6	51,2	11,5	10,8	33,2	66,6	98,1	28,6	5,5	31,5
Roissy	149,5	46,7	67,5	5,2	57,5	12,8	13,9	28,8	73,3	102,8	23,4	4,1	18,9
Orly	195,1	65,8	145,5	3,8	42,1	9,7	6,4	39,4	56,9	91,3	36,1	7,6	49,7
Hors Pôles	75,2	105,8	143,0	25,4	62,9	69,8	62,8	103,5	139,5	119,7	115,5	118,0	65,2
Grande Couronne	78,2	103,3	143,2	24,0	61,6	66,0	59,3	99,5	134,4	118,0	110,6	111,1	64,3

Sources : L. Halbert (Ladys, Insee, PHEVN), 2003

Tableau 43 : Coefficient de localisation des pôles franciliens par secteurs économiques (1999).

Pôles	Fiba	Flux	EGE	Transports	Télécoms
Centre métropolitain	98,4	167,3	104,3	48,2	90,7
Paris Affaires	80,0	263,6	115,7	57,2	47,2
Paris ouest	113,3	118,2	72,6	46,0	64,5
La Défense	105,7	142,0	121,9	35,2	92,8
Boulogne	103,1	88,0	98,7	52,1	199,2
Reste de Paris	99,2	91,5	57,1	108,7	122,3
Paris est	83,2	116,2	60,6	155,9	121,3
Paris centre est	107,1	78,2	52,6	99,1	97,0
Paris sud-est	101,0	90,3	60,1	87,0	153,6
Pôles de Petite Couronne proche	102,8	66,2	200,5	90,7	121,8
Saint-Denis	96,3	62,5	435,1	116,1	44,5
Hauts-de-Seine Nord	95,2	60,3	122,5	171,0	62,8
Créteil	98,1	101,2	25,4	68,7	212,6
Hauts-de-Seine Sud	111,2	58,8	116,4	57,3	162,5
Villes Nouvelles	104,7	82,6	102,9	79,1	135,0
St. Quentin en Y.	109,1	79,1	57,0	57,5	164,7
Marne la Vallée	99,6	83,0	122,7	96,2	137,4
Cergy-Pontoise	110,4	85,9	115,0	59,8	110,8
Evry	104,5	86,1	127,4	76,7	124,9
Sénart	89,1	76,3	109,0	170,1	95,9
Quart Sud-ouest	120,8	47,5	49,5	51,5	132,7
Massy	102,9	30,9	99,5	113,7	181,6
Orsay	147,0	13,9	27,9	25,1	17,8
Vélizy-Villacoublay	125,7	25,5	19,9	24,5	200,8
Plates-formes aéroportuaires	54,5	11,8	16,5	420,7	47,7
Roissy	46,7	14,7	11,9	454,5	44,6
Orly	65,8	7,6	23,1	371,9	52,2
Hors Pôles	105,8	51,7	118,6	119,2	93,3
Grande Couronne	103,3	49,0	112,7	134,8	90,7

Sources : L. Halbert (Ladys, Insee, PHEVN), 2003

Tableau 44 : Coefficient de localisation des pôles franciliens par fonctions (1999)

Pôles	Autorité	Développement Humain	Production Abstraite	Production Concrète	Aval
Centre métropolitain	100,3	94,8	120,5	50,3	76,1
Paris Affaires	100,4	93,7	124,3	43,2	64,4
Paris ouest	145,4	108,1	112,1	51,3	113,8
La Défense	60,3	62,1	125,0	56,8	53,6
Boulogne	98,7	124,7	117,6	52,9	81,3
Reste de Paris	128,4	171,5	95,1	88,5	131,2
Paris est	92,5	96,4	103,0	97,6	86,9
Paris centre est	101,7	189,5	90,4	94,5	161,3
Paris sud-est	186,0	202,6	95,2	74,8	126,1
Pôles de Petite Couronne proche	94,1	119,7	95,0	116,2	89,7
Saint-Denis	81,4	90,1	84,1	150,0	100,2
Hauts-de-Seine Nord	57,9	38,5	83,8	166,6	87,7
Créteil	125,5	328,8	89,4	95,4	95,9
Hauts-de-Seine Sud	102,7	93,8	107,6	85,1	80,9
Villes Nouvelles	80,5	61,4	100,4	115,1	78,2
St. Quentin en Y.	65,7	57,5	108,4	99,0	67,4
Marne la Vallée	88,3	75,8	95,5	124,2	82,7
Cergy-Pontoise	86,0	50,5	102,6	107,0	85,2
Evry	85,0	60,8	105,2	101,7	75,2
Sénart	77,7	46,7	66,7	210,0	89,5
Quart Sud-ouest	92,4	53,5	111,8	86,7	62,4
Massy	42,0	49,5	110,1	100,6	65,2
Orsay	174,4	52,1	110,9	77,3	52,4
Vélizy-Villacoublay	70,0	47,2	125,3	53,0	62,7
Plates-formes aéroportuaires	73,5	31,0	67,7	212,9	81,0
Roissy	84,9	36,4	67,8	214,9	64,9
Orly	56,9	23,1	67,4	210,1	104,4
Hors Pôles	91,1	83,0	82,2	146,6	124,4
Grande Couronne	89,0	79,3	81,3	150,5	123,2

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

PARTIE III :

Villes nouvelles et polarisation régionale : quel rôle ?

La mutation de la géographie des entreprises au sein de la métropole parisienne entraîne la recomposition spatiale du marché du travail. Quelle est l'incidence du passage à une organisation plus polycentrique sur les limites des bassins d'emplois ? L'essor de polarités secondaires au sein des espaces traditionnellement périphériques des petite et Grande Couronnes modifie logiquement l'organisation des aires de recrutement des pôles d'activités péri-productifs. Le marché du travail relativement uni – qui avait été souligné pour expliquer la forte compétitivité régionale (Rousseau, 1998) – est-il remis en cause par la multiplication des pôles secondaires ? Évolue-t-on, à l'image de certaines métropoles américaines comme New York (Godfrey, 1995) vers une mosaïque de bassins d'emplois semi-autonomes en compétition ? En d'autres termes, y a-t-il une fragmentation du marché du travail liée à l'intensification des dynamiques centrifuges ?

Plus précisément, dans ce contexte de transformation de la géographie des emplois péri-productifs, quel est le rôle joué par les villes nouvelles ? Leur poids tend-il à s'affirmer comme éléments organisateurs du marché du travail régional, définissant ainsi des aires de recrutement qui viennent concurrencer d'autres pôles plus centraux ? Au contraire, la multiplicité des pôles voyant leur poids s'affirmer entraîne-t-il une concurrence accrue qui limiterait la portée de l'influence des villes nouvelles ?

Méthodologie :

L'exploitation complémentaire du recensement de la population fournie par l'Insee – encore appelée "exploitation au quart" en raison de son taux de sondage – identifie les lieux de résidence et de travail des actifs. A partir des informations sur les actifs de la sphère des emplois péri-productifs, il est possible d'établir une cartographie des bassins d'emplois. Concrètement, la vingtaine de pôles d'emplois péri-productifs répertoriés dans la région métropolitaine (cf. Annexe 1) détermine des aires englobant toutes les communes envoyant au moins dix de leurs actifs péri-productifs vers ce pôle. Une classification simple, représentée sur les cartes par un double dégradé de couleurs (bleu et rouge) exprime le pourcentage des emplois péri-productifs envoyés dans ce pôle par rapport à l'ensemble des emplois péri-productifs totaux de la commune. Cet indice s'inspire de celui du taux d'activité mais restreint aux seuls secteurs d'activités qui nous intéressent.

Deux notions sont mobilisées pour décrire les aires de recrutement. *L'aire d'attraction* ou *étendue* représente l'aire maximale des bassins d'emploi des pôles. Toutes les communes envoyant au moins dix actifs de la sphère péri-productive vers un pôle sont réputées appartenir au bassin d'emploi de celui-ci. Si cette information permet de mesurer la portée effective d'un pôle au sein de la région, elle ne donne pas d'information sur l'influence réelle de ce pôle.

La notion de *polarisation* apporte un complément qualitatif. *L'aire de polarisation* est définie comme l'ensemble des communes dont au moins 10 % de la population active travaille dans le pôle étudié. L'espace délimité par ce critère est par conséquent soumis partiellement ou totalement à l'influence du pôle. Notons que le choix du seuil des 10 % est arbitraire. Nous nous contentons simplement de fixer un seuil commun à toutes les communes ce qui autorise une approche comparative.

Tableau 45 : Aires d'attraction et de polarisation : définition méthodologique

Notion	Surface représentée	Critère
Étendue	Aire d'attraction	> 10 actifs péri-productifs vers le pôle
Polarisation	Aire de polarisation	> 10 % des actifs péri-productifs de la commune vers le pôle

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Les limites de ce travail sont liées pour partie aux travers bien connus de l'exploitation complémentaire du recensement de la population (fiabilité bonne mais pas parfaite des données, biais sur les analyses à des niveaux géographiques fins, les communes étant considérées à tort comme des entités homogènes). Par ailleurs, le travail limité à la seule région Île-de-France masque l'influence des pôles sur les communes des départements voisins. Cela ne réduit cependant en rien la portée des observations réalisées sur le découpage interne du marché du travail francilien qui est notre objet. D'autre part, l'approche étant centrée uniquement sur les emplois péri-productifs, elle ne permet pas d'étendre les conclusions à la description du système productif en général. Enfin, le choix de faire éclater le centre métropolitain en plusieurs pôles implique une tendance à la sous-représentation du poids encore prégnant de l'espace central pris dans son ensemble. Cependant, il est tout aussi maladroit de continuer à considérer le cœur métropolitain comme une entité unique, homogène. Puisque les sources statistiques permettent une approche plus fine, nous avons préféré travailler, tout en gardant à l'esprit les limites de la méthodologie, sur des pôles

certes contigus mais fonctionnellement suffisamment distincts pour leur assurer une cohérence que la proximité géographique ne suffit pas à conférer *a priori*.

A partir de ces outils de mesure, nous proposons un travail en deux temps permettant de mesurer de manière contextuelle le rôle et le poids des villes nouvelles dans l'organisation du bassin d'emploi francilien. Tout d'abord, nous mènerons une analyse statistique simple afin de caractériser la place des villes nouvelles au sein de la distribution générale des poids de chaque pôle péri-productif à travers les indicateurs que sont les aires d'attraction et de polarisation. Ensuite, nous proposerons une analyse cartographique visant à mettre en valeur la transformation dynamique des marchés de l'emploi entre 1982 et 1999. Nous insisterons tout particulièrement sur le cas des villes nouvelles dont nous verrons le caractère moteur dans la réorganisation du marché régional. Nous invitons le lecteur à prendre connaissance tout de suite du dossier cartographique situé en fin de partie illustrant la géographie des bassins de recrutement des pôles.

I.) Un marché du travail hiérarchisé et emboîté

L'analyse de l'aire d'attraction⁵ des 21 pôles montre sans surprise que le nombre de communes ayant des résidents travaillant dans les pôles d'emplois péri-productifs varie fortement d'un cas sur l'autre. Entre Paris-affaires qui dénombre pas moins de 683 communes en 1999, soit plus de la moitié des 1300 que compte la région francilienne, et Sénart qui n'en recense à la même date que 103, on conçoit facilement des différences de rayonnement importantes. Cependant, il reste délicat d'opposer des groupes de pôles entre eux. Finalement, un gradient de situations intermédiaires entre ces deux cas extrêmes prévaut comme le montre la relative continuité de la courbe du graphique 7. Pour des raisons de clarté dans l'exposé, trois groupes relativement homogènes de part et d'autre des seuils de 200 et 450 communes sont retenus.

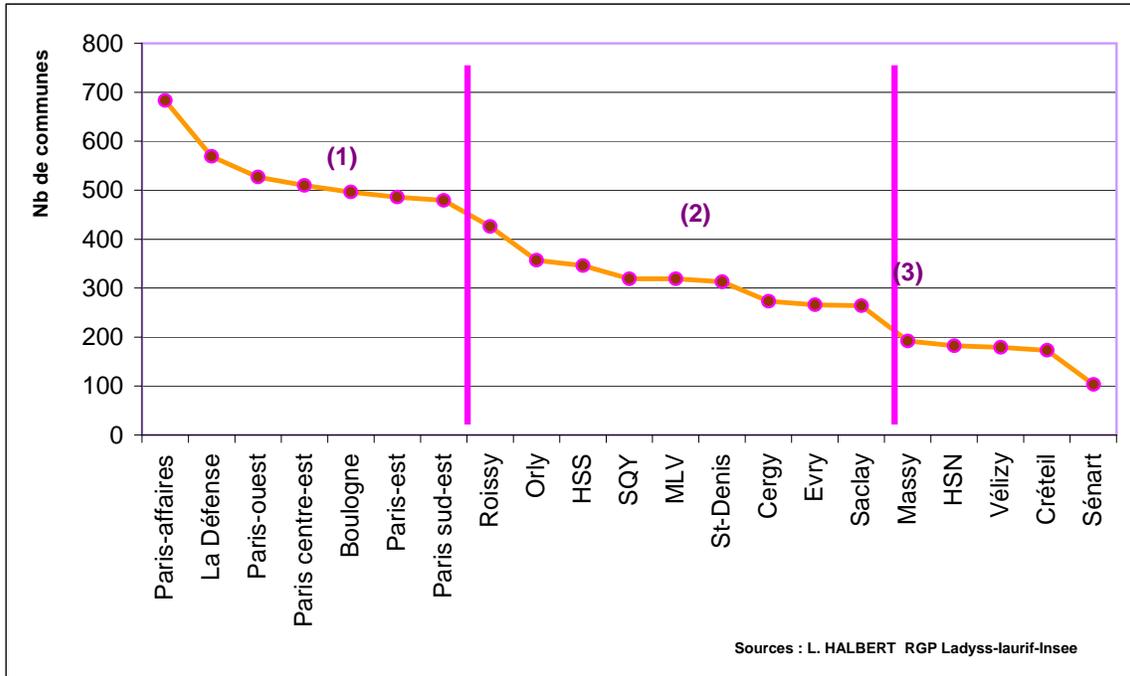
Tableau 46 : Étendue des 21 pôles péri-productifs en 1999

Pôles	Étendue
Paris affaires	683
La Défense	569
Roissy	426
Saint-Quentin	319
Cergy	273
Marne la Vallée	319
Paris-ouest	527
Évry	266
Orly	357
Saclay	264
Paris-Centre-Est	510
Boulogne	493
Paris-Sud-Est	476
Paris-est	486
Sénart	103
Hauts-de-Seine sud	346
Saint-Denis	313
Créteil	173
Hauts-de-Seine nord	182
Massy	192
Vélizy	179

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

⁵ Pour mémoire, ensemble des communes envoyant au moins 10 actifs péri-productifs vers le pôle étudié.

Graphique 7: Étendue des bassins d'emplois des pôles franciliens en 1999



Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

A. Le rayonnement des villes nouvelles

1) *Les pôles d'envergure régionale*

La première classe de la typologie (-1- sur le graphique) est constituée par les sept pôles dont le bassin d'emplois dépasse 450 communes. Il s'agit de tous les pôles péri-productifs recensés dans Paris auxquels s'ajoutent ceux de Boulogne et de La Défense. Ce sont donc les espaces repérés comme centraux dans la métropole. La caractéristique principale de cette catégorie est l'échelle régionale de leurs bassins de main-d'œuvre.

Le pôle de Paris-affaires en est un exemple singulier. Avec près de 700 communes, il s'étend sur tous les départements de la région. C'est vrai pour les communes de la petite et de la Grande Couronnes urbanisées mais aussi pour celles plus rurales des marges périphériques régionales. Comme en témoigne la cartographie en 1999 (cf. dossier en fin de partie), mis à part certains cantons orientaux de la Seine-et-Marne, l'influence du pôle Paris-affaires est omniprésente sur le territoire régional. Il existe simplement une légère dissymétrie régionale entre le nord et le sud, la première moitié étant plus affectée que la

seconde (couleur rouge contre teinte bleue) en raison de la position un peu excentrée de la métropole au sein de la région francilienne.

Boulogne est un cas plus représentatif de l'étendue moyenne des bassins d'emplois des pôles de portée régionale. Ici, toute la région francilienne n'est pas sous influence. Les espaces ruraux périphériques sont peu concernés. En fait, on retrouve à peu de choses près la géographie des espaces urbains métropolitains : Paris, la petite et la Grande Couronnes et certains axes radiaux longeant les voies de communication principales (l'A6 vers Fontainebleau, l'A10 vers le plateau de Saclay, l'A4 vers Marne la Vallée, l'A13 vers Mantes la jolie et l'A1 en direction de Roissy et au-delà). En première intention, on retiendra que les pôles d'envergure régionale sont principalement localisés dans le centre de l'aire métropolitaine. Ceci s'explique par la conjonction probablement pour partie corrélée entre une organisation des infrastructures de transports encore relativement centripète et une concentration économique des emplois péri-productifs dans le triangle métropolitain central.

2) Les pôles au rayonnement infra-régional

Les aires d'attraction du groupe suivant (-2-) s'échelonnent dans un intervalle compris entre 200 et 450 communes. Parmi elles, nous trouvons toutes les villes nouvelles à l'exception de Sénart, mais aussi des pôles de Petite Couronne comme Saint-Denis ou les Hauts-de-Seine sud, les deux aéroports de Roissy et d'Orly et enfin le plateau de Saclay. Leurs bassins d'emplois ne recouvrent plus qu'une partie des espaces urbains de la région francilienne. Le schéma général est le suivant : le pôle organise un quadrant angulaire partant de Paris et de la Petite Couronne et se prolongeant en forme de cône ouvert vers les limites extérieures de la région métropolitaine.

Le pôle de Cergy l'illustre. Le périmètre du bassin d'emploi dessine un triangle dont l'une des pointes est à Paris et ses communes limitrophes. Ce triangle englobe la Petite Couronne sauf dans le quart sud-est à l'opposé, s'étend en Grande Couronne dans un secteur angulaire délimité par un axe nord-est en direction de Roissy et un axe ouest porté par la vallée de la Seine aval et englobe les communes des franges de la région francilienne.

A des degrés d'extension variables selon le nombre de communes concernées, cette description peut être généralisée à tous les pôles de la catégorie. Notons simplement que si pour Évry ou Saclay, seule la direction du secteur angulaire est différente du cas de Cergy (pour Evry, la direction principale est sud-est), dans les cas de Marne la Vallée ou Saint-Quentin, l'extension en petite et Grande Couronne de leur "cône" est plus importante. Leur poids plus fort (autour de 400 communes dans leur bassin d'emplois respectif) allonge la portée de leur rayonnement jusque dans les communes diamétralement opposées à leur

secteur principal. C'est ainsi que le pôle de Saint Quentin en Yvelines organise bien un secteur angulaire partant de Paris sud et s'étendant en gros dans un quart sud-ouest, mais que son bassin d'emplois inclut aussi des communes de petite et Grande Couronnes situées plus au nord de la capitale (de Saint-Germain-en-Laye à Evry en passant par Roissy et Marne la Vallée pour schématiser).

3) Les pôles à faible rayonnement

Les pôles de plus faible rayonnement (– 3 –) sont au nombre de cinq : par ordre décroissant, Massy, les Hauts-de-Seine nord, Vélizy-Villacoublay, Créteil et Sénart. Leurs bassins d'emploi sont inférieurs à 200 communes et sont limités à un secteur restreint de la métropole. Là encore la logique angulaire existe mais elle ne s'exprime pas avec la même vigueur. L'étendue du rayonnement des pôles est limitée à une partie seulement des communes des petites et grandes Couronnes. Avec sa centaine de communes, le pôle de Sénart s'organise par exemple sur un axe nord-ouest / sud-est qui part de quelques arrondissements parisiens, intéresse des unités disséminées de la Petite Couronne et affecte une cinquantaine de communes de Grande Couronne.

En conclusion, on observe une corrélation entre l'extension du bassin de recrutement d'un pôle, sa taille (en nombre d'emplois péri-productifs) et sa localisation au sein de l'espace métropolitain. C'est ainsi que le bassin de recrutement est d'autant plus grand que le nombre d'emplois péri-productifs qu'il accueille est élevé. On peut parler par conséquent d'un *effet de taille*. Par ailleurs, et il y a sûrement un lien causal historique entre les deux observations, le bassin d'emplois est d'autant plus vaste que la localisation du pôle qui l'organise est centrale. Il ne s'agit pas ici de risquer des hypothèses déterministes douteuses mais de simplement garder à l'esprit que le centre géographique de la métropole francilienne est le point le plus accessible, aussi bien d'une manière réelle (notamment en raison de la structure encore très radio-concentrique des infrastructures de transports) que perçue (représentation mentale de l'organisation de la métropole par les entreprises et les actifs). On parlera dans ce cas d'*effet d'accessibilité*. La limite de ce raisonnement réside dans sa portée : il ne peut avoir valeur de norme. Autrement formulé, il n'est possible de l'étendre ni à d'autres périodes de l'histoire régionale, ni à d'autres espaces dans le monde, du moins sans confrontation rigoureuse à des sources du même type.

D'emblée, les notions de marché du travail unique d'un côté, ou de bassins d'emplois fragmentés de l'autre sont toutes les deux mises à mal par ces résultats qui invitent à une interprétation plus nuancée. Pour éviter toute simplification hâtive, il faut en effet tenir

compte de la nature des pôles étudiés. Les aires de recrutement d'envergure régionale ne valent que pour certains pôles que l'on peut qualifier de "métropolitains" ou "régionaux" et dont la caractéristique commune est de recruter des actifs dans l'ensemble de l'aire métropolitaine. Pour ceux-ci, il y a bien un marché du travail unique qui déborde d'ailleurs les limites administratives de la région. En revanche, pour les nombreux pôles de moindre ampleur, l'accès à la main-d'œuvre est plus restreint. Les bassins d'emplois ne s'étendent plus qu'à des secteurs limités. Ces derniers s'étirent entre les arrondissements de Paris les plus proches et les communes de petite et Grande Couronne d'un quadrant sectoriel plus ou moins vaste, souvent articulé autour d'un axe radial. Dans ce cas, le marché du travail apparaît plutôt fragmenté en sous-ensembles infra-régionaux. Il y a ainsi un emboîtement entre deux types de marché de l'emploi : l'un, régional, relevant des pôles centraux et l'autre sous-régional, voire local, correspondant aux pôles plus secondaires en situation géographique périphérique, enkystés en Petite Couronne ou s'étendant plus largement en Grande Couronne comme dans le cas des villes nouvelles.

Les nuances apportées par cette étude de l'aire d'attraction des bassins d'emplois appellent des compléments sur les rapports de force qui existent entre les différents pôles. Le caractère relativement compact et dense de l'agglomération parisienne entraîne une compétition vive au sein de l'espace régional.

B. Un système polycentrique hiérarchisé

Le degré de polarisation⁶ montre des différences d'influence des pôles au sein de la région francilienne. La lecture du graphique représentant le degré de polarisation des pôles d'emplois péri-productifs souligne, au gré des ruptures de pente, une classification possible de la distribution entre quatre groupes distincts qui définissent un système polarisé hiérarchisé. Les seuils inter-classes retenus d'après le graphique sont respectivement 100, 50 et 25 communes.

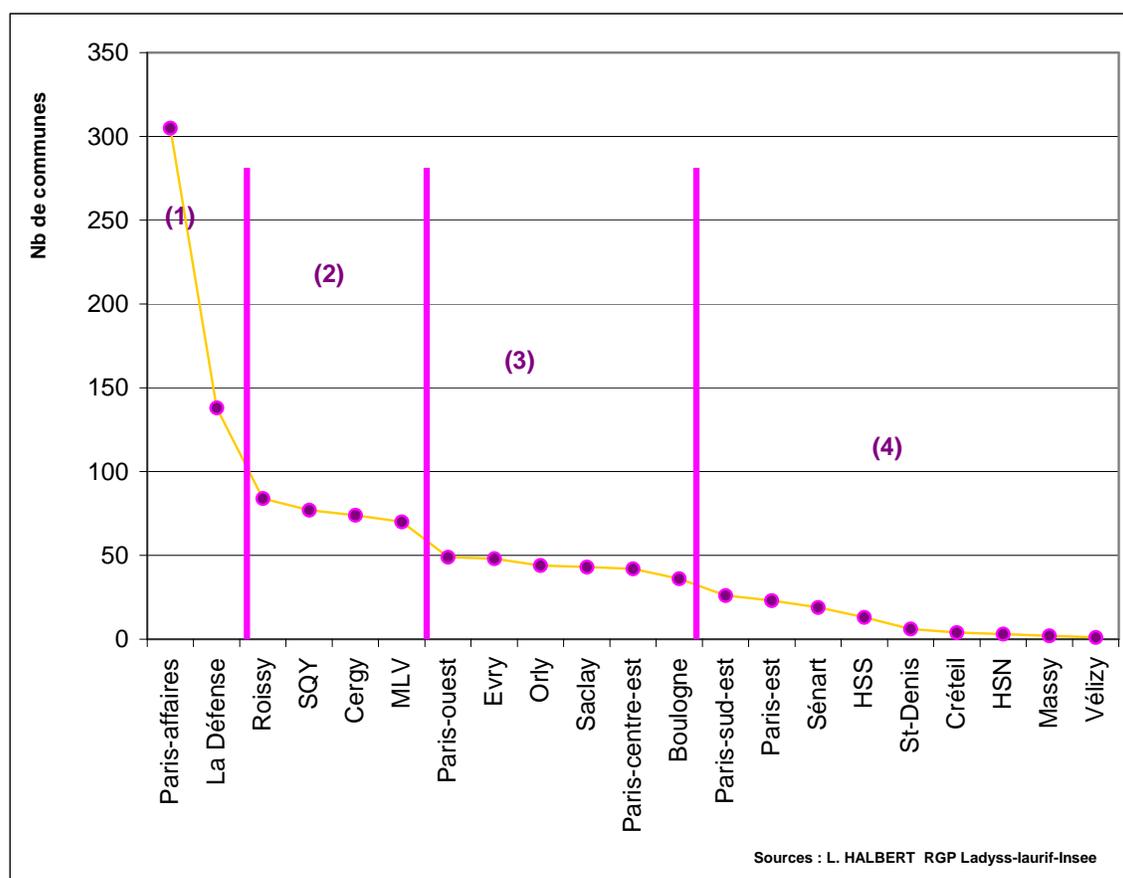
⁶ Nombre de communes envoyant plus de 10 % de leurs actifs péri-productifs vers les pôles d'activités étudiés

Tableau 47 : Aire de polarisation des 21 pôles péri-productifs

Pôles	Polarisation
Paris-affaires	305
La Défense	138
Roissy	84
Saint-Quentin	77
Cergy-Pontoise	74
Marne la Vallée	70
Paris-ouest	49
Évry	48
Orly	44
Saclay	43
Paris-Centre-Est	42
Boulogne	36
Paris-Sud-Est	26
Paris-est	23
Sénart	19
Hauts-de-Seine sud	13
Saint-Denis	6
Créteil	4
Hauts-de-Seine nord	3
Massy	2
Vélizy-Villacoublay	1

Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Graphique 8 : Aire de polarisation des pôles franciliens en 1999



Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

1) Les pôles dominants

En premier lieu, les deux pôles principaux (–1–) que sont La Défense et Paris-affaires ressortent vivement par le nombre de communes qu'ils polarisent (respectivement 138 et 305). Chacune à leurs niveaux, – Paris-affaires étant tout de même loin devant La Défense – ces deux entités font preuve d'une large capacité d'influence sur l'espace étudié. Certes, il n'est plus ici question d'une aire couvrant l'ensemble de la métropole comme on l'observait

avec l'analyse de l'étendue des bassins d'emplois. Cependant, c'est tout de même respectivement 10 et 23 % des communes franciliennes qui envoient plus de 10 % de leurs actifs employés dans la sphère péri-productive vers ces deux pôles.

L'aire de polarisation communale de Paris-affaires conjugue un axe est-ouest de polarisation des communes qui rappelle pour partie les tracés des R.E.R. A et C, un vaste secteur angulaire nord-ouest, et enfin, plus ponctuellement, des agrégats de communes disséminés dans le reste de la Grande Couronne et plus particulièrement dans la moitié méridionale. Dans l'ensemble, l'importance de la localisation occidentale des résidents s'explique par la géographie sociale des nombreux cadres qui travaillent dans le pôle Paris affaires.

C'est d'ailleurs ce même critère qui rend compte de la géographie encore plus spécifique de l'aire de polarisation de La Défense. En effet, ce second pôle s'appuie sur un ensemble de communes presque exclusivement localisées dans le secteur nord-ouest de la région métropolitaine. Depuis les communes des Hauts-de-Seine comme Nanterre, Rueil-Malmaison, Puteaux ou Courbevoie, jusqu'à celles plus éloignées des Yvelines et du Val d'Oise, on retrouve les espaces de résidence souvent privilégiés des cadres franciliens (hors Paris).

2) Les pôles secondaires éloignés

Les quatre centres économiques de Roissy, Saint-Quentin, Cergy et Marne la Vallée polarisent entre 70 et 80 communes de la région francilienne chacun (-2-). Cette valeur mériterait d'ailleurs d'être confortée par l'étude des départements voisins du Bassin Parisien où leur influence respective est considérable, dans la limite de leur quadrant spatial : Roissy dans le nord-est vers l'Oise, Cergy au nord-ouest (Oise et Eure) et Saint-Quentin à l'Ouest vers Chartres (Eure-et-loire). En tout cas, la situation de ces quatre pôles au sein de la région francilienne s'incarne spatialement de la même manière : d'un côté, une influence très faible pour ne pas dire nulle sur les arrondissements de la capitale et une grande partie de la Petite Couronne (un peu moins pour Marne la Vallée dont la pointe occidentale est tout de même assez proche de Paris), d'autre part, une polarisation forte sur les communes de Grande Couronne se situant dans un vaste secteur quadrangulaire entourant le pôle et souvent organisé autour d'un axe de communication.

Saint-Quentin en Yvelines en est un bon exemple. L'aire de polarisation de ce pôle qui concerne 77 communes se situe principalement en Grande Couronne. En effet, la proche banlieue reste trop fortement dépendante des pôles du triangle métropolitain pour être affectée d'une manière notable. C'est ainsi que l'aire de polarisation du pôle de Saint-

Quentin s'étend dans les Yvelines depuis la ville nouvelle elle-même et Versailles jusqu'aux franges extrêmes de la région. Il s'agit d'un espace infra-régional clairement contigu et délimité. Le constat est identique pour Roissy, Marne la vallée et Cergy.

Au total, l'interprétation des cartes souligne bien la tension existant entre l'aire de polarisation de ces pôles périphériques éloignés et l'influence concurrentielle conjuguée du triangle métropolitain et du reste de la capitale : si l'aire de polarisation de ces quatre pôles semble libre de se déployer profondément en Grande Couronne, elle reste strictement cantonnée à de rares communes en Petite Couronne. Roissy, Marne la Vallée, Cergy et Saint-Quentin constituent bien un niveau secondaire dans l'organisation hiérarchique de l'espace péri-productif francilien. Les villes nouvelles (Sénart exclue) sont les acteurs de la réorganisation du marché de l'emploi métropolitain.

3) Les pôles locaux

Le groupe suivant réunit les pôles de rang inférieur (-3-). Leur aire d'influence s'étend sur 35 à 50 communes au plus. Leur rôle est donc plus faible au sein de la région francilienne. Deux types d'aire de polarisation se distinguent en fonction de la localisation intra-métropolitaine des pôles.

Tout d'abord des pôles en situation géographique centrale à l'image de Paris-ouest ou Boulogne. Limités par la proximité de pôles métropolitains plus importants comme Paris-affaires ou La Défense, ils ne parviennent que difficilement à peser sur les emplois péri-productifs des communes voisines. Chacun d'entre eux se contentent d'organiser une proximité immédiate : les 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements, Levallois-Perret ou Neuilly-sur-Seine pour Paris-ouest, le 15^{ème} arrondissement, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et quelques communes proches des Hauts-de-Seine pour Boulogne.

D'un autre côté, on trouve des pôles ne relevant pas du triangle central métropolitain. Mis à part le cas de Paris-centre-est, ces derniers se localisent plutôt dans des espaces périphériques, c'est-à-dire suffisamment éloignés du centre pour peser sur la géographie de l'emploi sous-régional. C'est vrai d'Évry, d'Orly et de Saclay. Tous les trois se situent d'ailleurs dans la moitié sud de la région, une moitié qui semble, notamment dans sa partie orientale, être plus fragmentée en raison de l'absence d'un pôle majeur dominant le quadrant sud-est. Le caractère relativement compact et contigu de l'aire de polarisation du plateau de Saclay tient pour une part à la définition retenue de ce pôle (nombre de communes relativement élevé) mais aussi à la proximité entre espaces de travail et espaces résidentiels des actifs. Pour Évry et Orly, l'aire de polarisation est moins compacte justement en raison d'une plus grande distance moyenne entre lieu de travail et lieu de résidence. Le coût du

logement pousse certains actifs à revenus plus faibles, évoluant notamment dans les métiers des fonctions aval du transport ou de la logistique fortement représentées dans ces pôles, à privilégier des espaces plus éloignés et donc moins onéreux en terme foncier.

4) Les pôles à capacité de polarisation faible

Assurant la transition avec le groupe suivant, Paris-sud-est et Paris-est polarisent une vingtaine de communes, ce qui les place en situation intermédiaire. Ceci s'explique d'un côté par la concurrence des pôles centraux localisés un peu plus à l'ouest, pôles qui limitent leur influence relative, et d'autre part par leur situation géographique centrale au sein de la métropole, ce qui leur permet tout de même de polariser les espaces attenants immédiats. C'est ainsi que les arrondissements du sud et de l'est parisiens ainsi que les communes voisines comme Vincennes ou Saint-Mandé sont les seules unités à constituer ces aires de polarisation d'envergure très locale.

Les pôles restants (-4-) ont quant à eux un pouvoir de polarisation de l'espace encore plus restreint. Sénart et les Hauts-de-Seine sud pâtissent bien sûr de la proximité de pôles plus importants (respectivement Évry et le triangle métropolitain central) alors que les autres pôles ont des difficultés à peser ne serait-ce que sur les communes les constituant eux-mêmes. A titre d'exemple, Vélizy-Villacoublay ne capte plus de 10 % des actifs résidents que dans deux communes de la région, et encore avec des taux inférieurs à 20 %. Créteil, les Hauts-de-Seine nord, Massy et Vélizy-Villacoublay ne parviennent pas à affermir leur capacité à polariser l'espace régional en raison de leur situation intermédiaire entre deux types de pôles concurrents : ceux du centre métropolitain et ceux des villes nouvelles et de Roissy. A la fois trop près du centre et trop proche de la périphérie, ils sont finalement incapables de peser sur l'espace infra-régional.

Le cas de Sénart tient quant à lui surtout à la faiblesse de ses effectifs en termes d'actifs péri-productifs. Il ne peut guère rivaliser avec des pôles de taille beaucoup plus grande comme Evry ou Orly.

Au total, on constate l'existence d'un système de bassin d'emplois hiérarchisé qui emboîte plusieurs niveaux :

- une tête bicéphale dissymétrique constituée par Paris-affaires et La Défense polarisant une part importante de la métropole, et plus particulièrement une moitié occidentale, retrouvant pour partie la géographie résidentielle des cadres,

- de solides pôles secondaires situés en Grande Couronne, avec au premier rang les trois villes nouvelles de Saint Quentin en Yvelines, Cergy-Pontoise et Marne la Vallée organisant des sous-secteurs régionaux débordant pour certains les simples limites administratives de la région,
- des pôles intermédiaires polarisant le marché de l'emploi à un niveau local (cas d'Evry notamment),
- des pôles au pouvoir de polarisation faible, voire nul, étouffé dans le même temps, et par les pôles du centre et par ceux de la Grande Couronne (Sénart).

Le lien entre pouvoir de polarisation, taille des pôles et centralité géographique n'est pas établi. Au contraire, il semblerait qu'une situation plus périphérique soit, à partir d'un certain seuil d'emplois péri-productifs (qui exclut Sénart), une chance pour le rayonnement d'un pôle secondaire suffisamment éloigné pour ne plus souffrir de la concurrence directe du centre métropolitain. Les villes nouvelles s'inscrivent dans cette logique là.

II.) Vingt années de recomposition

A. Les dynamiques spatiales du marché de l'emploi : plus d'unité ou plus de fragmentation ?

L'évolution des bassins d'emplois est mesurée à l'aide des données du recensement au quart de 1982. Une des limites de l'approche réside au placage de découpages spatiaux obtenus à partir de données récentes à une situation antérieure. Cependant, pour permettre de souligner les recompositions qui affectent le marché du travail de la sphère péri-productive, il n'est d'autre solution que de recourir aux 21 pôles déterminés grâce aux données du recensement de 1999. La méthode consiste à comparer les variations de aires d'attraction et de polarisation entre les deux dates. Pour cela, on conjugue une approche statistique (comparaison quantitative de la variation entre les dates) à une lecture fine des cartes représentant les bassins d'emplois aux deux dates. Là encore, une charte graphique et des classes d'analyse similaires entre les deux dates facilitent la comparaison (cf. les analyses cartographiques sont réalisées sur les cartes présentées en fin de partie)..

Il est utile de brosser brièvement un état de la géographie des bassins d'emplois au début des années 1980 en insistant sur le caractère finalement très monocentrique de l'agglomération parisienne à cette date. Cependant, on insistera plus vivement sur les

dynamiques différenciées qui apparaissent dans les vingt dernières années. Elles apportent des éclairages pertinents qui permettent de mieux analyser les conséquences sur le marché du travail du passage à une région métropolitaine plus polycentrique tout en insistant sur le rôle des villes nouvelles dans cette transformation.

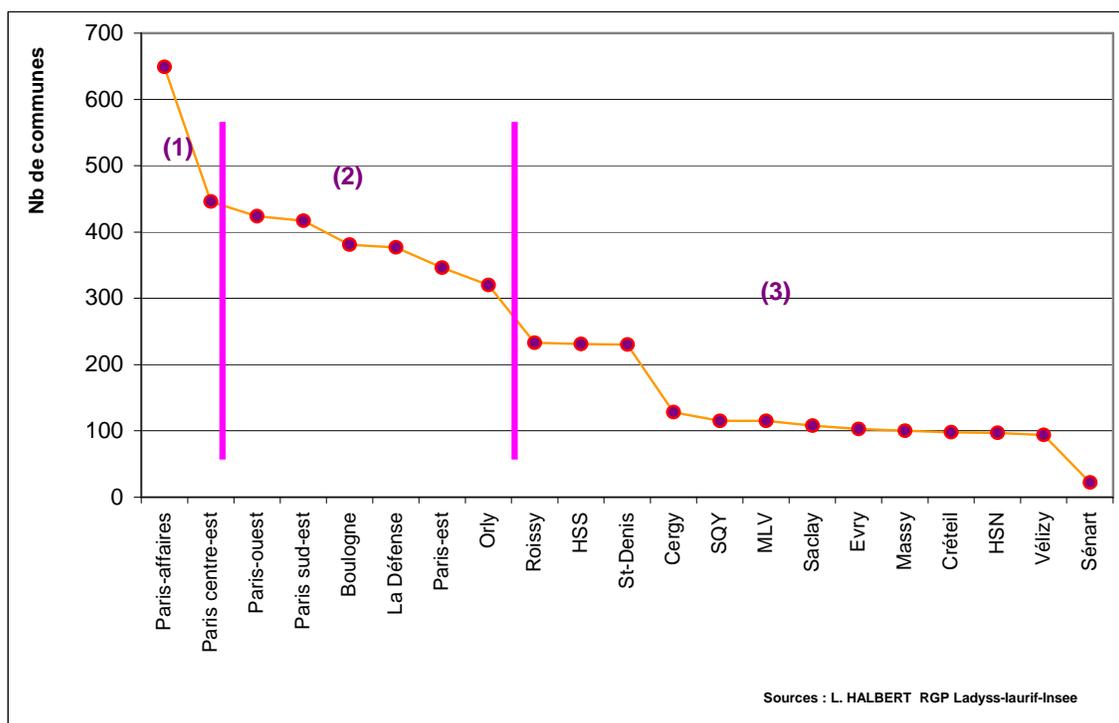
1) 1982 : Un marché du travail unique dans une agglomération monocentrique

En 1982, le marché du travail régional était largement sous la domination de la capitale parisienne. Tant en termes d'extension du bassin d'emplois que de polarisation des communes franciliennes, les pôles géographiquement centraux s'imposaient dans l'organisation des migrations domicile-travail.

Le graphique représentant l'étendue des 21 pôles étudiés en est le premier témoin. Quelques groupes relativement homogènes se distinguaient. En premier lieu, le pôle Paris-affaires (-1-) avec près de 700 communes dans son bassin d'emplois dominait le marché régional de l'emploi péri-productif. Avec des valeurs un peu moins élevées, tous les pôles du triangle métropolitain central et du reste de la capitale (-2-) confirment la nature monocentrique du marché de l'emploi. En d'autres termes, mis à part peut-être le cas intermédiaire d'Orly, l'ensemble des pôles possédant une étendue élevée ou très élevée, appartenait à l'espace central métropolitain. Le groupe suivant (-3-), constitué par tous les autres pôles de petite et Grande Couronnes, réunissait les bassins d'emplois entre 20 et 200 communes. Il ne s'agit ici que de périmètres très secondaires, localisés dans les espaces périphériques de la métropole. C'est dans cette catégorie de pôles à l'extension somme toute très locale que se classaient toutes les villes nouvelles.

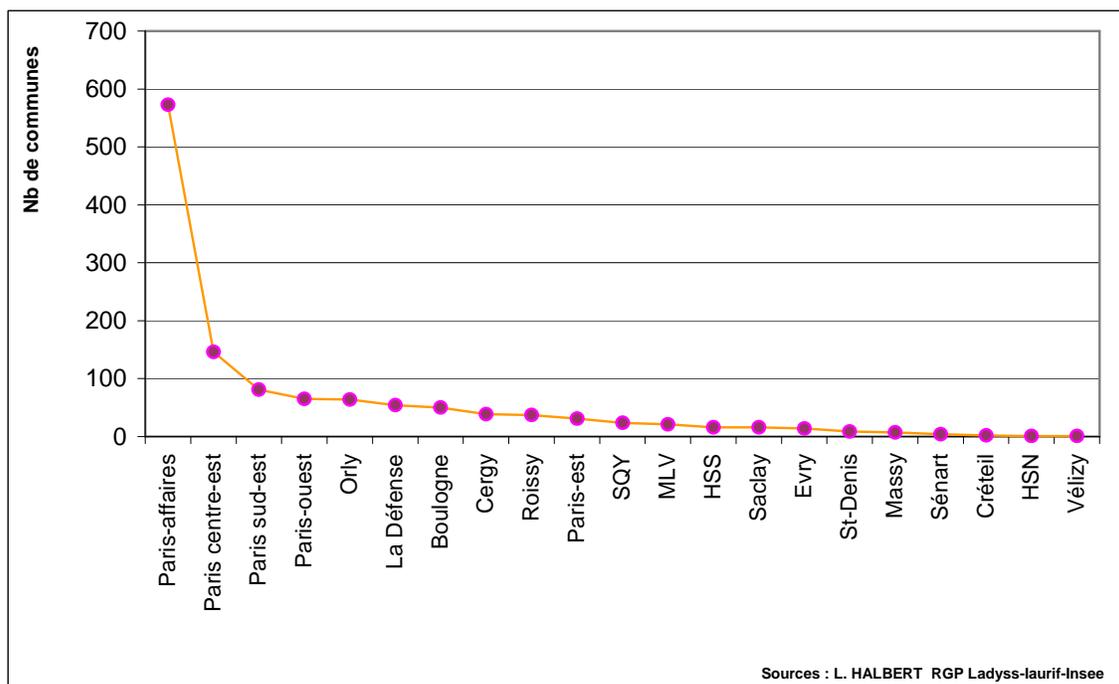
Le marché du travail répondait bien en 1982 à un modèle centre-périphérie assez simple : une tête centrale soutenue par le reste du cœur métropolitain dominait des pôles de petite et Grande Couronnes de faible taille.

Graphique 9 : Étendue du bassin d'emplois des pôles franciliens en 1982



Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Graphique 10 : Aire de polarisation des pôles franciliens en 1982



Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

L'étude de la polarisation des espaces permet d'affiner la description. Si, pour ce qui concerne les communes sous domination d'un pôle un gradient centre-périphérie peut être observé, un autre constat s'impose nettement : le pôle Paris-affaires distance sans appel tous ses suivants. C'est ainsi que le premier pôle de la région francilienne en 1982 attire au moins 10 % des actifs péri-productifs de plus de 649 communes, soit cinq fois le nombre de communes enregistré par le pôle se classant second. La lecture du reste du graphique montre à la fois la prégnance du rapport centre-périphérie dans la capacité des pôles à organiser l'espace de résidence (tous les pôles parisiens sont placés en tête), la faible différenciation qui existe au sein de l'espace régional au regard du poids écrasant du pôle principal et enfin la relative faiblesse de l'ensemble des pôles de petite et Grande Couronnes (les villes nouvelles notamment).

En 1982, le marché de l'emploi péri-productif était de nature relativement unifiée, en raison de la domination de la capitale avec notamment son pôle Paris-affaires. Les pôles secondaires des petite et grandes Couronnes étaient relativement absents et ne parvenaient pas à organiser l'espace de résidence sous-régional. Le caractère monocentrique de cette géographie est souligné par l'existence d'un gradient centre-périphérie qui semble l'emporter sur tout autre aspect.

Ce constat s'explique pour partie par la géographie même des emplois étudiés. Au début des années 1980, et malgré l'essor vigoureux de La Défense, de certaines villes nouvelles ou de Roissy, la sphère péri-productive relevait encore largement du centre métropolitain et surtout des arrondissements de l'ouest parisien. Nous avons déjà démontré l'existence d'un gradient centre-périphérie dans la localisation des emplois péri-productifs à la même date. Il y a donc une corrélation forte entre géographie du travail et géographie résidentielle, l'une influant sur l'autre et réciproquement. L'importance du poids de Paris-affaires sur le nombre total d'emplois péri-productifs explique ainsi l'étendue et la capacité à polariser l'espace régional de ce pôle.

L'analyse de la situation en 1982 ne se suffit pas à elle-même. L'intérêt de la démarche proposée tient surtout à l'observation des dynamiques que font apparaître la comparaison des deux recensements.

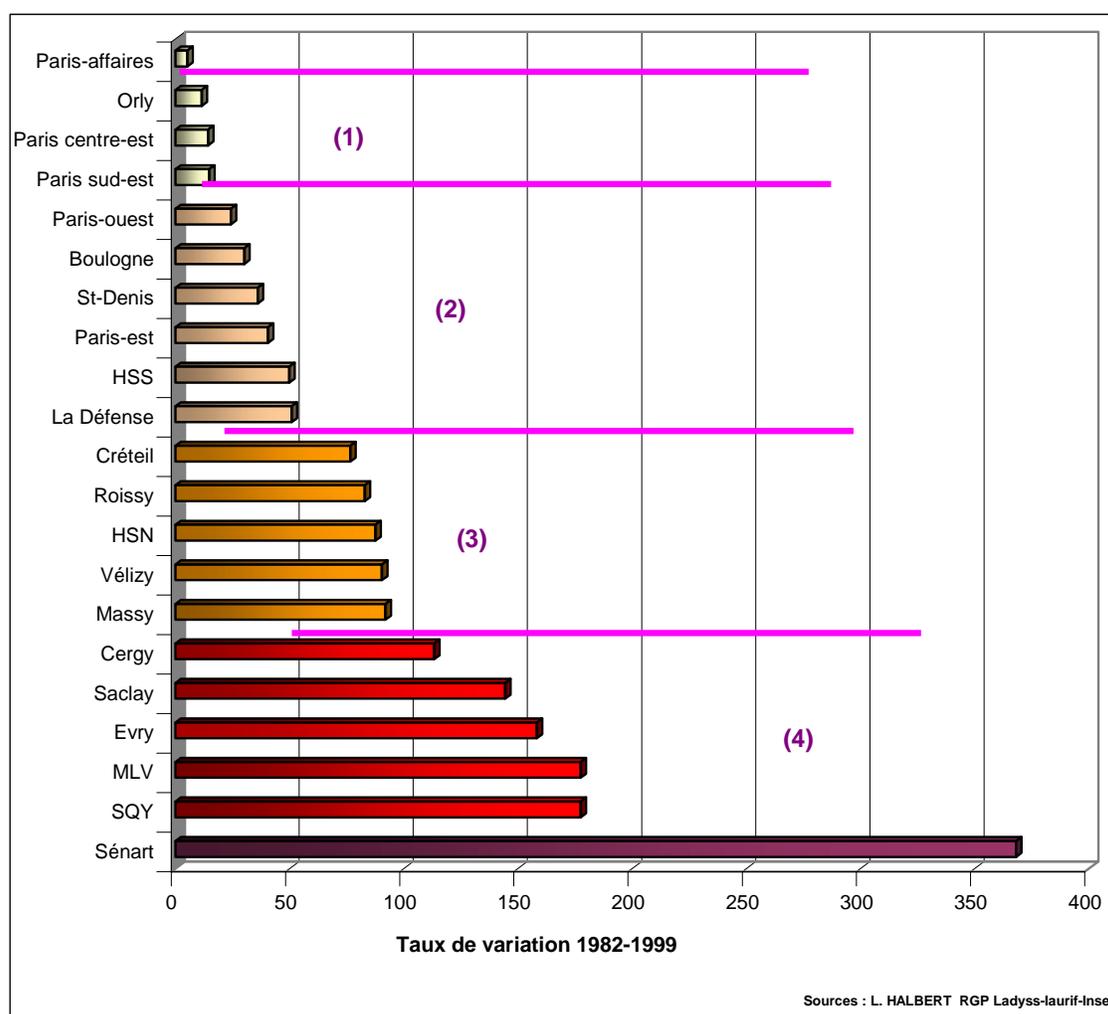
2) Les dynamiques du polycentrisme

Quelle a été la mutation spatiale du marché du travail durant ces vingt dernières années ? Les indicateurs utilisés plus avant soulignent tous l'évolution du poids respectif des pôles ainsi que la redéfinition de l'orientation géographique des bassins d'emplois.

La réduction de l'opposition centre-périphérie

Le graphique représentant la variation de l'aire d'attraction de chaque pôle entre 1982 et 1999 témoigne de recompositions fortes. Pour faciliter la lecture des couleurs différentes sont utilisées afin de distinguer les cas de figure.

Graphique 11 : Variation de l'étendue des bassins d'emplois des pôles franciliens (1982-1999).



Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

Tout d'abord, Paris-affaires (-1-), pôle dominant le marché de l'emploi péri-productif en 1982 connaît une stagnation relative de l'extension de son bassin d'emploi passant à 683

communes, soit une variation de + 5 % sur la période 1982-1999. C'est peu au regard de la croissance généralisée de l'aire de recrutement de la métropole prise dans son ensemble.

Le groupe suivant (-2-) affiche une augmentation ne dépassant pas 50 %. Il concerne exclusivement des pôles parisiens ou de Petite Couronne. On nuancera ici aussi le résultat en rapprochant leur croissance à celle de la taille du marché du travail métropolitain, qui s'exprime notamment par la péri-urbanisation soutenue des vingt dernières années. L'adoption d'un nouveau périmètre d'aire urbaine par l'Insee à l'occasion du recensement de 1999 témoigne de ce phénomène. L'accroissement de la mobilité des personnes, la multiplication des infrastructures de transports de qualité, les coûts du foncier qui poussent certains ménages à se loger dans des espaces toujours plus éloignés sont certains des facteurs explicatifs de cette tendance à l'extension de l'aire de recrutement de la métropole.

Les pôles affichant une croissance de 50 à 100 % (-3-) se localisent préférentiellement à la limite entre petite et Grande Couronnes. Créteil, les Hauts-de-Seine nord, Vélizy-Villacoublay ou Massy, dans une moindre mesure Roissy, voient leur bassin d'emploi s'étendre vivement au sein de la région.

Enfin, les pôles à forte (entre 100 et 200 %), voire très forte croissance (supérieure à 350 %) (-4-) se situent tous dans la Grande Couronne, profitant à la fois de l'extension du bassin d'emplois métropolitain et de leur situation suffisamment éloignée du centre pour organiser un espace sous-régional se développant en profondeur. C'est dans cette dernière catégorie que les cinq villes nouvelles se placent.

Au total, les dynamiques des vingt dernières années se calquent sur l'exact opposé du gradient centre – périphérie du début des années 1980 : ce sont les zones périphériques qui voient leur aire d'extension se développer le plus vivement alors que les zones centrales croissent d'une manière moins vigoureuse voire, pour certaines, diminuent. Le modèle de l'agglomération monocentrique est bien mis en question par la recomposition de la géographie des bassins d'emploi.

Fragmentation du marché de l'emploi péri-productif et compétition entre les pôles

L'aire de polarisation apporte une information qualitative qui affine largement le résultat précédent. Les changements de rapport de force au sein de la région métropolitaine

sont éclairés par l'observation de la variation entre 1982 et 1999 du périmètre délimitant les communes envoyant au moins 10 % de leur population active (sphère péri-productive) vers un pôle donné. Face à l'écrasante domination du centre parisien, et surtout du quartier d'affaires des arrondissements occidentaux de la capitale au début des années 1980, les dynamiques en cours remettent en cause les hiérarchies anciennes. L'analyse se base sur la comparaison entre les aires de polarisation aux deux dates de 1982 et 1999.

Cette fois les dynamiques croisées n'opposent plus deux pôles principaux en déclin face au reste des espaces à forte croissance mais deux types de pôles. Ceci tient principalement aux différences de dynamiques globales entre aires d'attraction et aires de polarisation. Nous avons montré plus avant que la première est en croissance soutenue. La seconde quant à elle souffre d'une stagnation relative. Par conséquent, si d'une manière générale il y a un accroissement de l'extension du bassin d'emplois de la métropole parisienne, au sein de cet espace métropolitain les rapports de force sont plus âpres.

Cependant, il ne faut pas se méprendre sur l'interprétation de cette tendance globale à la stagnation du nombre de communes polarisées : la situation moyenne n'est pas synonyme d'une convergence de la taille des aires de polarisation. Au contraire, l'absence de dynamique globale forte ne fait qu'exacerber les rapports concurrentiels entre les pôles. Il y a donc de part et d'autre du zéro de la stagnation des aires de polarisation, une lutte acharnée entre les pôles qui voient leur capacité à polariser l'espace sous-régional augmenter et ceux qui perdent tout simplement de leur influence au sein de l'aire métropolitaine.

Les pôles bénéficiant d'une croissance du nombre de communes appartenant à leur aire de polarisation (-1-) se localisent presque uniquement en Grande Couronne. Les taux très positifs obtenus par Créteil et les Hauts-de-Seine nord (+ 100 % et + 200 % respectivement) doivent être ramenés au nombre de communes concernées, le premier passant de 2 communes à 4 et le second de 1 à 3. Autant dire, que leur présence dans les pôles à forte croissance est anecdotique, pour ne pas dire accidentelle.

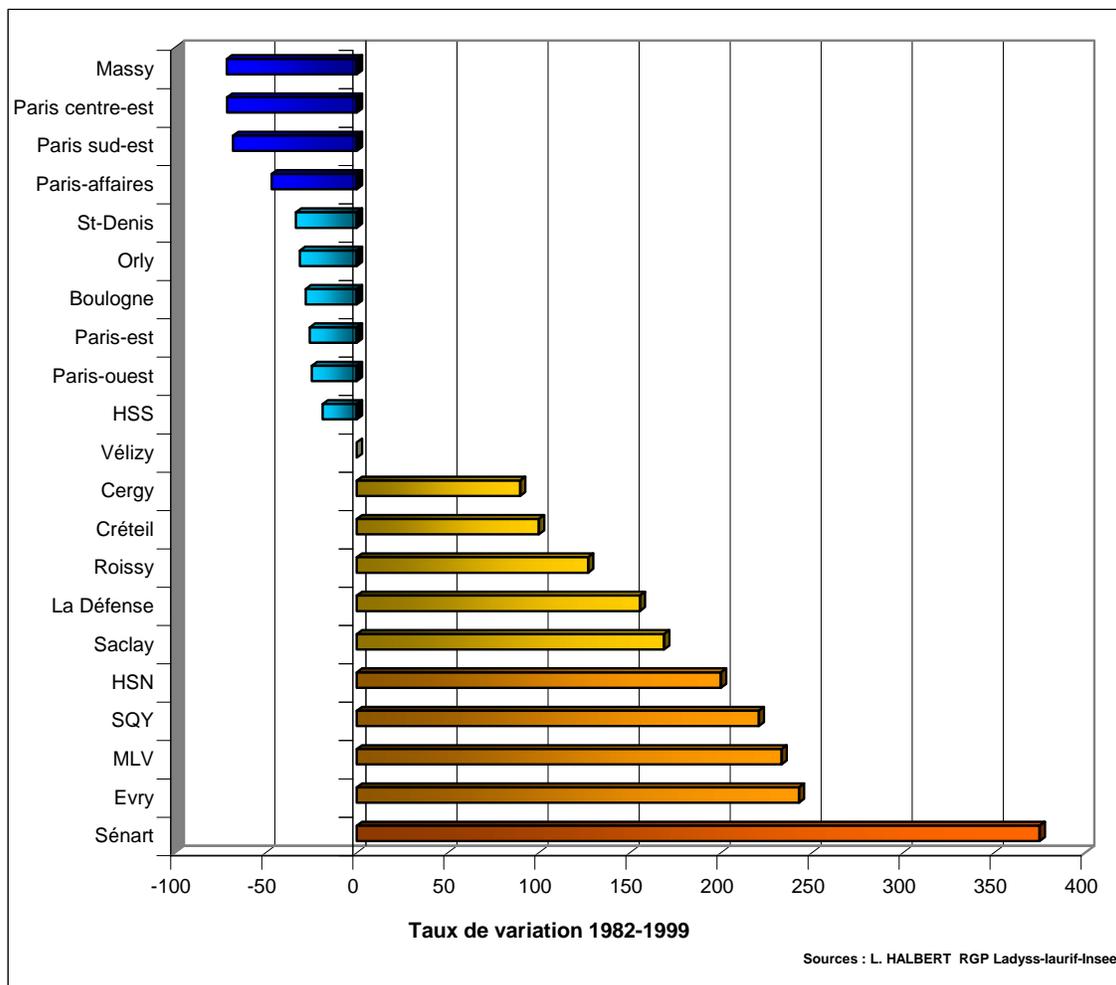
Par contre, on retiendra dans ce groupe les villes nouvelles, Roissy et Saclay. Ce sont autant de pôles qui confirment leur influence croissante au sein du marché des emplois péri-productifs franciliens en multipliant le nombre de communes polarisées par 2, 3 ou 4 entre 1982 et 1999. Bien sûr, il convient là aussi de relativiser les performances de certains pôles comme celui de Sénart qui, partant d'une aire de polarisation réduite, voit sa progression atteindre + 375 %. Cependant, hormis quelques valeurs excessives liées à la faiblesse des aires de polarisation à la situation de départ de 1982, cette dynamique relativement soutenue sur la période incite à penser que l'on observe bien une tendance à l'essor de sous-ensembles régionaux organisés par des pôles secondaires périphériques.

Le pôle de La Défense invite à corriger immédiatement cette observation d'ordre général. Bien que situé dans l'espace central, ce pôle affiche des valeurs d'autant plus remarquable (+ 150 % environ) que le nombre de communes polarisées en 1982 était déjà important (54 contre à peine la moitié pour les plus grandes des villes nouvelles). Ceci correspond à l'affirmation du poids de ce pôle qui est en 1999 le second par le nombre d'emplois péri-productifs au sein de la région francilienne. Cette dynamique vigoureuse de La Défense est à comparer à la décroissance enregistrée dans les autres pôles du cœur métropolitain sur la même période.

Les pôles au pouvoir de polarisation en déclin ont une localisation plutôt centrale. C'est le cas bien sûr de tous les pôles parisiens qui sont finalement affectés assez sévèrement (décroissance supérieure à - 50 %) (-2-). Peu importe d'ailleurs que l'on se trouve dans les arrondissements d'affaires traditionnels ou dans des espaces au profil d'activités plus diversifié, le même phénomène est observé. Il y a donc bien une diminution du pouvoir d'organisation du marché de l'emploi péri-productif par Paris. Ce mouvement exprime, sur fond de stagnation du panier total de communes polarisées, un recul face à la concurrence exacerbée des pôles périphériques en cours d'émergence.

La situation n'est guère plus favorable pour les pôles de plus petite envergure située en Petite Couronne : Saint-Denis, Orly, les Hauts-de-Seine sud ou, d'une manière plus surprenante, Boulogne affichent des taux de décroissance s'échelonnant entre - 20 % et - 30 %. En somme, même si cela reste sous forme atténuée, ces pôles perdent de leur pouvoir de polarisation sur les communes de la région métropolitaine.

Graphique 12 : Variation de l'étendue des bassins d'emplois des pôles franciliens (1982-1999).



Sources : L. Halbert (Ladyss, Insee, PHEVN), 2003

B. 1982-1999 : Vers un marché plus fragmenté

Une analyse cartographique plus détaillée permet d'affiner ces trajectoires concurrentielles en observant comment, d'un point de vue géographique, des stratégies diversifiées se mettent en place. Après une étude détaillée de la représentation cartographique comparée de chaque pôle aux dates 1982 et 1999, une typologie peut être proposée. Celle-ci repose sur le critère principal de la variation de localisation des communes appartenant aux aires d'attraction et de polarisation. Après avoir largement analysé l'aspect quantitatif de ces deux indicateurs dans la partie précédente, nous insistons ici sur les recompositions proprement spatiales de la géographie des pôles. Les observations retenues auront d'ailleurs valeurs de conclusion quant aux mutations du marché du travail péri-productif en région francilienne et à la place que joue les villes nouvelles dans ce contexte. Il semble possible de distinguer quatre à cinq situations qui, réunies, explicitent en détail la nature et l'ampleur de l'incidence de la mutation du système productif sur la géographie du marché du travail régional.

1) Des pôles centraux en recul

Tout d'abord, le déclin du poids en nombre de communes du pôle Paris-affaires s'exprime spatialement par un retrait généralisé non pas tant de l'extension de son bassin d'emplois que de l'intensité de sa présence (degré de polarisation) au sein des communes de la région.

Si la carte de 1982 couvre la quasi totalité de l'espace régional, plongeant son influence loin dans les communes rurales de la Seine-et-Marne, et arborant des couleurs chaudes où le rouge et l'orangé prédominent, en 1999, la situation a largement changé. L'aire d'extension du bassin d'emploi ne semble pas s'être agrandie, ce qui est le signe d'un déclin relatif puisque le nombre moyen de commune des aires d'attraction augmente pour l'ensemble des pôles de la région. En second lieu, les couleurs se sont affadies : du rouge dominant, la carte est passée à des teintes orangées claires, voire jaune pâle, sans compter la multiplication des espaces de teinte bleue, notamment dans la moitié méridionale ouest, exactement où les pôles de type "technopolitain" se sont développés durant la période. C'est bien sûr le résultat d'une confrontation entre les pôles qui n'apparaît que de manière indirecte (sous forme d'espaces vides ou bleutés).

Dans une moindre mesure, le sort du reste de la capitale ainsi que de certains pôles en situation intermédiaire entre Paris et la Grande Couronne (Boulogne, Massy ou Orly) est comparable. S'il n'y a pas un déclin en terme d'étendue de l'aire de recrutement de ces pôles, la capacité à polariser l'espace métropolitain est par contre vivement remise en cause. Ceci s'exprime spatialement par la perte de poids au sein des espaces éloignés.

Traditionnellement capable d'influer sur les communes de la Grande Couronne, en raison notamment de leur position géographique centrale (effets de taille et d'accessibilité conjugués), ces pôles perdent de leur emprise face à des concurrents mieux placés désormais.

Prenons pour exemple le pôle de Paris Centre-Est. En 1982, son bassin d'emploi était de 446 communes. Vingt ans plus tard, la situation s'est un peu améliorée avec 510 communes, soit une progression de + 14 % sur la période (liée à l'extension de l'aire métropolitaine durant la période). D'une manière générale, le jeu des couleurs reste inchangé : une ligne de direction nord-ouest – sud-est passant par le centre la capitale partage une moitié sud-ouest de couleur bleue et une moitié nord-est dans les teintes chaudes. Cependant, cette relative similitude du poids des couleurs dans les deux cartes doit être immédiatement corrigée : l'aire de polarisation du pôle Paris Centre-Est s'est fortement réduite. Le nombre de communes concernées a baissé de plus de 70 % sur la période. La capacité de polarisation du pôle est passée d'un vaste secteur angulaire nord-ouest constitué de près de 150 unités, recensées tant en Petite qu'en Grande Couronne, à un médiocre noyau de moins de 50 communes presque uniquement centré sur les arrondissements de l'est parisien et les communes limitrophes orientales. Le caractère étriqué de cette aire de polarisation est renforcé par le rattachement de quelques communes rurales de Seine-et-Marne. Au total, l'exemple montre avec précision comment la concurrence de pôles éloignés, Roissy et Marne la Vallée dans ce cas, entraîne le repli des pôles centraux parisiens sur une aire de polarisation réduite en Petite Couronne. La situation est la même pour Boulogne ou Massy face à Saint-Quentin ou au plateau de Saclay. Le cas d'Orly diffère sensiblement. A la dynamique observée pour les pôles précédemment cités, il faut ajouter l'impact d'une baisse relative de son poids au sein de la métropole en termes d'effectifs. Le déclin de ce pôle vient donc aggraver les conséquences de la compétition entre les pôles. Ces espaces sont les grands perdants de la lutte intra-métropolitaine pour l'organisation du marché de l'emploi.

2) Des pôles de Petite Couronne concurrencés

Les autres pôles de Petite Couronne bénéficient d'une situation guère plus enviable. En fait, les mêmes dynamiques concurrentielles les accablent. Cependant, les effets sont moins perceptibles en raison de leur faible rayonnement initial en 1982. C'est ainsi que les Hauts-de-Seine nord et sud, Saint-Denis, Créteil ou Vélizy-Villacoublay n'ont jamais eut une pénétration très forte en Grande Couronne. Au début des années 1980, le poids du quartier d'affaires parisien ne le leur permettait pas. Vingt ans plus tard, alors que l'étreinte du centre parisien se desserre, l'essor de polarités secondaires en Grande Couronne limite leur influence.

C'est le cas de Vélizy-Villacoublay dont le bassin de recrutement restreint à 100 communes en 1982 est passé à près de 200 en 1999 grâce à l'essor soutenu de son nombre d'emplois péri-productifs total (ce pôle connut un réel développement sur la période). Cependant, sa capacité à polariser l'espace est demeurée constante avec une seule commune (celle de Vélizy-Villacoublay elle-même). La situation est la même dans les Hauts-de-Seine sud à Créteil ou à Saint-Denis : les pôles voient leur bassin d'emplois s'agrandir quelque peu, au rythme de l'accroissement moyen du bassin de recrutement métropolitain, mais, en contrepartie, leur capacité à polariser l'espace ne progresse que faiblement (Créteil passe de 2 communes à 4), voire même diminue (-18 % et -33 % pour les Hauts-de-Seine sud et Saint-Denis).

Au total, on ne parlera pas d'espaces à l'aire de polarisation en déclin comme ce peut être le cas pour les pôles étudiés plus avant, mais tout simplement de pôles en stagnation relative. Ils ne s'effondrent pas, résistent même pour certains, mais sans jamais pouvoir concurrencer les espaces à forte croissance qui se développent (trop) près d'eux, sur les franges de l'agglomération.

3) Vers une fragmentation accrue du marché du travail : le rôle des pôles périphériques

Les pôles à forte croissance se localisent à l'exception près de La Défense dans la Grande Couronne : Roissy, les cinq villes nouvelles et le plateau de Saclay voient l'étendue de leur bassin d'emplois augmenter avec vigueur, dépassant largement la tendance moyenne à la croissance de la métropole en général, tout en consolidant, grâce à des taux de variation spectaculaires, l'aire de polarisation qu'ils déterminent. Pour ces pôles périphériques, la croissance ne se fait pas vers les espaces centraux qui sont de toute manière, et pour longtemps encore, sous le poids du triangle métropolitain central. La direction privilégiée est bien celle des communes péri-urbanisées de la Grande Couronne. En résistant contre un centre parisien traditionnellement dominant, en contenant les pôles intermédiaires qui ne parviennent pas à se développer enserrés dans une Petite Couronne trop étroite, ils acquièrent une certaine capacité à s'imposer en pôle organisateur du marché de l'emploi sous-régional.

Saint-Quentin-en-Yvelines l'atteste. En 1982, cette ville nouvelle bénéficiait d'un bassin de recrutement d'environ 115 communes ce qui la plaçait loin derrière les pôles centraux parisiens (entre 500 et 700 communes). Son aire de polarisation d'une vingtaine de communes lui conférait un rôle plus que local, ne dépassant guère les limites de la ville nouvelle elle-même. En 1999, la situation s'est renversée. Avec des taux de croissance soutenus tant en terme d'étendue du bassin d'emplois que d'aire de polarisation (+ 175 % et + 220 % respectivement), Saint-Quentin organise un vaste secteur sud-ouest de la région

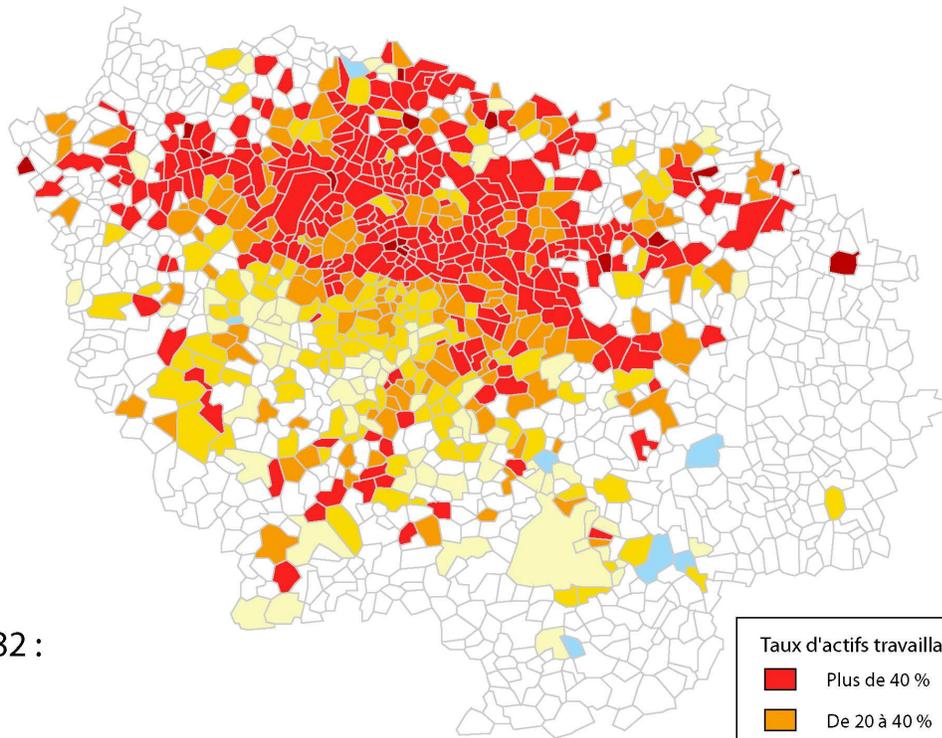
métropolitaine. Non seulement son bassin de recrutement de main-d'œuvre s'étend jusqu'aux communes du nord-est (près de Roissy) ou de l'est de la région, mais sa capacité à organiser les communes polarisées s'exprime par la mise en place d'un marché du travail sous-régional assez important, compact, dépassant désormais largement les seules communes du périmètre institutionnel de la ville nouvelle pour affecter jusqu'aux confins occidentales de la région.

4) La Défense : un cas unique

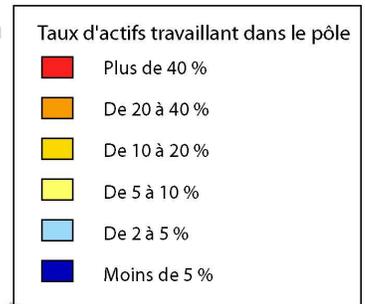
Finalement, seul le pôle central de La Défense semble résister à ces trajectoires des pôles secondaires de Grande Couronne. Son aire de polarisation non négligeable en faisait un pôle important dans la géographie d'un petit quart nord-ouest de l'agglomération centré sur les Hauts-de-Seine et dans les communes voisines. Vingt ans plus tard, la cartographie atteste d'un développement remarquable. Contrairement aux autres pôles centraux qui ont vu leur poids se restreindre à la Petite Couronne, La Défense est parvenue à étendre son emprise en Grande Couronne. Ce pôle s'est développé en se glissant entre Cergy et Saint-Quentin. Ceci n'a été possible qu'au prix d'un essor spectaculaire de son nombre d'emplois. Le contre-exemple de Boulogne en témoigne : ce pôle n'a pas atteint une masse critique suffisante pour s'imposer dans un secteur sud-ouest par ailleurs concurrencé (Saint-Quentin, Saclay, Massy, Vélizy-Villacoublay).

Au total, les dynamiques observées sur vingt ans montrent non seulement une tendance forte à la fragmentation du marché du travail traditionnellement dominé par les arrondissements occidentaux de la capitale mais aussi à l'intensification de la lutte pour l'organisation de l'aire de recrutement des pôles. Cette compétition se fait largement au profit non pas du centre ou de la Petite Couronne, La Défense faisant exception, mais des pôles périphériques éloignés, et en premier lieu des villes nouvelles. Ces dernières alimentent pour partie la dynamique générale au fractionnement accru du marché de l'emploi qui, de relativement unifié, tend à se fragmenter en sous-ensembles régionaux. Bien sûr ce constat est à ramener à la pérennité de la puissance des espaces centraux. Il s'agit de ne pas confondre les dynamiques en cours de l'état de la géographie du système productif à la même date. Des processus auto-accumulatifs comme à La Défense ou pour le moins d'inertie à l'instar de la capitale demeurent. Ainsi malgré une pente décroissante, Paris-affaires reste de très loin le premier pôle régional par sa capacité à organiser le bassin d'emploi métropolitain. Il dispose d'une marge de résistance que les tendances mises à jour dans le cadre de ce travail ne sont pas prêtes d'user.

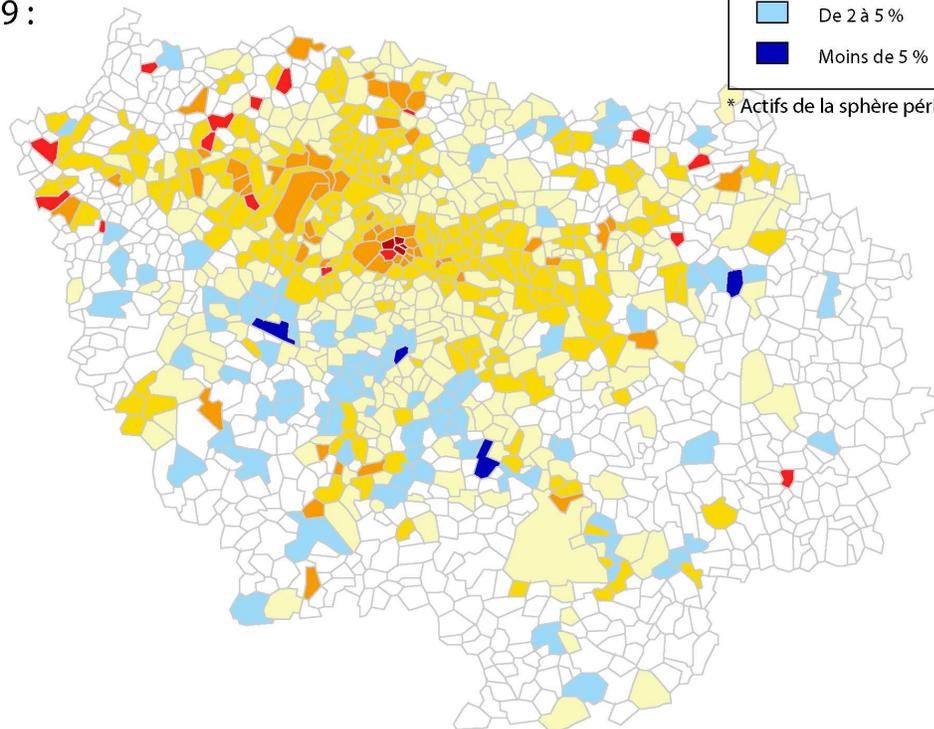
Paris Affaires



1982 :



1999 :



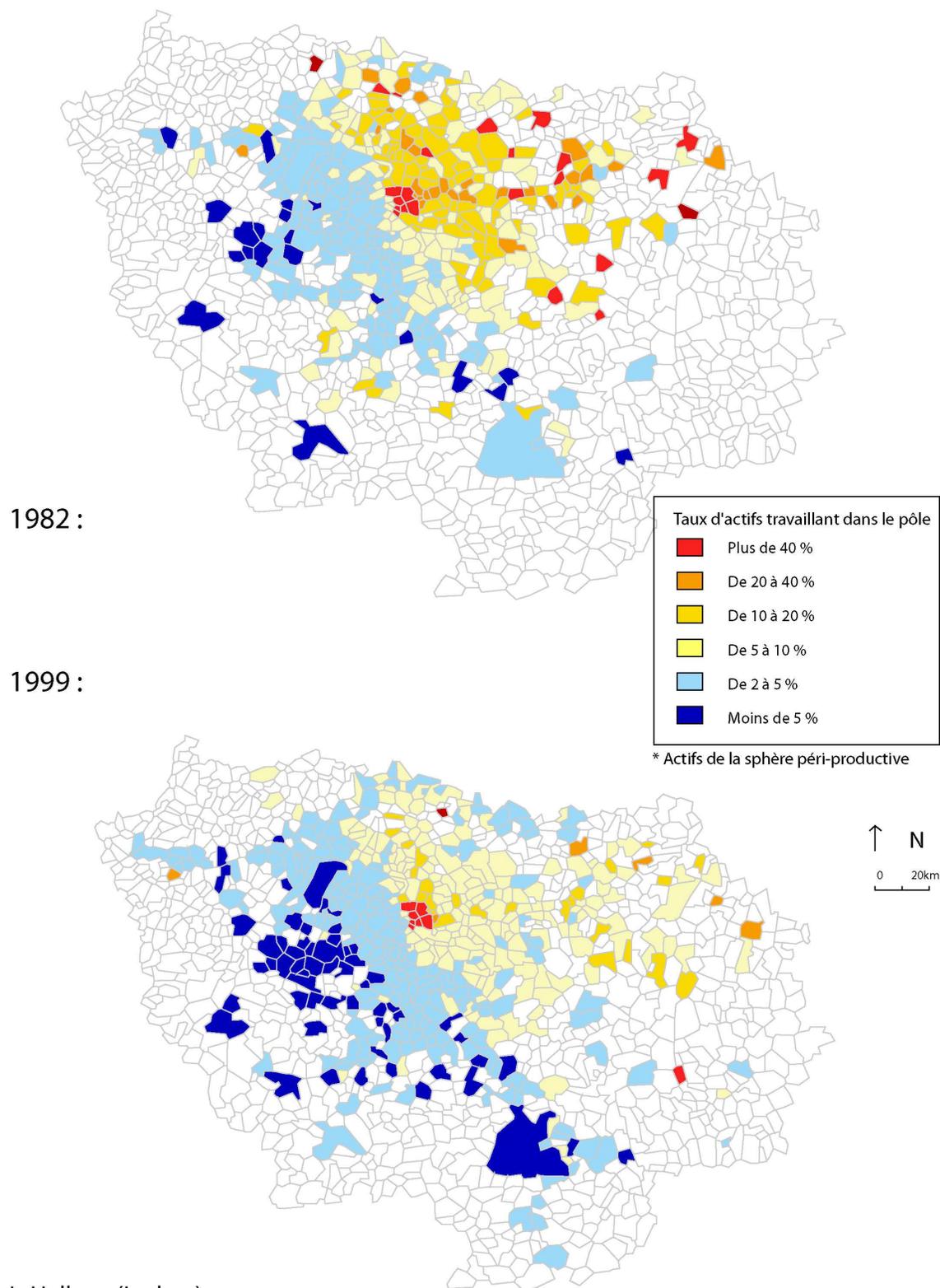
* Actifs de la sphère péri-productive



L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

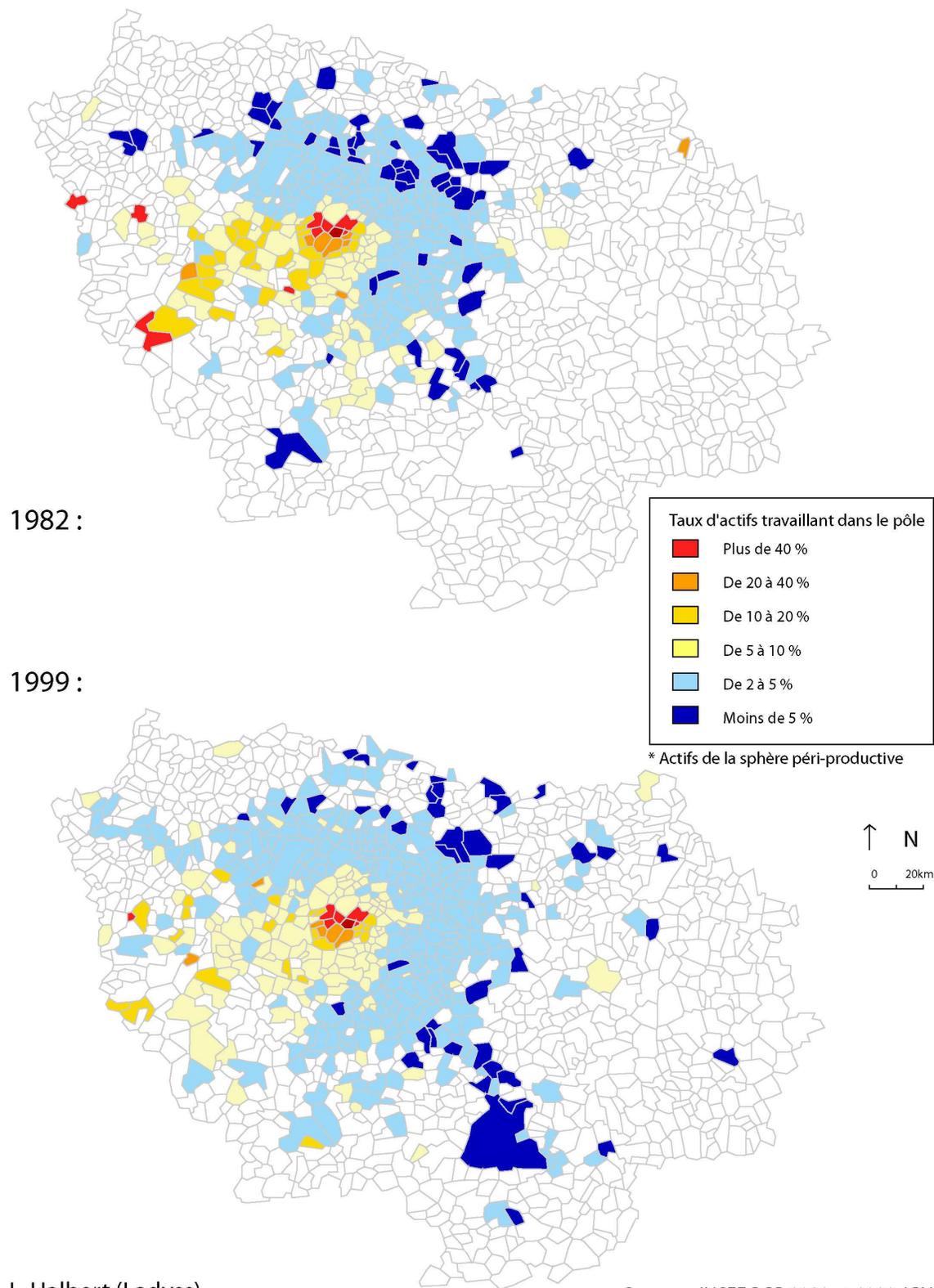
Paris Centre-Est



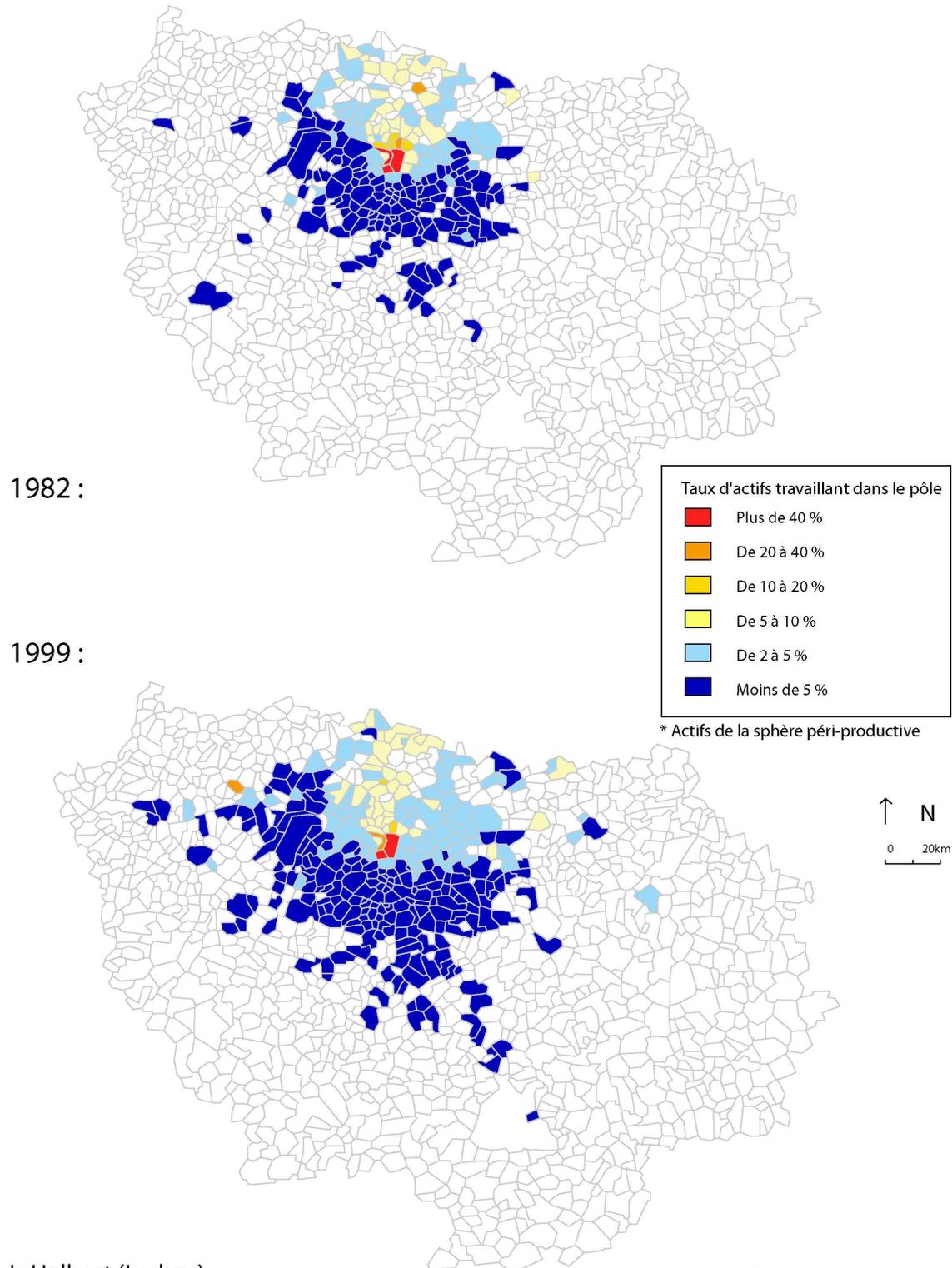
L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

Boulogne



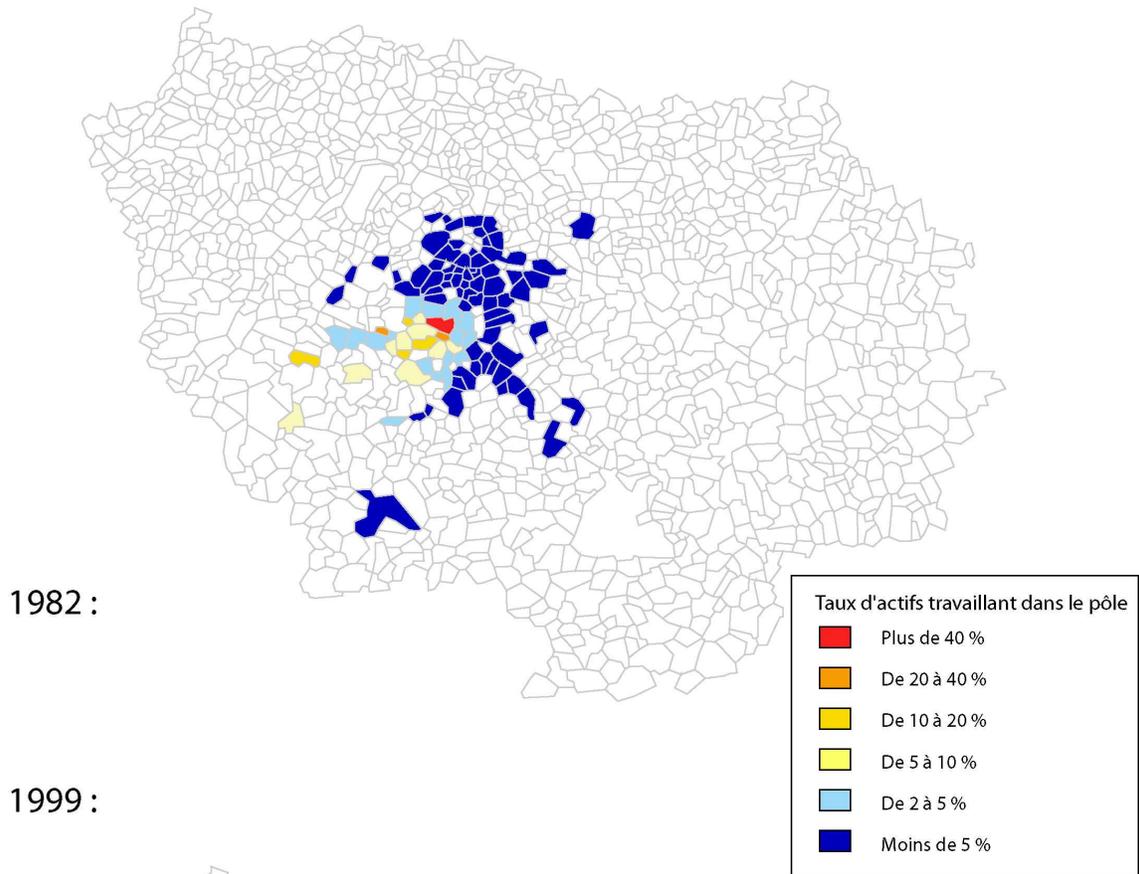
Saint Denis



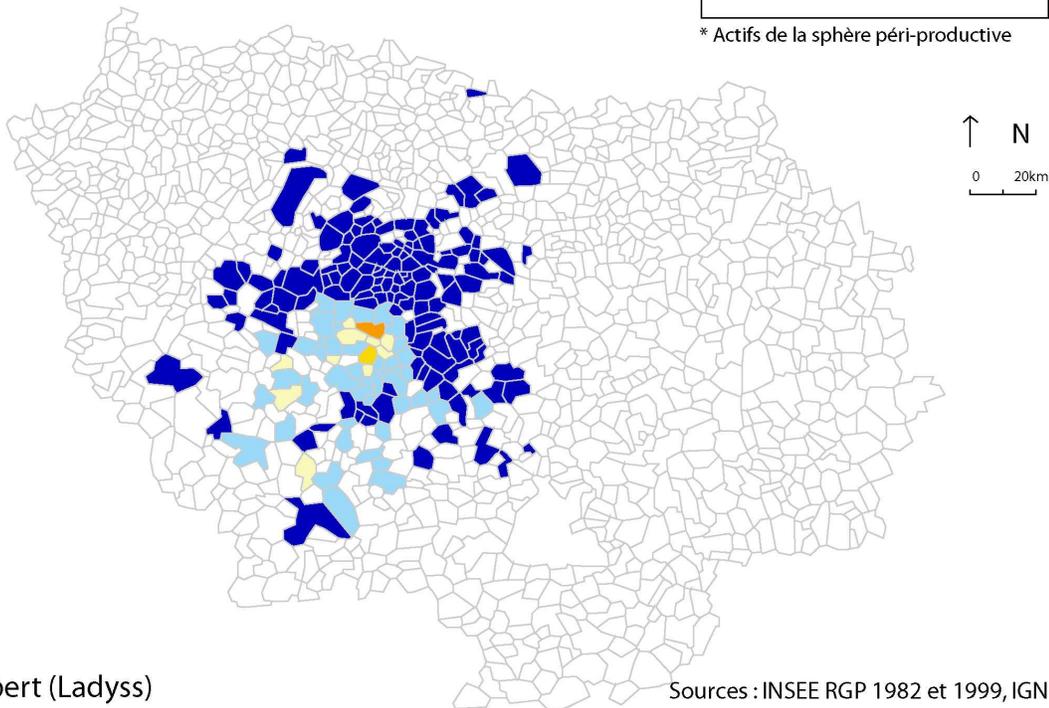
L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

Vélizy - Villacoublay



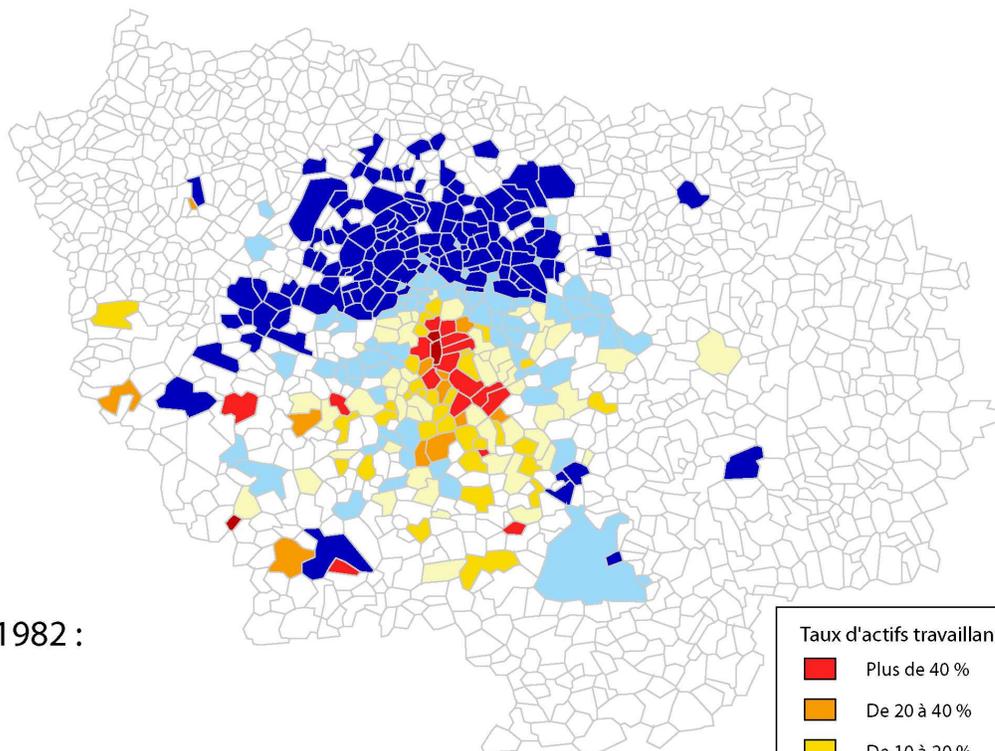
1999 :



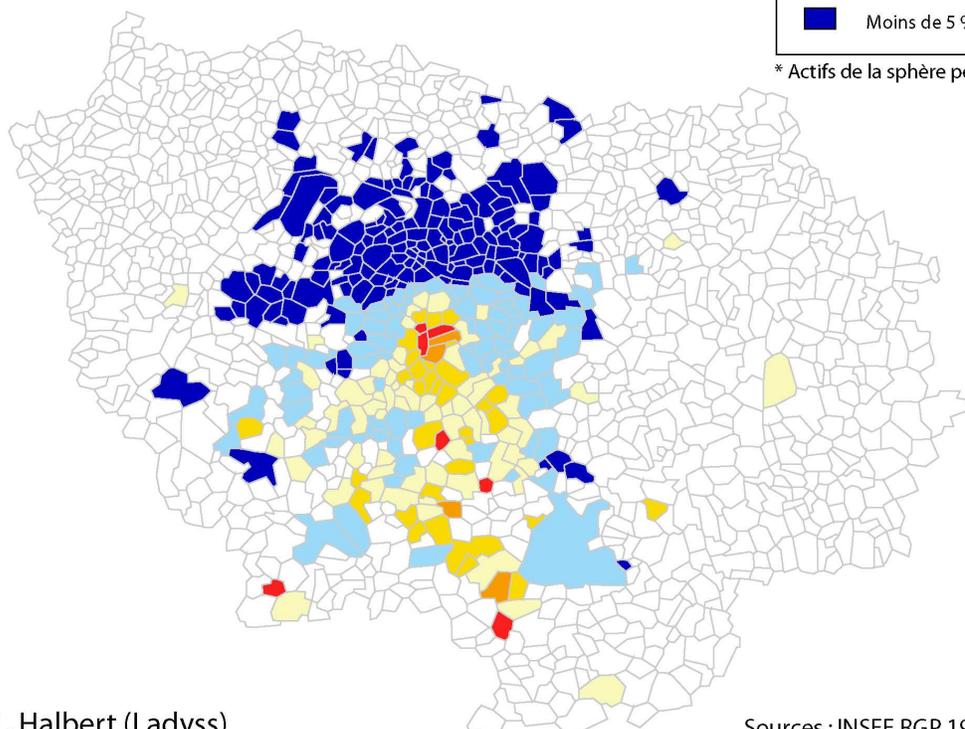
L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

Orly



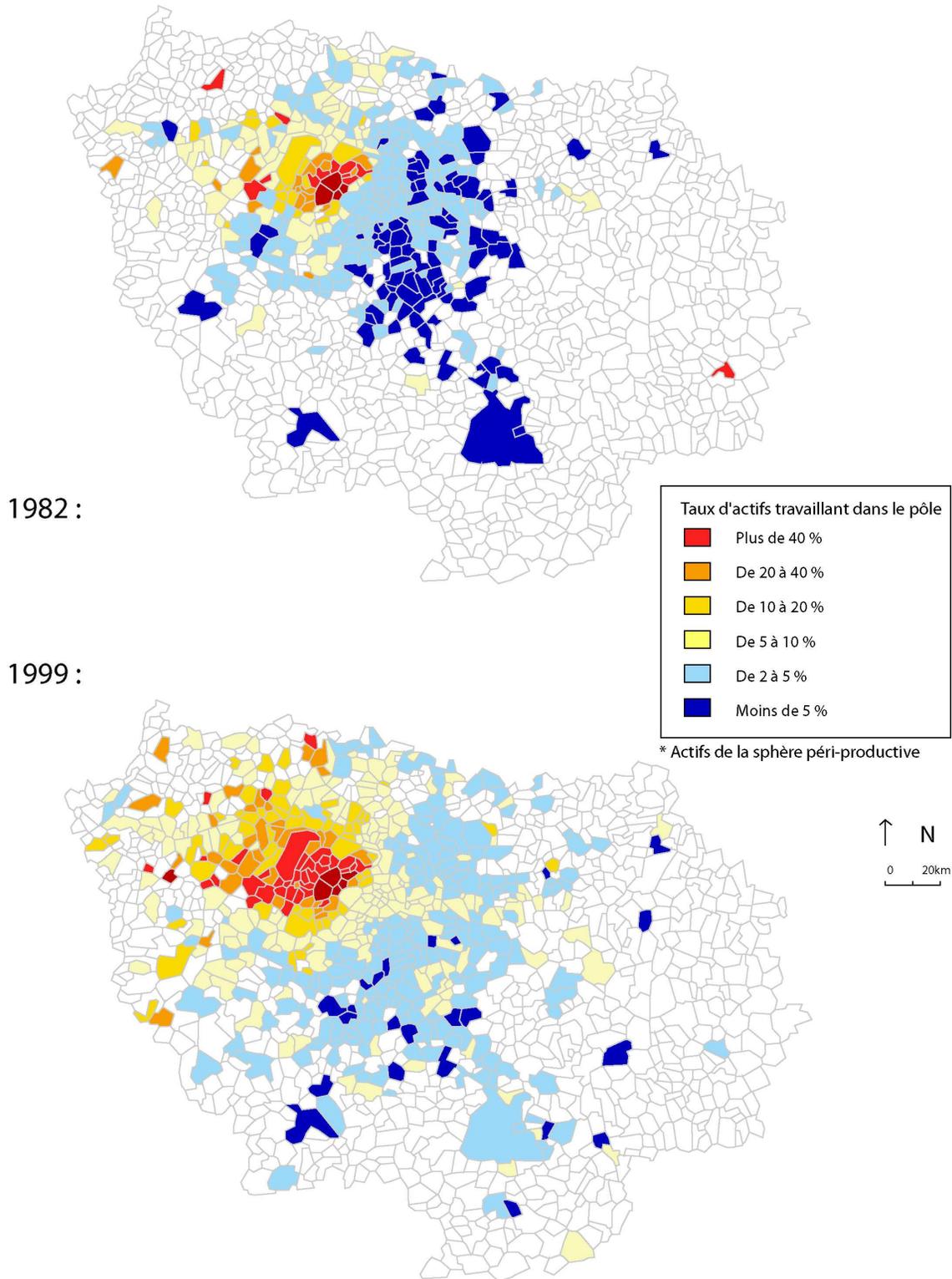
1999 :



L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

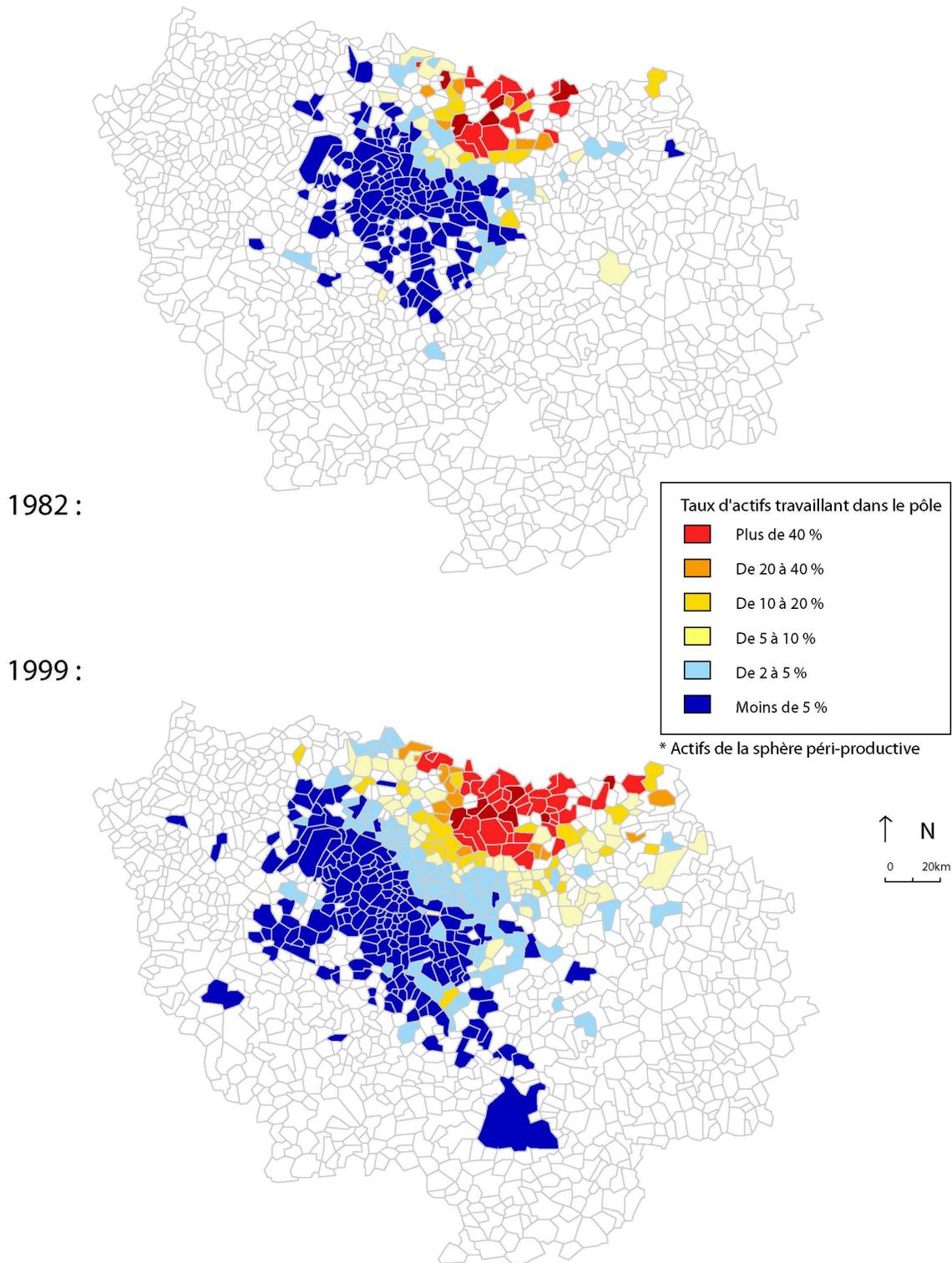
La Défense



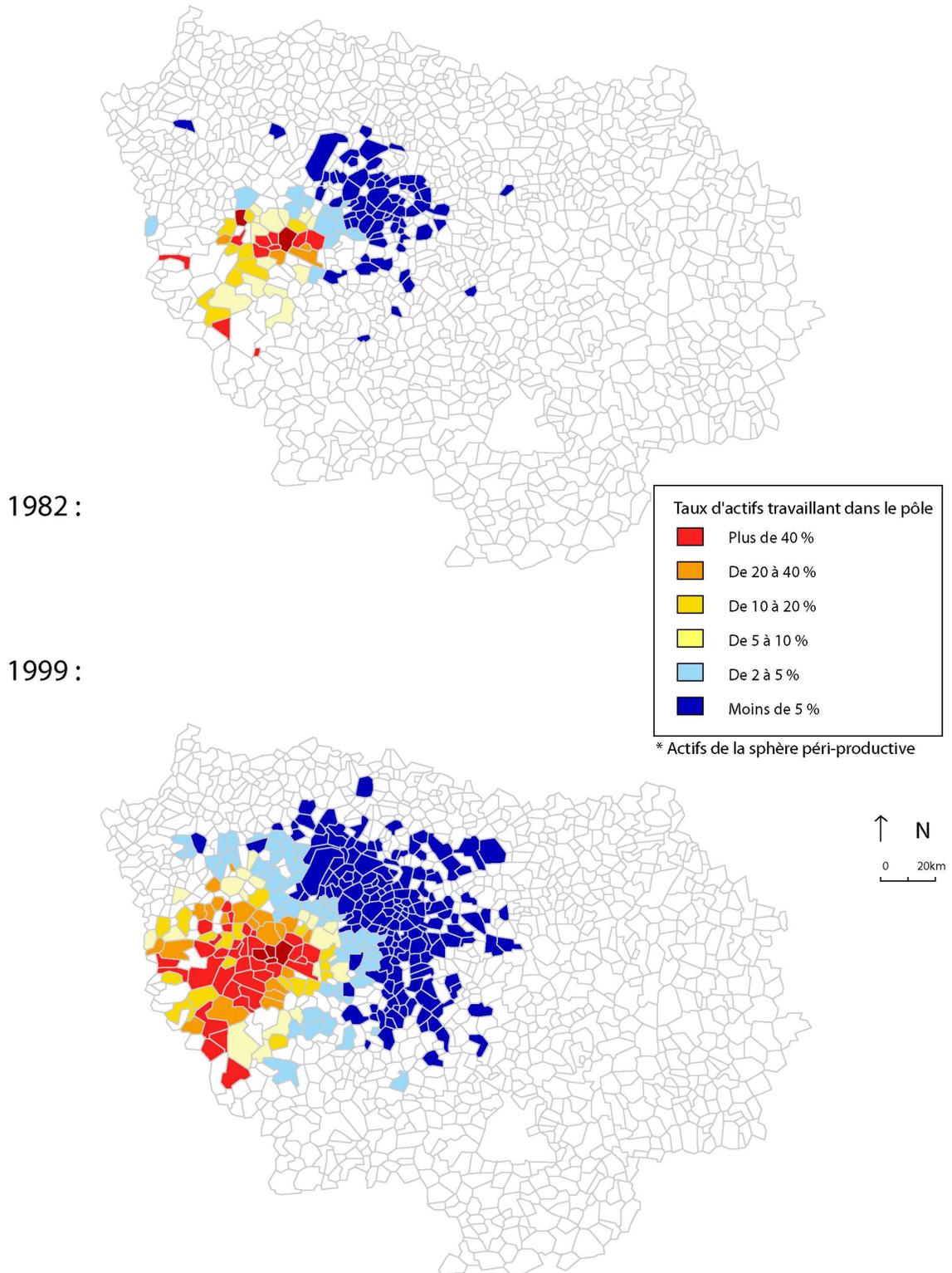
L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

Roissy



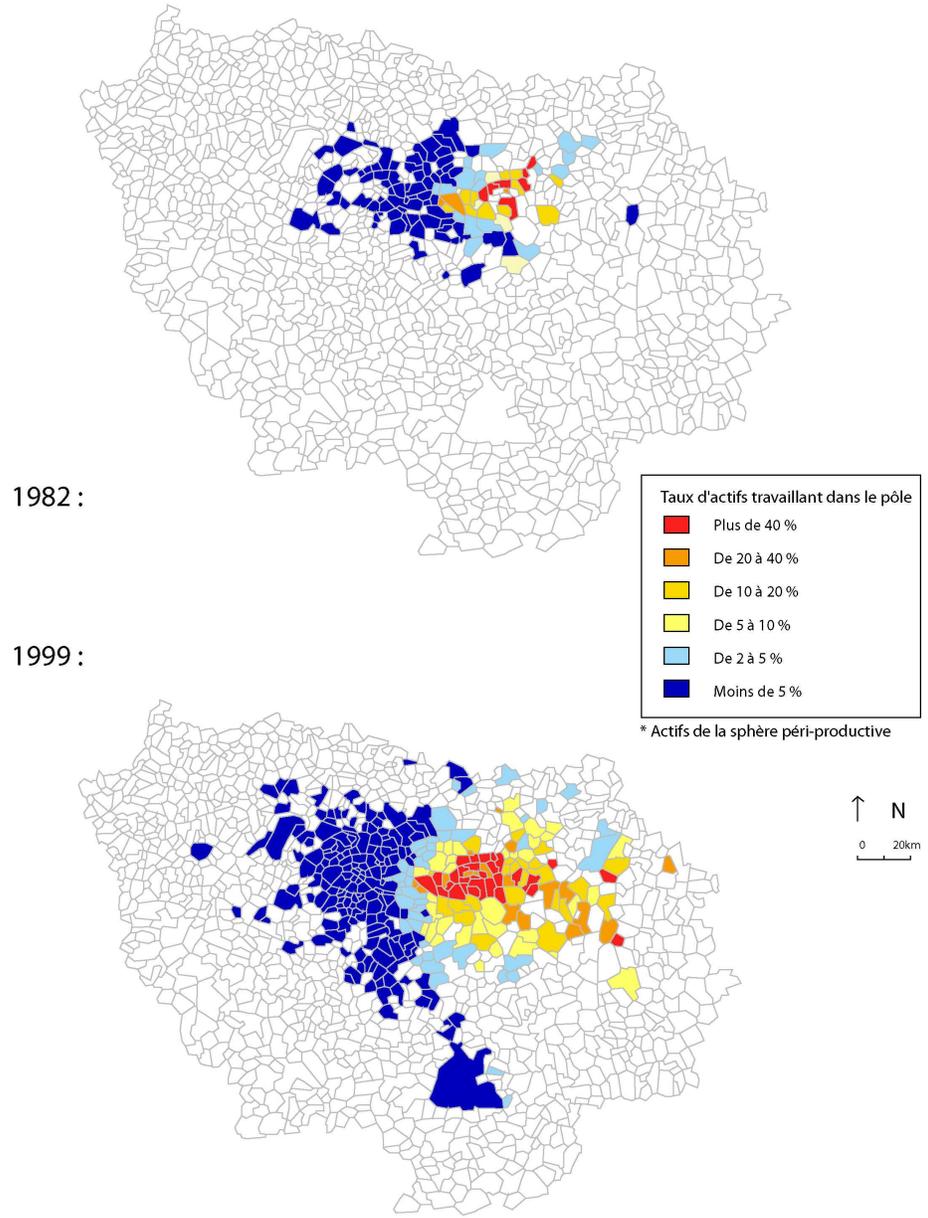
Saint Quentin en Yvelines



L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

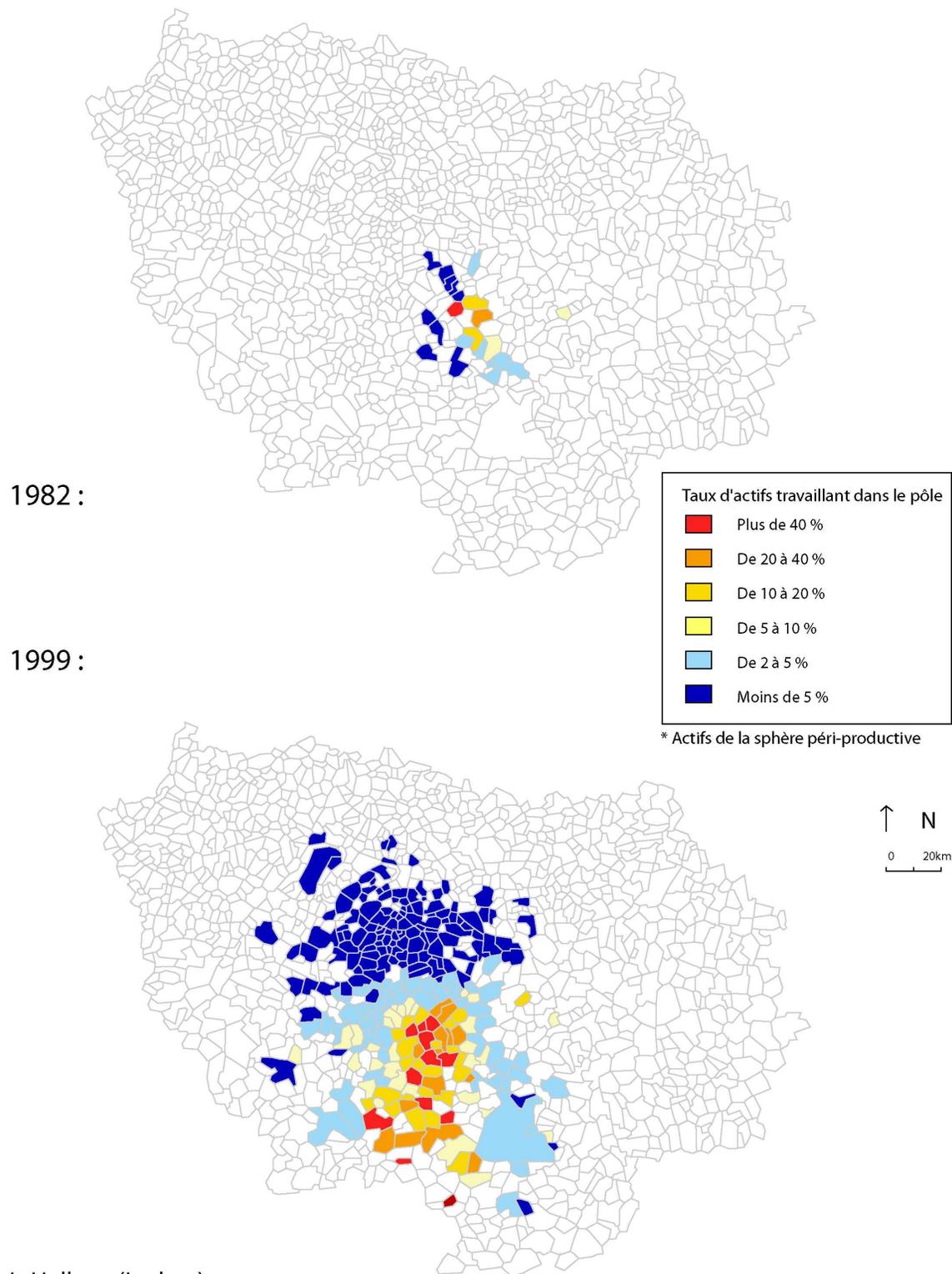
Marne La Vallée



L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

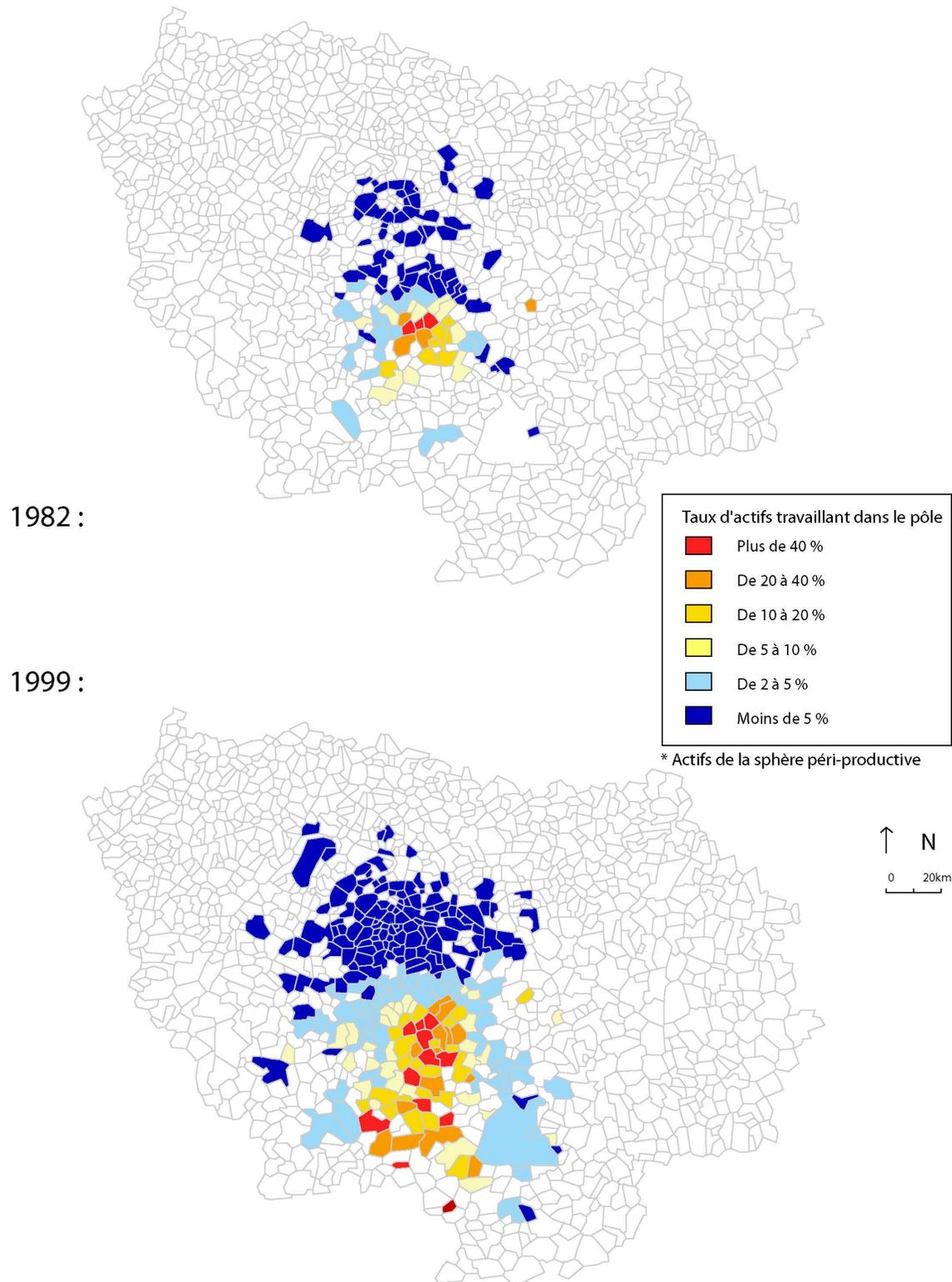
Sénart



L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

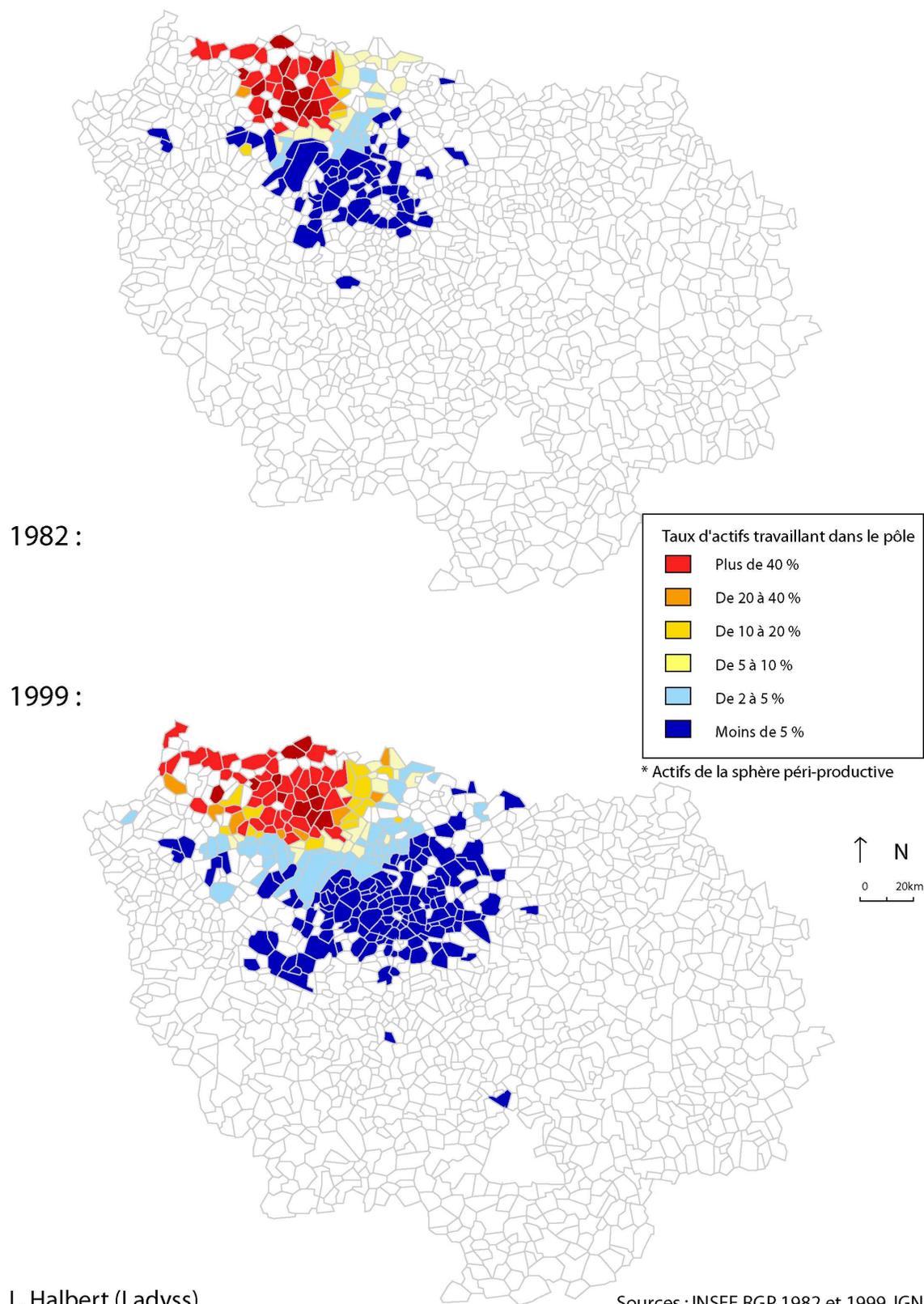
Evry



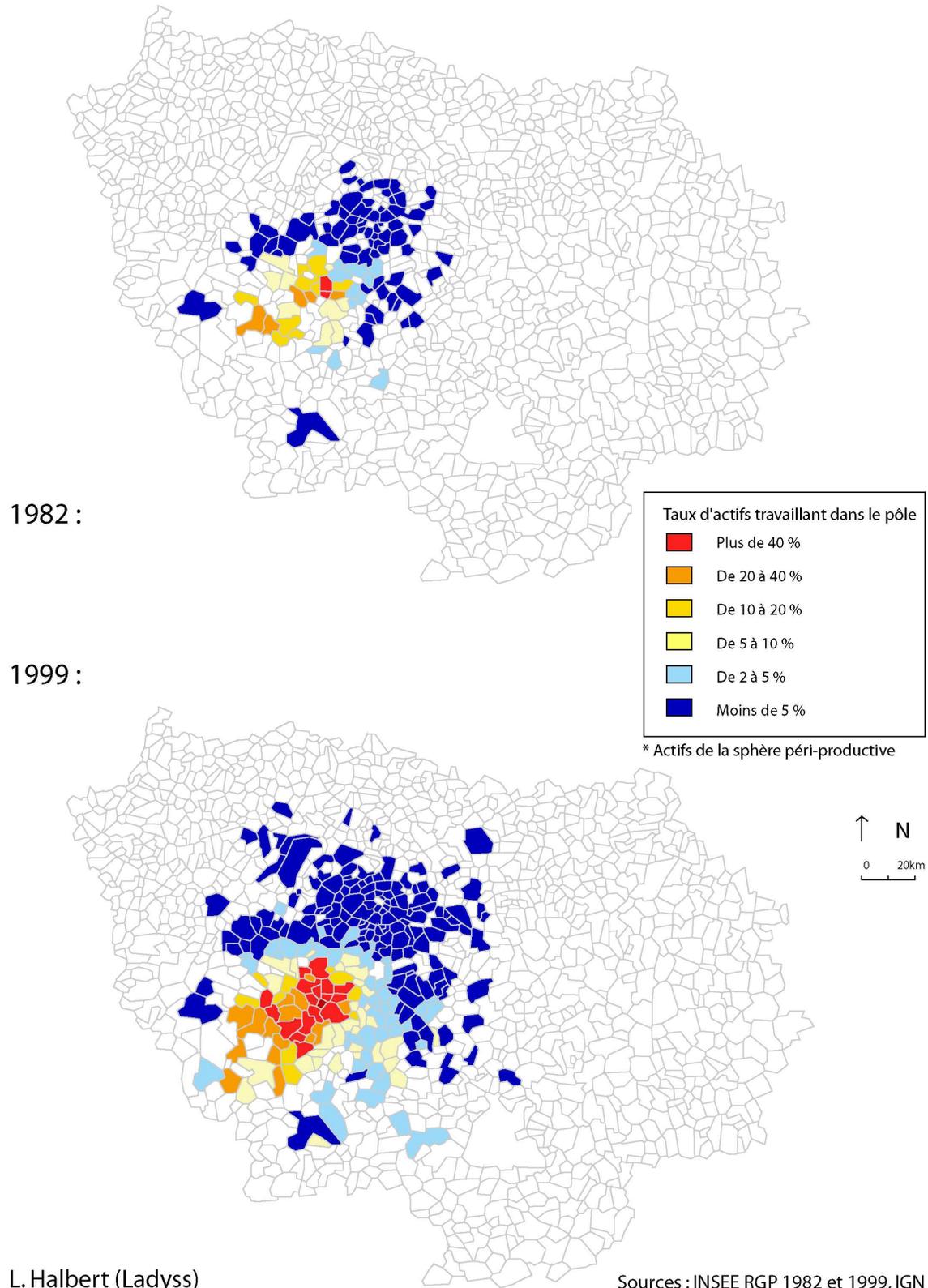
L. Halbert (Ladyss)

Sources : INSEE RGP 1982 et 1999, IGN

Cergy - Pontoise



Plateau de Saclay



Conclusion :

Les villes nouvelles sont avec d'autres pôles comme ceux de Roissy et du quadrant sud-ouest technopolitain des moteurs du desserrement des emplois péri-productifs. A ce titre, les taux de croissance qu'elles affichent, les masses d'emplois qu'elles représentent au sein de la région francilienne en 1999 sont autant d'indicateurs de leur poids.

Cependant, cette première observation doit immédiatement être nuancée. Les dynamiques du desserrement sont limitées tant par leur ampleur que par leur portée. En effet, nous montrons comment le centre d'affaires historique connaît un élargissement à quelques communes et arrondissements voisins, et plus particulièrement en direction des Hauts-de-Seine Centre (autour de La Défense) et Sud (Boulogne-Billancourt et Issy – les – Moulinaux), à tel point que l'on peut désormais parler d'un triangle central métropolitain. Au total, les villes nouvelles ne se classent que d'une manière secondaire à côté de ces nouveaux pôles centraux, ne parvenant à capter qu'une partie limitée de la redistribution de la croissance des emplois péri-productifs régionaux. Ceci est d'ailleurs spécialement vérifié pour les emplois du plus haut niveau de qualification, Saint Quentin en Yvelines exclue.

Dans le cadre général, de cette recomposition de la géographie économique, le rôle des villes nouvelles semble être celui d'une spécialisation sectorielle et fonctionnelle dans certains types d'activités. Face au triangle métropolitain concentrant les emplois de la banque, finance, assurance et des affaires, Saint Quentin en Yvelines se détache comme un centre de commandement dans un quart sud-ouest métropolitain spécialisé dans les activités de haute technologie. Cergy-Pontoise bénéficie d'un profil plus diversifié où les emplois de Direction et Gestion d'entreprise côtoient ceux de fonctions plus en aval. Pour les autres villes nouvelles, le rattachement à un profil plus proche de celui de la Grande Couronne est vérifié par l'importance des activités de logistique et de Commerce de Gros notamment. Notons que ces résultats obtenus avec l'analyse de la géographie de l'emploi méritent des observations plus détaillées, notamment celles des stratégies d'entreprises, afin de conforter la validité de ce qui nous apparaît pour l'instant être une division intra-métropolitaine du travail.

Enfin, l'étude souligne les conséquences du passage d'une agglomération dominée par un centre unique en 1982 à une organisation spatiale du système productif plus polycentrique en 1999. Cette transformation entraîne en effet une reconfiguration intense de la géographie du recrutement. Si dans l'ensemble le poids de La Défense permet la conservation d'un marché du travail métropolitain encore cohérent, où le centre élargi recrute dans toutes les communes de la région métropolitaine, il n'en est pas moins vrai que les

villes nouvelles perturbent fortement ce schéma. Avec les autres pôles économiques de Grande Couronne, à mesure qu'elles voient leur nombre d'emplois péri-productifs s'accroître, elles favorisent la fragmentation sous-régionale du marché du travail. De vastes quadrants de recrutement centrés sur les villes nouvelles apparaissent et se déploient loin dans les communes des franges de la métropole.

Cette première analyse déjà détaillée appelle d'autres travaux qui constituent un véritable agenda de recherche. L'observation d'une organisation spatiale plus polycentrique ne suffit pas à définir un système polycentrique qui pour sa part suppose en plus de cette géographie, des échanges économiques intenses et fréquents entre les pôles. Il est urgent de suivre les recommandations de M. Castells (1999) qui invite la recherche à passer d'une géographie des lieux à celle des flux.

Rares pourtant sont les sources permettant d'entreprendre un tel renouvellement de la connaissance des systèmes urbains et de leur économie. Pour l'heure, la littérature se limite à avancer d'une manière peu assurée par l'observation d'indicateurs qui demeurent toujours indirects de la réalité des échanges entre les villes. A l'échelle mondiale ou européenne, on repère ainsi des travaux sur le trafic aérien (CATTAN et alii, 1994) ou sur les échanges d'étudiants (ESPON). Dans une approche plus inductive, le Group of Analysis of World Cities (GaWC) de l'Université de Loughborough propose une étude du réseau des villes mondiales à partir de flux d'échanges théoriques entre les entreprises multinationales (Taylor, 2003). En pratique, rares sont les données capables de caractériser les échanges réels qui irriguent le réseau métropolitain mondial. Ceci tient en fait à la rareté des sources bien sûr. Les statistiques publiques produites par l'Etat ne relèvent jamais de la bonne échelle pour notre analyse. C'est ainsi que nous sommes contraints avec les auteurs du projet Gemaca II de déplorer l'absence de données statistiques au niveau des métropoles et non plus à celui des NUTS. Par exemple, les données sur les Investissements Directs Etrangers, données de flux simples mais précieuses ne sont connues qu'à la région administrative.

Par ailleurs, d'autres indicateurs de flux communément utilisés se trouvent vite limités pour comprendre le fonctionnement du système économique. Il en va ainsi des migrants-alternants que nous avons utilisés dans la présente étude. Si cette source informe bien du lien entre géographie du travail et géographie de la résidence, elle reste inadaptée pour définir les relations au jour le jour entre les pôles économiques du système productif régional. Il serait plus utile de pouvoir cartographier par exemple les déplacements d'affaires dans le cadre de la journée de travail.

Finalement, peu de sources semblent ouvertes. Nous concentrons désormais notre travail sur l'une d'entre elles : les flux téléphoniques échangés entre les entreprises. Cette

base de données unique permet d'informer à la commune et au secteur d'activité détaillé l'intensité des relations que matérialise l'échange de la voix à distance. De là, il devrait être possible de fournir la première photographie des relations économiques au jour le jour entre les pôles économiques franciliens, et plus particulièrement entre les villes nouvelles et le reste de la région.

Bibliographie :

ALVERGNE C., SHEARMUR R., 2002, " Intrametropolitan Patterns of High-order Business Service Location: A Comparative Study of Seventeen Sectors in Ile-de-France", *Urban Geography*, vol39, n°7, pp. 1143-1163

ASCHER J.-F., 1995, *Metapolis ou l'avenir des villes*, Paris, O. Jacob, 344

BEAVERSTOCK J.V., SMITH R.G., TAYLOR P.J., 2003, "The Global Capacity of a City : A relational Study of London" in KOFMAN E., YOUNGS G., *Globalization, theory and Practice*, 2nd Ed., London, Continuum, pp. 223-236

BECKOUCHE P., DAMETTE F., 1993, "Une grille d'analyse globale de l'emploi", *Economie & Statistiques*, n°270, pp. 37-50

BECKOUCHE P., DAMETTE F., VIRE E., 1997, *Géographie économique de la région parisienne*, Paris, Direction Régionale de l'Equipement d'Ile-de-France, 137 p.

BECKOUCHE P., 1999, *Pour une métropolisation raisonnée : diagnostic socio-économique de l'Ile-de-France*, Paris, La Documentation française, 140 p.

BENKO G., 1991, *Géographie des technopôles*, Paris, Masson

BERRY B., KIM H., 1993, "Challenges to the monocentric model" *Geographical analysis*, n°25(1), pp. 1-4

BERTRAND, DIZIAIN, 2002, "Construction de bureaux 2000-2004 : l'attrait de la couronne parisienne", Note rapide sur le bilan du Schéma Directeur Régionale d'Ile-de-France, n°308, 4 p.

BONAMY J., MAY N., 1994, *Services et mutations urbaines. Questionnements et perspectives*, Paris, Economica

BRUCE R., MACLUHAN M., 1989, *The global village: transformations in world life and media in the 21st century*, Oxford, Oxford University Press

CAIRNCROSS, 1997, *The death of the distance: how the communications revolution will change our lives*, Harvard Business School Press

- CASTELLS, M., 1996, *The rise of the network society*, Oxford, Blackwell
- CATTAN N., PUMAIN D., ROZENBLAT C. & SAINT-JULIEN T., 1994, *Le système des villes européennes*, Paris, Anthropos
- CERVERO, R., 1989, *America's suburban centers*, Boston, Unwin Hyman, 232 p.
- COFFEY and al., 1996 a, "The intrametropolitan location of high order services : patterns, factors, mobility", *Progress in Regional Science*, n°75(3), pp. 293-323
- COFFEY W., POLESE M., 1996 b, "Examining the thesis of CBD decline : evidence from Montreal metropolitan area", *Environment & Planning A*, n°28, pp. 1795-1814
- DANIELS, P.W., 1991, *The changing geography of advanced producer services*, London, Belhaven Press
- DANIELS, P.W., 1991, *Service industries in the world economy*, Oxford/Cambridge, Blackwell, 210 p.
- DESSEMONTET P., 1999, "Des edge-cities en Suisse? L'emergence de nouveaux pôles d'activités métropolitains sur le territoire helvétique", *Geographica helvetica*, n°54(1), pp. 29-36
- GARREAU J., 1991, *The edge city : life on a new frontier*, New York, Doubleday
- GODFREY B.J., 1995, "Restructuring and decentralization in a world city", *Geographical review*, n°85(4), pp. 436-457
- GORDON P., RICHARDSON H., 1996, "Employment decentralisation in US metropolitan area : is Los Angeles an outlier or the norm?", *Environment & Planning A*, n°28, pp. 1727-1743
- GORDON P., RICHARDSON H., 1986, "The distribution of population and employment in a polycentric city: the case of Los Angeles" , *Environment & Planning A*, n°18, pp. 168-173
- GORDON P., RICHARDSON H., 1996, "Beyond polycentricity : the dispersed metropolis (Los Angeles, 1970-1990)" , *JAPA*, n°62(3), pp. 168-173
- GOTTMANN J., 1961, *Megalopolis : The Urbanized Northeastern Seaboard of the United States*, New York, the Twentieth century Fund

- GRAHAM S., MARVIN S., 1996, *Telecommunications and the city : Electronic spaces, urban places*, London, Routledge, 434 p.
- GRAVIER J-F., 1947, *Paris et le desert français*, Paris, Flammarion
- HALL P., 1966, *The World Cities*, London, Heinemann
- HAUTREUX J., ROCHEFORT M., 1964: *La fonction régionale dans l'armature urbaine française*, Minsitère de la Construction, Paris
- HUET B., 1998, "Une génétique urbaine", *Urbanisme*, n°303, p. 57
- IAURIF, 2002, *Economic performance of the European regions*, Paris, Les Cahiers de l'IAURIF, n°135, 167 p.
- ILLERIS S., 1997, *The changing location of Service Activities in the Copenhagen Region*, *Geografisktidsskrift*, pp. 120-131
- JACOBS J., 1963, *The death and life of Great American cities*, New York, Vintage
- LEO P.-Y., PHILIPPE J., 1998, "Tertiarisation, métropolisation et centralité", *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp. 63-84
- MUCCHIELLI J.-L., 1998, *Multinationales et mondialisation*, Paris, Seuil Eds
- NAPPI-CHOULET I., 1997, *Les bureaux, analyse d'une crise*, Paris, ADEF
- PFISTER N., FREESTONE R., MURPHY P., 2000, "Polycentricity or dispersion? Changes in Center Employment in Metropolitan Sydney (1981-1996)", *Urban Geography*, n°21(5), pp. 428-442
- ROUSSEAU M.-P., PRUD'HOMME R., 1992, *Les bénéfices de la concentration parisienne*, Paris, L'ŒIL-IAURIF
- ROUSSEAU M.-P., 1998, "Structure spatiale et efficacité économique : une comparaison de la région parisienne et de la région londonienne" in *Le Bassin parisien, un espace en construction*, TIGR, n°25(97), pp. 69-81
- SASSEN S., 1991, *The global City*, Princeton, Princeton University Press
- SASSEN S., 1994, "La ville globale. Eléments pour une lecture de Paris", *Le Débat*, n°80, pp. 14--164
- TAYLOR P. J., 2003, *World City Network. A global Urban Analysis*, London, Routledge

VELTZ P., 1996, *Mondialisation, villes et territoire : l'économie d'archipel*, Paris, Presses Universitaires de France

VOITH, 1998, "Do suburbs need city?" *Journal of Regional Science*, n°38

Annexe 1 :

La définition de pôles d'emplois péri-productifs a été réalisée à partir d'une méthodologie d'agrégation spatiale que l'on peut résumer en quelques lignes. Sont considérées comme communes-centres toutes les communes répondant à des critères de taille (au moins 2 600 emplois péri-productifs) et de densité d'emplois (au moins 10 emplois péri-productifs à l'hectare). Elles sont ensuite agrégées sous contrainte de contiguïté spatiale et par identités des bassins de recrutement. En somme, deux communes voisines sont rattachées au même pôle si elles possèdent le même bassin d'emploi. Il en résulte 21 pôles péri-productifs régionaux dont les cinq villes nouvelles font partie.

Table des matières

Introduction

..... p. 1

Du réseau des villes mondiales à la recomposition de la géographie économique intra-métropolitaine

..... p. 2

Le desserrement des services aux entreprises : une troisième vague

..... p. 4

La région métropolitaine parisienne, entre concentration et desserrement

..... p. 6

Problématique et méthodologie :

..... p. 8

PARTIE I : Les Villes Nouvelles face au Desserrement de l'Emploi

..... p. 15

Les villes nouvelles et la recomposition de la géographie des emplois

..... p. 16

Le desserrement des emplois

..... p. 16

Les Villes Nouvelles, quel poids dans l'organisation du système productif francilien ?

..... p. 18

Le desserrement des emplois péri-productifs

..... p.20

<u>1999 : Des emplois péri-productifs desserrés mais polarisés</u>	p. 20
<u>Villes Nouvelles et emplois péri-productifs : un poids important en 1999</u>	p. 22
<u>Une dynamique de déconcentration polarisée favorable aux Villes Nouvelles (1982-1999)</u>	p. 23

La localisation des emplois supérieurs p.31

<u>Une géographie encore centrale</u>	p. 31
<u>Les dynamiques spatiales des emplois supérieurs (1982-1999)</u>	p. 37

PARTIE II : Les villes nouvelles : quels profils, quelles logiques spatiales ?
..... p. 45

Quelle spécialisation économique pour les Villes Nouvelles ?
..... p.46

<u>Une lecture sectorielle</u>	p. 47
--------------------------------	-------

1) Un léger retard en termes d'emplois péri-productifs:
..... p. 47

2) Des secteurs spécifiques aux Villes Nouvelles ?
..... p. 50

<u>Quelles fonctions pour les Villes Nouvelles ?</u>	p.55
--	------

Des Villes Nouvelles :
..... p. 58

Quelles logiques spatiales ?
..... p. 70

PARTIE III : Villes nouvelles et polarisation régionale : quel rôle ?
..... p. 80

Un marché du travail hiérarchisé et emboîté
..... p. 82

Le rayonnement des villes nouvelles
..... p.84

1) *Les pôles d'envergure régionale*
..... p. 84

2) *Les pôles au rayonnement infra-régional*
..... p. 85

3) *Les pôles à faible rayonnement*
..... p. 86

Un système polycentrique hiérarchisé
..... p.87

5) *Les pôles dominants*
..... p. 89

6) *Les pôles secondaires éloignés*
..... p. 90

7) *Les pôles locaux*
..... p. 91

8) *Les pôles à capacité de polarisation faible*
..... p. 92

Vingt années de recomposition

.....	p. 93
<u>Les dynamiques spatiales du marché de l'emploi : plus d'unité ou plus de fragmentation ?</u>	
.....	p.93
1) 1982 : Un marché du travail unique dans une agglomération monocentrique	
.....	p. 94
2) Les dynamiques du polycentrisme	
.....	p. 96
<u>1982-1999 : Vers un marché plus fragmenté</u>	
.....	p. 102
1) Des pôles centraux en recul	
.....	p. 102
5) Des pôles de Petite Couronne concurrencés	
.....	p. 103
6) Vers une fragmentation accrue du marché du travail : le rôle des pôles périphériques	
.....	p. 104
7) La Défense : un cas unique	
.....	p. 105
 <i>Conclusion</i>	
.....	p. 120
 <i>Bibliographie</i>	
.....	p. 122